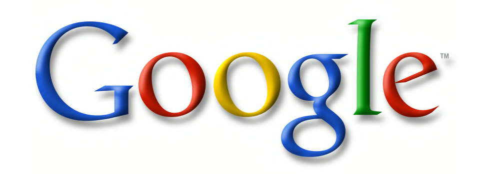


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

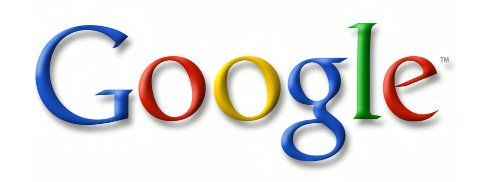
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

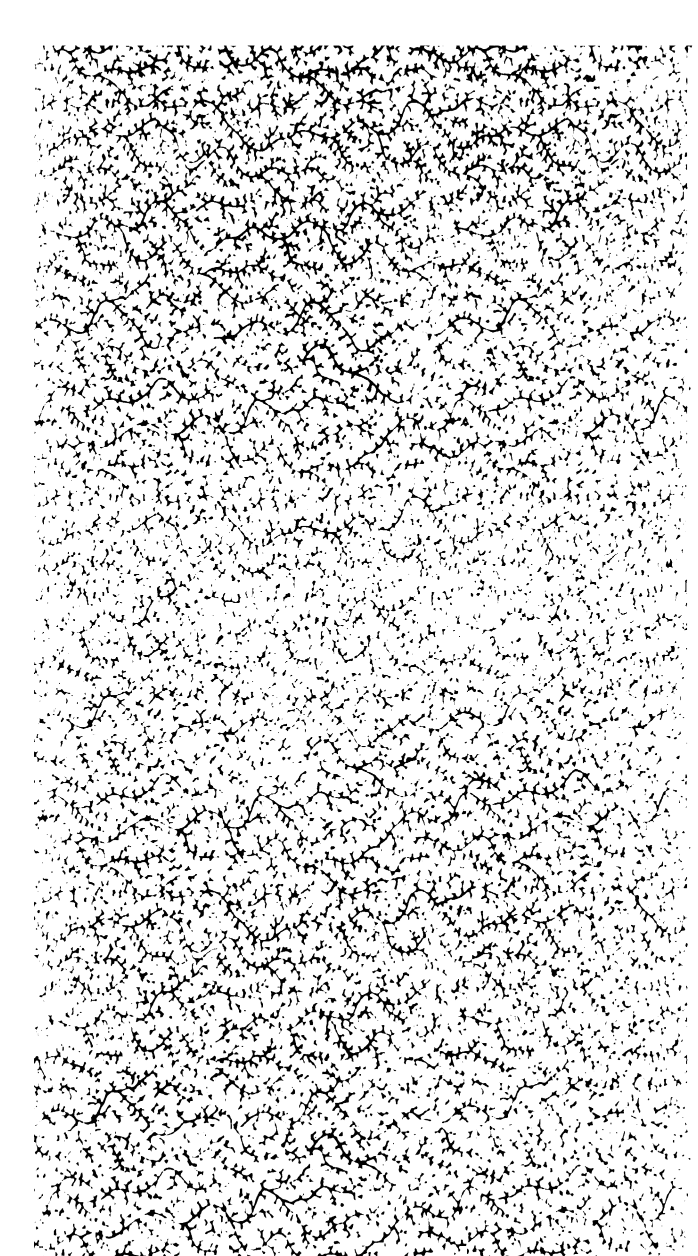
+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

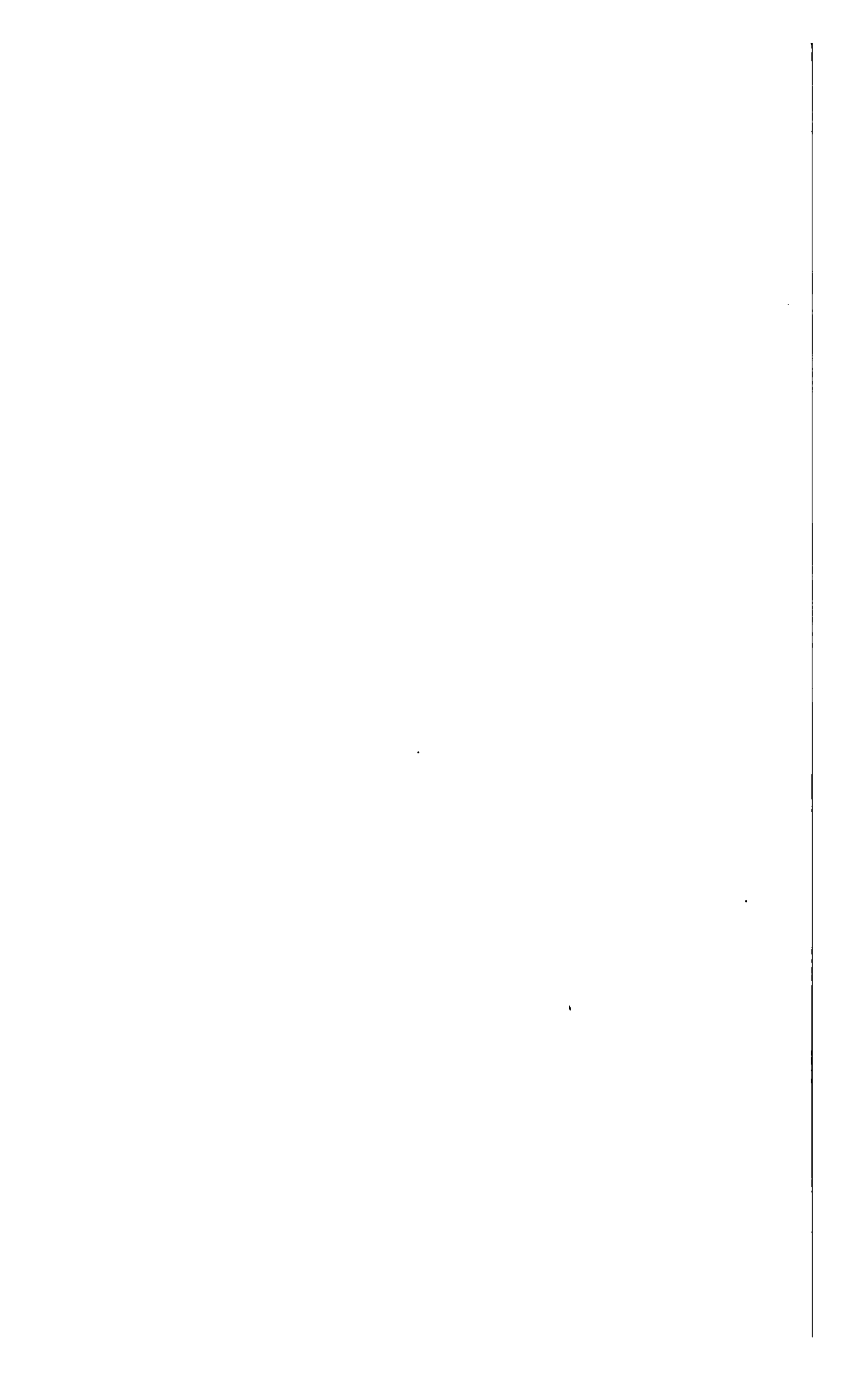


3 3433 06731360 5



Pruy





#26 #2

ŒUVRES

COMPLÈTES

DE L'ABBÉ PROYART.

TOME XIV.

DE L'IMPRIMERIE DE L.-T. CELLOT.

ŒUVRES

COMPLÈTES

DE L'ABBÉ PROYART,

ANCIEN PRINCIPAL DU COLLÉGE DU PUY,
ET CHANOINE D'ARRAS.

VIE DE MADAME LOUISE

DE FRANCE,

RELIGIEUSE CARMELITE,

FILLE DE LOUIS XV.

Gloria filiæ Regis ab intùs.
Ps. 44, v. 15.

TOME SECOND.





A PARIS,

A LA LIBRAIRIE DE LA SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE,
CHEZ MÉQUIGNON FILS AÎNÉ, ÉDITEUR,
rue Saint-Severin, nº 12.

M. DCCC XIX.

NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Cogswell

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

VIE

DE MADAME LOUISE,

RELIGIEUSE CARMELITE.

LIVRE IV.

Ce qu'une philosophie fastueuse ne fait que bégayer, la religion nous le dit, dans les termes les plus clairs. Ce ne sont ni les avantages de la naissance, ni les dons gratuits de la fortune ou de l'esprit; ce sont les qualités morales, les sentimens du cœur et les vertus de l'âme; ce sont surtout les vertus propres de l'état où la Providence nous a placés qui constituent le vrai mérite, et qui assignent les rangs, sinon toujours dans les fastes de l'histoire, du moins dans l'estime des hommes sensés, et au tribunal infaillible de la souveraine raison. Aussi est-il vrai de dire que madame Louise, n'eût-elle pas été une grande princesse et la fille d'un roi de France; n'eût-elle possédé qu'en un degré fort inférieur les talens de l'esprit et toutes les qualités naturelles dont le monde lui faisoit honneur, n'en eût pas moins été, comme religieuse,

digne de nos éloges et de tous les hommages que sollicitent les vertus héroïques.

C'est un spectacle bien encourageant, sans doute, pour la piété chrétienne, que celui de cette princesse dans l'humble solitude qu'elle a préférée au palais de ses pères; tantôt auprès de jeunes élèves qu'elle forma à la perfection des vertus évangéliques; tantôt à la tête d'une communauté fervente, qu'elle gouverne par l'empire de ses exemples; ou bien dans d'autres emplois, et parmi les divers rapports que la religion lui permet de conserver avec le monde, et dont elle se fait une source de mérites. Mais, ce qui n'intéressera pas moins nos vertueux lecteurs, ce sera le rapprochement et le tableau fidèle de ces vertus solitaires et plus voisines de la croix, par lesquelles madame Louise, toute entière aux autres, ce semble, par la charité, savoit assurer encore l'œuvre de sa propre perfection, et se préparer la mort des saints.

Plus le rang d'où étoit descendue la princesse étoit élevé, et plus elle avoit eu de relations avec le monde, plus il lui fallut de constance et de résolution pour empêcher que le monde ne s'introduisit dans sa solitude. Moins pénétrée des devoirs de son état et des dangers de la dissipation, elle eût tous les jours sacrifié bien des momens, précieux pour sa sanctification, tantôt à ces personnes frivoles, qui se font de tout, et de la piété même, des spectacles pour charmer leur désœuvrement;

tantôt à ces personnes intéressées, qui voudroient que celle qui a renoncé à tout dans le monde, pour elle-même, s'y occupât de tout pour les autres; ou bien à celles qui, avec des motifs plus purs, ne sentent pas assez cependant tout ce que l'on doit de respect à ces asiles sacrés où la piété solitaire est en commerce continuel avec le Dieu du ciel, pour le rendre propice à la terre. Mais madame Louise, plus empressée encore de fuir le monde, que le monde ne l'étoit de la rechercher, ne se communiquoit au dehors que lorsque la religion ou la charité le demandoient. Et, alors même, elle ne le faisoit qu'avec les réserves et les ménagemens de la discrétion. Elle n'appeloit pas une visite lorsqu'elle pouvoit y suppléer par une lettre; et les personnes qu'elle recevoit lui parloient sans la voir. Elle tenoit fortement à ce point de la règle du Carmel, et ne vouloit pas même qu'on l'en dispensât. Un homme dont la naissance et la piété méritoient des égards, témoigna au supérieur de la maison le désir qu'il auroit de voir l'héroïne de la religion. M. l'abbé Bertin en informa madame Louise, qui lui répondit : « M. de *** est un honnête homme; mais qu'est-ce que cela lui fait de voir ma figure ?..... Dites-lui, s'il vous plaît, que vous m'avez dit de lui ouvrir une fois la grille, et que je vous obéis; que, selon la règle, il faut, pour ouvrir, nécessité ou grande utilité pour l'édification; qu'une fois suffit pour qu'il voie qu'on ne

porte bien aux Carmelites, et que vous devez maintenir la régularité..... Ce n'est qu'en tenant les parloirs fermés que je me suis affranchie de quantité de visites. »

On savoit dans le public, et elle ne craignoit pas de dire, dans l'occasion, aux personnes qui lui faisoient des visites, qu'une de ses grandes peines étoit d'être assujettie à en recevoir. Elle le dit même un jour à un souverain, quoiqu'en termes ingénieux et qui devenoient pour lui un compliment. Le roi de Suède, en conversant avec elle, lui demandoit si le Prince du Nord l'étoit venu voir? « Il »aura su, lui répondit la princesse, que je n'aimois »pas les visites; mais je suis bien aise, ajouta-t-elle, »que votre majesté l'ait ignoré. » Comme le monarque, en parcourant la maison, alloit monter un escalier : « Si j'osois, dit-il, j'offrirois le bras à »Madame. Je l'accepterai volontiers, répondit la »princesse, tant parce que la règle des carmelites »ne dit rien sur le cas où des rois leur présente»roient le bras, que parce que nos familles sont en »possession de se le donner depuis long-temps. » En entrant dans la cellule de madame Louise, et à l'aspect du mobilier qu'elle renfermoit, un crucifix, une chaise de bois, une botte de paille sur deux tréteaux : « Quoi ! s'écrie Gustave, c'est ici »qu'habite une fille de France? Et, c'est ici encore, »reprend madame Louise, qu'on dort mieux qu'à »Versailles; c'est ici qu'on prend l'embonpoint que

»vous me voyez et que je n'avois pas ailleurs. » Elle lui fit le détail de la nourriture ordinaire et des occupations d'une carmelite ; le conduisit au réfectoire, lui montra la place qu'elle y tenoit au milieu de ses sœurs, et le couvert qui étoit à son usage, composé d'une cuiller de bois, d'un gobelet de terre et d'une petite cruche de même matière. Etonné de ce qu'il voyoit, et plus encore de ce qu'il ne voyoit pas autour d'une grande princesse, ce roi du nord, dans des sentimens semblables à ceux de la reine du midi, contemplant la sagesse de Salomon dans sa magnificence, ne se lassoit point d'admirer la sagesse bien plus grande de celle qui savoit trouver son bonheur dans la privation et le mépris de toute magnificence. A peine pouvoit-il en croire au rapport de ses sens, témoins du contentement et de la joie pure et franche d'une princesse qui s'immoloit tous les jours à toutes les rigueurs de la vie pénitente. « Non, s'écria-t-il, » Paris et la France, Rome et l'Italie ne m'ont rien » offert de comparable à la merveille que renferme » le couvent des carmelites de Saint-Denis. »

D'autres illustres voyageurs, l'empereur Joseph II, un archiduc son frère, et le prince Henri de Prusse, voulurent voir la pieuse carmelite, qui leur inspira les mêmes sentimens d'admiration qu'au roi de Suède. Comme l'un d'eux avoit peine à concevoir comment le bonheur pouvoit se trouver dans le genre de vie qu'elle menoit. « Il est vrai,

monsieur, lui répondit-elle, que notre bonheur est de la classe de ceux qu'il faut goûter pour y croire; mais, comme j'ai la double expérience, je suis en droit de prononcer que la carmelite, dans sa cellule, est plus heureuse que la princesse dans son palais. » Je trouve, dans une lettre de madame Louise au supérieur de son monastère, la preuve qu'elle eût été beaucoup plus satisfaite de pouvoir éloigner ces sortes de visites qu'elle n'étoit flattée de les recevoir, surtout lorsqu'elles devoient entraîner l'entrée dans la maison. « Mes sœurs, lui »écrit-elle, m'ont prévenu que la reine devoit me »demander, pour son frère, permission de me »venir voir à la grille seulement; mais que, si ce»pendant il désiroit d'entrer, on ne pouvoit pas le »refuser à un archiduc.....

»J'ai répondu à Adélaïde que, par nos brefs, les fils et petits-fils de France entroient chez les carmelites, mais pas les princes du sang. Qu'ainsi, si l'archiduc n'étoit pas ici *incognito*, comme le roi lui donneroit, je pense, le rang de fils de France, il auroit droit d'entrer chez nous. Que le cas, au reste, n'étoit jamais arrivé, parce qu'il étoit rare que les princes eussent des connoissances aux carmelites; que nos maisons n'avoient rien de curieux qui pût les attirer; et qu'il falloit, pour cela, une créature telle que moi, que tout le monde avoit envie de voir comme le bœuf gras. »

Quoique madame Louise, toujours tendrement

attachée à ses parens, trouvât une vraie satisfaction à les voir; comme elle savoit cependant subordonner ce sentiment aux devoirs de la solitude, elle se seroit reproché de faire la moindre démarche pour se procurer une visite de famille. Madame Victoire lui disoit un jour, qu'elle feroit des reproches à madame Élisabeth, sur ce qu'elle avoit été si long-temps sans venir à Saint-Denis. Madame Louise lui fit promettre de n'en rien faire, et de ne pas même en parler à la jeune princesse. « Les relations avec les parens, disoit-elle à une novice, sont un grand tourment pour les vraies religieuses en général, et sont surtout nuisibles à une carmelite..... C'est devant Dieu, disoit-elle encore, que nous voyons utilement nos parens et pour eux et pour nous. Au moment où je reçois une visite de famille, je me trouve dans la joie; quand elle finit, je suis dans la paix. » Une jeune religieuse, d'une maison étrangère, lui ayant communiqué quelques peines de famille relativement surtout à une sœur qu'elle aimoit, madame Louise lui répondit: « Il est plus aisé de quitter le monde que de se détacher des intérêts de sa famille; et vous ne sauriez croire combien cela met d'amertume dans l'âme, surtout d'une carmelite, qui mène un genre de vie trop sédentaire et trop retiré pour se laisser affecter de toutes ces choses-là, sans en ressentir du dommage pour l'intérieur. Votre unique objet doit être de vous occuper entièrement de Dieu. S'il nous en coûte de nous dé-

parer de tout ce qui tient au monde, pour l'amour de notre divin époux, ah! ma chère sœur, qu'il saura bien nous en dédommager, non-seulement dans l'autre vie, mais encore par le centuple dès celle-ci. C'est ce que le monde ne peut croire: mais c'est ce qu'éprouve tous les jours une vraie religieuse; et c'est ce que vous éprouvez vous-même, depuis que vous vous êtes consacrée à Dieu. Avouez aussi que, depuis que vous vous êtes laissée trop affecter par la situation de votre chère sœur, cette consolation n'est plus si sensible.... »

Plus madame Louise étoit fidèle à garder sa solitude, plus elle se sentoit de zèle à écarter tout ce qui pouvoit en troubler la paix. Elle lui sacrifia même le penchant, si doux pour son cœur, de faire du bien et de soulager des malheureux; et, jusque dans l'exercice de la charité, elle craignit les illusions de l'amour-propre et les dangers de la dissipation. Elle voulut ensevelir dans sa retraite son crédit comme sa personne, et ne souffrit plus que son nom fût cité auprès des distributeurs des grâces. Son sacrifice fut absolu : nulle exception pour les personnes. La cause de la religion fut la seule qu'elle n'eût pas renoncé de protéger à la cour. La satisfaction qu'elle auroit trouvée à obliger un évêque tel que celui de Clermont, ne put ébranler sa résolution, et elle lui écrivoit : « Je n'ai jamais été plus fâchée, monsieur, que je le suis aujourd'hui, de n'être pas dans le cas de faire ce que vous

désirez pour cette place de Saint-Cyr, d'autant plus que la demoiselle est de vos parentes. Mais vous savez bien que je ne me mêle de rien : et, dernièrement encore, j'ai été obligée de faire pareil refus à une multitude de personnes qui me demandoient de leur obtenir pareille grâce. Il faut aimer autant mon état que je le fais, pour ne pas regretter d'avoir renoncé à tout. »

« Je sens bien, monsieur, écrivoit-elle au même prélat, que vous n'avez pu refuser à votre *** de m'écrire en sa faveur ; mais, sûrement, vous aurez prévu d'avance ma réponse, sachant ma façon de penser, et combien je me suis éloignée de tout ce qui est affaire du monde..... Si cela n'eut regardé que celles de la religion, je me serois fait un plaisir de me joindre à votre zèle apostolique. Mais en ceci, il n'est question que de distinctions humaines, attachées à la naissance, et je ne suis venue chercher ici que l'apanage de l'humilité et de la pauvreté. Je me contenterai donc d'élever mes prières au ciel, pour que tout tourne à la plus grande gloire de Dieu. »

Ce fut un vrai travail pour madame Louise que d'avoir à repousser sans cesse les sollicitations du dehors, qui tendoient à la rappeler dans le monde, surtout étant aussi attentive qu'elle l'étoit à donner du moins une réponse à ceux auxquels elle ne pouvoit rendre un service. Ses sentimens invariables en ce point sont consignés dans une infinité de lettres que j'ai sous les yeux : « Mon parti est pris depuis

long-temps, écrivoit-elle : en renonçant à tout, j'ai renoncé même à faire du bien aux autres... Ce que ma protection ne fera plus, j'espère le faire par mes prières; non par leur mérite, mais par les mérites de celui à qui je me suis consacrée... Si je me mêlois de tout cela, je n'en finirois pas : cela me donneroit au dehors une communication qui ne seroit pas édifiante... Je n'ai pas choisi le cloître pour cela, et vous sentez combien une pareille conduite seroit gauche avec notre règle. » Toutes les personnes qui environnoient madame Louise étoient autorisées à faire, dans l'occasion, de semblables réponses. » Ma sœur *Thérèse-de-Saint Augustin*, écrivoit une carmelite de Saint-Denis à une religieuse du dehors, veut absolument qu'il ne soit plus question d'elle dans le monde... Une résolution prise par une grande âme est d'ordinaire de longue durée, et je vois qu'il est inutile de la presser davantage. Cette religieuse princesse vous prie de faire chez vous la réponse qu'elle nous oblige de faire ici, qui est, qu'elle ne se mêle plus de rien. Elle prie qu'on la laisse tranquille dans son dénûment et sa retraite. »

Mais, c'étoit surtout lorsqu'il étoit question de bénéfices ecclésiastiques, que madame Louise attestoit plus hautement son éloignement pour les affaires étrangères à sa profession. « Il ne m'est pas possible, écrivoit-elle, de recommander M.*** à M. l'archevêque. De ma vie je n'ai fait de recommandations qui tendissent à une cure; et vous sen-

tez bien que ce n'est pas aujourd'hui que je commencerois. Tout ce que je puis faire, c'est de prier Dieu.... Ce que vous dit M.*** est très-vrai sans doute; mais je vous prie de faire ma réponse ordinaire : que je ne m'en mêlerai pas, parce que je ne me mêle jamais de bénéfices. « Comme vous connoissez, en tout et sur tout, ma façon de penser, écrivoit-elle à M. l'abbé Bertin, vous avez fort bien fait d'assurer que je serois très-fâchée de me mêler d'évêché, ni de loin, ni de près. Et, grâces à Dieu, je n'en ai jamais eu sur la conscience. »

C'étoit peu pour la pieuse princesse, de renoncer à tout commerce avec le monde dont elle auroit senti le danger ou l'inutilité; pénétrée d'estime pour les devoirs obscurs et les moindres pratiques de la solitude, elle leur sacrifioit jusqu'aux consolations de sa piété. « C'est avec un grand plaisir que je reçois de vos lettres, écrivoit-elle à l'évêque de Clermont. Je voudrois que votre zèle pastoral et la multitude des devoirs de notre saint état nous pussent permettre à l'un et à l'autre de nous écrire plus souvent. J'en tirerois sûrement un grand avantage pour mon âme; mais cela seroit bien difficile; et, comme il faut mettre tout à profit pour sa sanctification, je me retourne du côté du sacrifice. » Portant jusqu'au delà des bornes de la vie le désir de rester cachée au monde, elle eût voulu pouvoir abroger pour elle la pratique du Carmel, d'exposer les morts aux regards des vivans; et elle dit un jour,

à ce sujet, à une religieuse : « Quand je songe quel-
« quefois qu'après ma mort on doit donner mon
« cadavre en spectacle, je prie Dieu qu'il soit alors
« si défiguré, qu'on ne soit tenté ni de le montrer,
« ni de le venir voir. » Chose remarquable, son vœu
fut pleinement exaucé.

Le bien de la religion et une charité discrète étoient, comme nous l'avons déja remarqué, les seuls motifs qui pussent attirer l'attention de madame Louise hors de sa solitude. Une abbesse, qui avoit donné la démission de son abbaye, lui demanda la permission de la venir voir. Elle la reçut avec bonté, mais lui marqua son étonnement de la voir hors de sa clôture; et, sur ce qu'elle apprit, peu de temps après, qu'elle étoit dans la disposition de fixer son séjour dans la capitale, elle ne lui dissimula pas le danger auquel elle exposoit son salut, et ne fit pas même difficulté de lui dire qu'elle ne pourroit plus, sans crainte de scandale, entretenir des relations avec une religieuse qui se proposoit d'abjurer son état. La princesse, dans une occasion où un homme en place qui venoit d'être disgracié lui demandoit une audience, songea d'abord aux moyens de l'écarter, dans la crainte d'essuyer des sollicitations qu'il lui seroit impossible d'accueillir. Mais, faisant ensuite réflexion que la charité se doit à l'infortune plus encore que la complaisance à la prospérité, elle reçut la visite, parla un langage si chrétien et si touchant à celui qui la

lui faisoit, qu'au sortir du monastère il s'écria : « J'ai oublié tous mes malheurs, depuis qu'une » sainte princesse m'a si bien appris l'usage que j'en » dois faire. »

Dire d'une religieuse, qu'elle craint la dissipation du monde et chérit le silence de la solitude, c'est avoir dit qu'elle a trouvé le secret de se rendre heureuse, autant qu'on peut l'être ici-bas. Madame Louise, en effet, goûtoit dans son état toutes les douceurs qui accompagnent la vertu généreuse. J'aime à l'appeler souvent elle-même en témoignage, cette âme droite et franche, qui ne connut jamais le déguisement. Heureuse dans sa retraite tous les jours de sa vie, elle avouoit que son bonheur étoit surtout sensible lorsqu'elle se rappeloit le séjour de la cour. « Toutes les fois, » disoit-elle, qu'après une visite, mes sœurs me » quittent pour retourner à Versailles, je me sens » pressée de bénir la Providence, de ce que je ne » suis plus obligée de les suivre. » Son contentement, parmi les rigueurs d'une vie de sacrifices, étoit comparable à celui de saint Paul dans ses tribulations; et tel, quelquefois, qu'il lui devenoit suspect et lui donnoit des scrupules. Dans une lettre à une carmelite de la rue de Grenelle : « Je ne reviens pas, dit-elle, de la rapidité du temps au Carmel. Les années y sont des jours, et les jours des momens..... On dit qu'il y a des âmes qui vont tout droit en paradis, sans passer par le purgatoire;

mais je désespère d'être de ce nombre : je suis trop heureuse carmelite. »

A l'occasion d'un voyage de la reine à Sainte-Geneviève, elle écrivoit à M. l'abbé Rigaud, visiteur général de son ordre, « Vous avez eu belle compagnie dans votre rue. Je suis persuadée que vous vous êtes dit : *Oh ! que la mère Thérèse-de-Saint-Augustin est heureuse de n'être plus là. Sa chaise de paille, si elle en sait bien profiter, lui fera un plus beau trône que celui qui est préparé à la reine à l'Hôtel-de-Ville ; et ses habits de bure seront plus brillans un jour que tout ce que je vois.* Ainsi soit-il, mon père. Ce que je sais bien, c'est que tout ce qu'une carmelite peut porter un jour de grande fête, n'est pas si gênant que ce que j'ai quelquefois porté en pareilles occasions. Mais tout cela étoit perdu pour le ciel ; et, jusqu'aux moindres poussières du Carmel, elles peuvent être un jour des diamans pour moi. Quel compte à rendre, si je ne les ramasse pas avec soin ! »

Les carmelites du Comtat-Venaissin, ayant témoigné à madame Louise le désir de connoître la formule des vœux que prononcent leurs sœurs de France, la princesse la leur adressa copiée de sa main, avec cette lettre d'envoi à la prieure : « C'est avec un grand plaisir, ma révérende mère, que je m'acquitte de votre commission et que je vous envoie la formule de nos vœux. Oui, vous m'en faites un très-grand de me procurer de les écrire. Je voudrois

les écrire partout, pour tâcher, si cela se pouvoit, de les resserrer encore davantage. Plus je les récris, plus je les renouvelle; plus aussi je me sens contente et heureuse de les avoir faits. Il n'y a pas de couronnes qui vaillent ce contentement, que l'on sent même dès cette vie. Pardonnez-moi ce préambule, il part de l'effusion de mon cœur... »

A l'époque où madame Louise procuroit un asile en France aux religieuses sécularisées dans les Pays-Bas, elle écrivoit à la supérieure du monastère de la Visitation de la rue Saint-Jacques de Paris: « Je trouve bien heureuses celles qui persévèrent. Car nous ne nous sommes consacrées à Dieu qu'une fois, et elles auront le bonheur de s'y consacrer deux fois. Je regrette toujours de n'avoir qu'un moi-même à donner au Seigneur. Il me semble que, si j'en avois deux, le second seroit encore mieux donné que le premier, parce qu'il le seroit avec plus de connoissance de cause. Pardonnez-moi, madame, cette pieuse extravagance; mais vous connoissez par vous-même le bonheur de la vie religieuse; ainsi vous ne serez pas surprise des transports qu'il cause, surtout dans certains momens qui en font sentir tout le prix. »

Cette joie vive et pure, ce contentement parfait de la princesse dans son état, naissoient de sa courageuse fidélité à en remplir tous les devoirs. Modèle de régularité jusque dans les moindres observances, elle ne connoissoit de raisons légitimes de

s'y soustraire que l'impuissance bien sentie de les pratiquer. Lorsque, pour raison de santé, elle ne pouvoit suivre en tout la règle commune, elle s'y assujettissoit dans ce qui n'étoit pas compatible avec sa situation. Détenue à l'infirmerie et dans l'éloignement d'auprès de ses sœurs, elle se rapprochoit d'elles par l'affection à tous ses devoirs. Attentive aux heures qui partageoient les exercices de la communauté, elle y accommodoit ceux qu'elle faisoit en son particulier. Elle récitoit ses offices, elle vaquoit à la prière, à l'oraison, au travail même, si elle le pouvoit, dans le temps précis où les autres le faisoient. Fidèle surtout à garder le silence à toutes les heures où il étoit prescrit à la communauté, elle ne connoissoit pas pour elle-même, étant prieure, l'indulgence dont elle usoit en ce point envers les autres. « Une religieuse, disoit-elle, qui, » en temps de maladie doit être dispensée de beau- » coup d'observances communes, ne devroit pas » songer à l'être de celle du silence; puisque les » médecins, dans le monde même, en recomman- » dent la pratique à leurs malades. »

Par le même esprit de régularité, madame Louise laissoit ignorer ses indispositions passagères, et recommandoit aux religieuses qui pouvoient en avoir connoissance, de ne pas en informer la communauté. Souvent, après avoir été incommodée toute une nuit, elle se trouvoit la première à tous les exercices de la journée suivante. Une religieuse lui re-

présentoit, dans une de ces occasions, le besoin qu'elle auroit eu de prendre quelque repos. « Ne »voyez-vous pas, lui répondit la princesse alors »prieure, que, si je m'absente des exercices, »soixante personnes, d'incommodée que je suis, »me rendront malade, en venant m'assurer chari- »tablement que je dois l'être. » Un jour qu'elle étoit à l'infirmerie, la même religieuse lui conseilloit de se soustraire, pour sa santé, à une des observances de l'ordre. « Le besoin que je puis en avoir, dit madame Louise, ne me paroît pas assez évident pour m'autoriser à une dispense; et puis, je dois plus craindre qu'une autre que mon exemple n'autorise le relâchement dans la maison. » La religieuse lui ayant observé qu'il lui seroit facile d'user de la dispense sans que personne le sût, la princesse la réprimanda, et répliqua vivement : « Vous me con- »seillez donc l'hypocrisie? A Dieu ne plaise que je »me permette jamais, en présence du ciel, une ac- »tion pour laquelle je craindrois les regards de la »terre! Soyons partout ce que nous devons être, »nous ne craindrons nulle part de paroître ce que »nous sommes. »

Il étoit quelquefois arrivé, lorsqu'on savoit madame Louise indisposée, qu'on lui laissât prolonger son sommeil au delà de l'heure fixée par la règle commune. Affligée de ces égards, et pour n'y être plus exposée, elle fit promettre à une religieuse que, lorsqu'elle ne la verroit pas à l'oraison du ma-

tin, elle se rendroit aussitôt à sa cellule pour s'assurer du sujet de son absence. Elle établissoit la nécessité d'être fidèle à ce premier exercice de la journée par ce raisonnement : « Ou je me porte »bien, et c'est un devoir pour moi de me lever »comme les autres; ou je suis incommodée, et ce »devoir se change alors en besoin, parce que je ne »dors que d'un sommeil inquiet, plus fatigant »que l'état de veille. »

Pendant un temps considérable, une oppression de poitrine empêchant madame Louise d'assister aux offices dans l'intérieur du chœur, elle se tenoit sur le seuil de la porte, aimant mieux souffrir les plus grandes rigueurs du froid que de ne pas se rapprocher de l'ordre autant qu'il étoit en elle. On eût voulu l'engager à réciter ses heures en son particulier, en lui représentant les incommodités de la place. « Elle m'est très-convenable, répondit-elle : »c'est celle du publicain; et quand on ne peut ar»river jusqu'au terme de ses devoirs, il faut du »moins se tenir sur le chemin. » Dans une instruction familière qu'elle faisoit à ses élèves, étant maîtresse des novices : « Je n'insisterai pas, leur disoit-elle, sur les points capitaux de vos vœux; la conscience vous les recommande assez. Mais, quand vous vivriez cent ans, souvenez-vous encore, le dernier jour de votre vie, que votre maîtresse ne cessoit de vous exhorter à la fidélité aux petites choses; si cependant on peut appeler *petites*, des

observations dont la pratique ou la négligence approche ou éloigne Dieu de nous dans ce monde, et doit fixer dans l'autre la distance à laquelle nous serons placées de son trône. Ah! croyez-moi, mes chères sœurs, nous ne devons connoître ni petits devoirs ni petites fautes au service de ce grand roi. »

De quelque affaire que madame Louise fût occupée; quelles que fussent les personnes auprès desquelles elle se trouvoit, elle quittoit tout pour sa règle, et rien au monde ne lui paroissoit d'une plus grande importance que la fidélité à ses devoirs. « De bonnes religieuses, disoit-elle, doivent moins se piquer d'intelligence dans les bienséances de la société, que de ponctualité au service de Dieu; et les gens du monde eux-mêmes, s'édifient de nous voir conclure brusquement les audiences que nous leur donnons, pour voler à celles auxquelles Dieu nous appelle. » Dans une lettre qu'elle écrit à une carmelite : « J'ai gardé au parloir, dit-elle, les droits de madame Louise, de renvoyer mon monde, même au milieu d'une conversation, si elle s'allonge trop. » Elle faisoit un accueil gracieux à tous ceux qui avoient à lui parler; elle les entretenoit sur le ton de la gaieté, et les congédioit sur le même ton : « Vous imaginez bien, disoit-elle à une personne de la famille royale, qu'il faut que ce soit le bon Dieu qui m'appelle, pour avoir le cœur de vous dire : Allez-vous-en. « N'est-il pas vrai, monsei-

gneur *, disoit-elle à l'archevêque de Paris, M. de Beaumont, que vous me gronderiez de la belle manière, si, par la satisfaction que j'ai d'être auprès de vous, je m'avisois de laisser couler l'heure de notre réfectoire, où je dois aujourd'hui baiser les pieds de nos sœurs? » Un nombre de ses lettres finissent par ces mots : *L'heure sonne : la cloche m'appelle : je vous quitte pour la règle*, ou autres formules équivalentes, qui expriment le zèle de la régularité.

On étoit sûr de plaire à madame Louise, et de recevoir d'elle le remercîment le plus sincère, en lui faisant remarquer la moindre faute qui lui auroit échappé contre la règle. De son côté, elle regardoit comme un des premiers devoirs de la charité chrétienne de rendre, dans l'occasion, le même office à ses sœurs, et elle n'y manquoit pas. Après une retraite de dix jours, qu'elle fit six semaines avant sa mort, elle disoit à une religieuse : « Ne craignez-vous pas un peu, en me voyant » sortir de retraite, qu'aux résolutions de fidélité à » la règle, que j'ai dû y prendre pour mon compte, » je n'en aie joint quelques-unes en votre nom? » Elle lui fit observer, en même temps, qu'elle n'étoit pas assez exacte à se rendre à certains exercices. Et, sur ce que la religieuse lui représenta que la

* Elle étoit encore à la cour, qu'à l'exemple du Dauphin son frère, elle appeloit ce vertueux prélat, *Monseigneur*.

cause ordinaire de cette inexactitude étoit que, de l'endroit de la maison qu'elle habitoit, elle entendoit difficilement sonner les heures : « Eh, que » ne le dites-vous, lui répondit la princesse? Je puis » être votre horloge. » Elle lui en tint lieu, en effet, jusqu'à l'époque où elle tomba malade, comptant pour rien un assujettissement qui assuroit la régularité d'une de ses compagnes.

Nous avons déjà parlé des heureux effets de ce zèle dans la princesse, prieure de son monastère. Elle savoit prudemment, et selon la charité, appliquer les exceptions à la règle; mais nulle considération ne pouvoit l'engager à composer avec le devoir. La mère d'une novice avoit un si grand désir de voir le monastère où sa fille devoit s'engager, qu'elle sollicita et obtint un bref du pape, qui lui en permettoit l'entrée. Pleine de confiance en cette pièce, elle vint la présenter à madame Louise, qui la lut et lui dit : « Et nous aussi, madame, nous » avons un bref du pape, que le vôtre ne révoque » pas, et qui nous défend d'accorder l'entrée de la » maison à aucune personne séculière, sans le con» sentement unanime de toutes les religieuses. » Les parens d'une autre novice désiroient de voir encore une fois chez eux leur fille, admise à recevoir dans peu l'habit de carmelite. Madame Louise leur représenta qu'une sortie en pareille circonstance étoit sans exemple, et lui paroîtroit d'autant plus dangereuse, qu'on ne voyoit pas dans l'Evangile que celui qui

avoit demandé au Sauveur du monde qui l'appeloit, la permission d'aller rendre les derniers devoirs à son père, fût revenu pour suivre sa vocation. Elle ajouta que toute la grâce que la communauté pourroit faire à la demoiselle, si elle sortoit, seroit de l'admettre à recommencer ses épreuves.

Il n'étoit pas de sentiment si naturel et si vif que madame Louise ne fît céder à ce zèle pour la régularité. Dans la circonstance de sa vie la plus douloureuse pour son cœur, lorsqu'un courrier vint lui annoncer la mort du roi son père, une religieuse qui étoit auprès d'elle se mettoit en devoir d'aller avertir la communauté de prier pour le monarque, bienfaiteur signalé de la maison. « Arrêtez, lui dit madame Louise; c'est l'heure du grand silence. » Elle étouffa sa douleur profonde, elle en cacha le sujet à ses sœurs, jusqu'à ce qu'il lui fût permis d'y donner un libre cours sans exposer la régularité. Nous n'ajouterons rien à ce trait héroïque, sinon que tous ceux qui composent la vie de madame Louise y sont analogues; et que, si l'on avoit perdu le code des observances religieuses, on le retrouveroit en copiant ses actions. La seule marque à laquelle on distinguât la fille d'un grand roi, dans un monastère de carmelites, étoit un plus grand amour de tous ses devoirs et une ponctualité plus marquée à les remplir.

Ce qui a coutume d'être un aliment de vanité chez les âmes vulgaires, la haute naissance, devint

un principe d'humilité dans madame Louise. Sentant assez que partout on chercheroit à la placer au premier rang, elle prit une résolution plus ferme de se tenir au dernier; et par une de ces erreurs si agréables à Dieu, elle parvint à se persuader que c'étoit celui qui lui convenoit. L'humilité étoit sa grande vertu, celle qui imprimoit, pour ainsi dire, son caractère à toutes les autres; et, depuis sa première entrée chez les carmelites jusqu'à sa mort, elle ne cessa d'en offrir à ses sœurs des exemples aussi édifians que multipliés.

Lorsqu'elle embrassoit le moyen le plus efficace pour se faire oublier de la cour et du monde, elle eût désiré que sa qualité de fille de roi eût pu ne pas la suivre dans son humble retraite. Rien ne la fatiguoit davantage que les attentions et les égards qu'on lui marquoit; elle les appeloit *l'expiation de sa naissance;* elle les repoussoit autant qu'il étoit en elle : et quelquefois, on la vit s'en affliger jusqu'aux larmes. Le nom qu'elle avoit reçu en religion étoit le seul qui lui plût. Si quelquefois, contre son inclination, elle ne put refuser d'accepter la dédicace d'un ouvrage favorable à la religion, elle imposoit à l'auteur la condition que le livre seroit dédié, non à madame Louise de France, mais à la mère Thérèse-de-Saint-Augustin; et, pour que ce livre eût un mérite de plus à ses yeux, il falloit qu'il lui fût présenté sous la reliure la plus simple, sans dorure; et surtout sans armoiries.

Nous avons déjà remarqué que, dès les premiers jours de son arrivée chez les carmelites, elle eût voulu qu'on ne l'appelât plus que du nom de *sœur*. Elle ne put l'obtenir des personnes du dehors; mais, lorsqu'à force de représentations elle eut engagé sa prieure à enjoindre aux religieuses de ne plus la qualifier autrement : « Grâces à Dieu, écri»voit-elle à une prieure de carmelites, qui avoit »autrefois habité la maison de Saint-Denis, de»puis le dernier chapitre on m'appelle *ma sœur*, »nom si doux à mon cœur et à mes oreilles. Ainsi »j'espère, qu'en bonne fille de Saint-Denis, vous »vous en souviendrez. »

Elle n'aimoit point que les prédicateurs lui adressassent la parole, en commençant leurs discours. Un jour qu'elle connoissoit celui qui devoit prêcher : « J'espère, lui dit-elle, que vous ne suivrez pas la »mauvaise méthode de vos confrères, qui se don»nent le mot pour m'humilier en m'apostrophant »dans leurs sermons. » Et, comme le prédicateur ne paroissoit pas disposé à se rendre à l'invitation : « Puisque vous voulez aussi, reprit-elle, que les »carmelites soient des dames, ne faites pas du »moins de jalouses, et dites : Mesdames. » — « Ne soyez pas surpris, écrivoit-elle à un des supérieurs généraux de l'ordre, si je vous appelle monsieur : je n'ose appeler mon père, celui qui m'appelle madame. Vous savez cependant que les titres que la religion me donne, me sont bien plus pré-

cieux que tous ceux que je pouvois avoir dans le monde. »

C'étoit toujours avec les sentimens et sur le ton de l'humilité qu'elle traitoit avec ses supérieurs ecclésiastiques. Elle demandoit leur bénédiction à genoux, à l'archevêque de Paris, M. de Beaumont; à M. de la Motte, évêque d'Amiens; à tous les supérieurs de l'ordre, et quelquefois à d'autres pieux ecclésiastiques. Elle n'avoit encore passé que fort peu de temps chez les carmelites, qu'elle écrivoit au supérieur de la maison : « Une autre grâce que j'ai à vous demander, mais qui me tient bien au cœur, c'est de ne plus m'écrire avec *respect;* ce *respect* me désole, et vous ne sauriez croire combien il me fait de peine. » Vers la même époque, elle écrivoit à l'évêque de Clermont : « Je suis confuse, mon très-honoré père, de la bonne idée que vous avez de moi. Vous aurez bien à en rabattre lorsque vous me connoîtrez. » Et, dans une autre lettre au même prélat : « Je suis bien honteuse de songer que j'embarrasse mon supérieur ; mais, avec le temps, vous verrez qu'il n'y a pas de quoi vous en imposer, et que la sœur Thérèse-de-Saint-Augustin, ou une autre carmelite, c'est la même chose ; à la différence près, qu'elle est la moins vertueuse de toutes.... J'ai la volonté ; mais il faut m'aider pour devenir un peu bonne. J'ai besoin pour cela, de vos conseils et de vos prières. »

Au lieu d'une tentation de vanité, madame

Louise trouvoit une raison de s'humilier dans le bruit que faisoit la générosité de son sacrifice. « Il faut, disoit-elle à ce sujet, que le monde ne nous croie pas même propres au royaume des cieux, puisqu'il paroît si émerveillé de me voir faire, pour y parvenir, ce que tant d'autres font tous les jours, sans qu'il paroisse s'en apercevoir. » Une dame de piété lui disoit qu'il étoit bien admirable, qu'étant d'une santé si délicate, et après avoir été élevée en fille de roi, elle eût embrassé un genre de vie aussi austère que celui des carmélites. « Et moi, madame, lui répondit madame Louise, rien ne m'étonne plus que votre étonnement; car vous connoissez l'Evangile, et vous savez bien qu'il n'offre aucun secret particulier, ni aux santés délicates, ni aux enfans des rois, pour se sauver sans faire pénitence. » Son humilité la rendoit si ingénieuse à diminuer le mérite de ce qu'elle faisoit pour Dieu, et lorsqu'on la mettoit dans le cas de parler à ce sujet, c'étoit d'un ton si persuadé qu'elle le faisoit, qu'on étoit presque de son avis. Elle prétendoit, par exemple, qu'il n'y avoit aucune de ses compagnes qui n'eût sacrifié plus qu'elle, pour se faire carmélite. « Toutes, disoit-elle, ont fait au moins le sacrifice de leur liberté; mais moi, j'étois esclave à la cour; et mes chaînes, pour être plus brillantes, n'en étoient pas moins des chaînes. — On a bien tort, disoit-elle encore, de tant exalter mon sacrifice. Ce qui m'a coûté, n'a jamais été ni de le faire,

ni de l'avoir fait, mais d'avoir été obligée de passer tant d'années sans pouvoir le consommer. » Faisant ainsi, sans y songer, l'éloge d'un cœur de tout temps vertueux, et parvenu, par une vie de sacrifices, à compter pour rien celui qu'on pouvoit regarder comme le plus héroïque de tous.

Peu de temps après qu'elle fut arrivée à Saint-Denis, et lorsqu'elle portoit encore l'habit séculier, elle fit une seconde réforme dans ses ajustemens qu'elle avoit déjà réduits au ton de la simplicité. A la vue de quelques petits ouvrages très-curieux, en broderie d'or et d'argent : « Voilà encore, dit-elle, de petites idoles de vanité, qui auroient dû rester dans leur pays. » Elle les jeta au feu.

La princesse portoit jusqu'au scrupule l'attention à écarter tout ce qui pouvoit rappeler l'idée de ce qu'elle avoit été dans le monde ; et il lui sembloit toujours que la justice rendue à son mérite, n'étoit qu'un encens offert à sa naissance. Une communauté de carmelites auroit désiré qu'elle obtînt, pour l'ordre, la permission de célébrer la fête de Sainte-Clotilde ; madame Louise répondit à la prieure : « Que direz-vous de moi, ma chère mère ? Je n'ai pas du tout de dévotion à demander l'office de Sainte-Clotilde. Il est vrai qu'elle a été première reine de France..... Mais il me semble que cette demande seroit gauche de ma part, et qu'elle auroit plus l'air d'orgueil que de dévotion. Je redoute tout ce qui rappelle mon ancien rang ; et j'ai une

si grande peur de m'y écorcher, que je fuis même les bonnes choses qui pourroient m'en faire souvenir ou en faire souvenir les autres. Je voudrois n'avoir jamais été fille de roi : il me semble que j'en serois meilleure carmelite. Du moins n'aurois-je pas le chagrin d'être prieure ; car c'est bien madame Louise qu'on a élue, et non la sœur *Thérèse-de-Saint-Augustin*, n'en déplaise aux consciences de nos chères sœurs. » Quelquefois la princesse oublioit tellement ce qu'elle avoit été, qu'elle oublioit encore que les autres pussent y songer et y avoir égard. Les attentions même les plus communes de la charité, celles auxquelles elle se seroit bien gardée de manquer envers la dernière de ses sœurs, elle les jugeoit excessives et déplacées, lorsqu'elle en étoit l'objet. Facile et indulgente pour tout ce qui la regardoit, jamais elle ne se plaignoit de rien : elle excusoit tout, elle souffroit tout, excepté les égards ; et il eût fallu, pour lui paroître ne pas trop se ressouvenir du rang qui la distinguoit dans le monde, oublier même ce qu'on lui devoit dans le cloître.

Son humilité lui inspiroit une grande défiance de ses propres lumières, qui assurément n'étoient pas bornées. Elle ne faisoit rien, pas même le bien qui lui paroissoit le plus désirable, sans avoir consulté. Elle déféroit aux avis de ses supérieurs avec toute la docilité de l'enfance ; et, dans son plus grand zèle pour la régularité, lorsqu'elle étoit prieure, on

ne la vit jamais s'entêter d'une idée pour la maintenir. La plus jeune de ses religieuses avoit droit comme la plus ancienne, de lui faire part de ses observations. Tout bon conseil étoit précieux à ses yeux : elle l'accueilloit avec reconnoissance, de quelque part qu'il lui vînt, et de quelque manière qu'il lui fût donné.

Elle portoit dans l'exercice de l'humilité ce ton de droiture et de franchise, qui écarte jusqu'au soupçon d'affectation, dans une vertu si sujette aux illusions du vice contraire. Ses paroles et ses manières étoient, comme ses actions, l'expression simple et naturelle de sa pensée; et, lorsque, suivant la règle du Carmel, elle rendoit compte de ses négligences et de ses fautes, elle s'accusoit avec si peu de ménagement et d'un ton si pénétré qu'on eût été tenté, d'après son aveu, de la regarder, en effet, comme la plus imparfaite des religieuses de la communauté.

Sa grande vivacité la portoit quelquefois à parler trop haut, à marcher trop vite. Elle s'en apercevoit, ou on l'en avertissoit. A l'instant et avec la même promptitude, elle se soumettoit aux humiliations indiquées pour correctif de ces sortes de manquemens. Dans certaines occasions imprévues, où l'amour-propre humilié a coutume de se peindre dans des âmes immortifiées, ou sous les nuages de la honte ou dans les saillies de l'humeur, la princesse toujours égale, et sans paroître étonnée de sa

fragilité, convenoit ingénument d'une imprudence ou d'une erreur, et voyoit un tort dans un tort, sans y chercher d'autre excuse que celle que trouve la vertu dans l'humble aveu de sa faute et la volonté de mieux faire. Une religieuse se plaignoit à madame Louise de ce que les progrès d'une novice, dans les ouvrages de l'aiguille, étoient bien lents. « Vous pourriez, lui répondit la princesse, me faire » aussi le même reproche. Il est fâcheux que M. son » père ait oublié, comme le mien, de faire entrer » la couture dans notre éducation. » Le mot ne fut pas sitôt lâché, que madame Louise, voyant dans ce rapprochement un trait d'orgueil impardonnable, ne crut pouvoir l'expier que par d'humbles excuses, et le désaveu le plus solennel. Un autre jour, pendant une récréation, madame Louise, alors prieure, en avertissant pour la seconde fois une religieuse de se rendre au parloir, lui dit qu'elle se faisoit attendre. La religieuse, que la curiosité d'entendre la fin d'un récit commencé retenoit, répondit qu'il arrivoit bien quelquefois aussi à la mère prieure de se faire attendre. « Oui, reprit madame Louise; mais nos raisons peuvent n'être pas les mêmes. » Telle supérieure se seroit applaudie de sa modération, après s'être contentée d'opposer ce peu de mots simples et vrais au langage de l'irrévérence : mais la princesse craint d'avoir obéi à l'orgueil, et, à l'instant, elle se prosterne aux pieds de ses filles, baise la terre, demande pardon de ce qu'elle cherche

ainsi à se justifier, et s'écrie : « J'ai toujours été une » orgueilleuse ; et, après avoir tout quitté, je re» trouve encore en moi les folles délicatesses de l'a» mour-propre. »

La seule crainte d'avoir dit un mot qui eût pu faire la plus légère peine à une de ses sœurs, suffisoit pour que madame Louise lui en fît ses excuses. Sa délicatesse, à cet égard, étoit si grande que quelquefois des religieuses la voyoient à leurs genoux et leur demandant pardon, sans qu'elles sussent pour quel sujet. Comme la dernière des novices, après avoir été supérieure, elle demandoit à celle qui lui succédoit la moindre permission à genoux, et se soumettoit, avec la plus édifiante simplicité, à toutes ces pieuses pratiques, qui rappellent la sainte folie de la croix, et que la religion cache dans le cloître aux regards profanes qui s'en scandaliseroient. Dans une de ces cérémonies destinées à retracer les leçons de l'humilité chrétienne, comme la princesse se prosternoit pour baiser les pieds d'une novice, la jeune personne, dans des sentimens semblables à ceux de Pierre, qui ne peut souffrir que le Sauveur du monde s'humilie devant lui, recule et pense se trouver mal, en voyant à ses pieds la fille de son roi. Madame Louise lui dit avec bonté : « Qu'avez» vous donc, je vous prie ? Est-ce que je ne suis pas » votre sœur, et une carmélite comme vous ? »

S'il lui échappoit quelqu'une de ces fautes pour lesquelles il est d'usage que les filles de Sainte-Thé-

rèse s'accusent aux pieds de leur prieure, elle le faisoit de la manière la plus franche et la plus humble. Il y avoit peu de temps qu'elle avoit quitté la supériorité, lorsqu'un jour la nouvelle prieure lui adressa la parole en pleine communauté, sur le ton de la réprimande, pour un manquement qui n'étoit pas bien grave. A l'instant même la princesse, l'ancienne prieure, se met à genoux, se prosterne, écoute l'avis, qui est assez long; ne laisse pas échapper le moindre signe d'improbation, ni même d'étonnement, et se retire dans le silence du respect. A la première occasion, elle remercia cordialement la prieure du gage qu'elle lui avoit donné de son attachement, et la conjura de le lui continuer.

C'étoit faire une vraie peine à madame Louise que de rappeler une action, ou de tenir un propos en sa présence, qui pût tourner à sa louange; et, si une religieuse se permettoit de le faire, elle ne manquoit pas de l'en reprendre. « Il ne convient pas à des chrétiens, disoit-elle, et surtout à des religieuses, de se tendre des piéges par la flatterie. On nous loue, disoit-elle encore, de nos vertus apparentes, et Dieu nous condamne pour nos défauts réels. » On lui parloit des sentimens de reconnoissance qu'une abbesse conservoit pour elle. « Je sais » à quoi m'en tenir, répondit-elle, et que tout doit » être admirable en moi, depuis qu'on m'a fait » *bonne renommée, qui vaut mieux que ceinture*

»*dorée.* » Peu de temps après la retraite de la princesse à Saint-Denis, l'enfer, pour détourner l'effet que devoit produire ce grand exemple, suscita des méchans, qui osèrent calomnier et son sacrifice et sa vertu, dans des libelles atroces. Lorsqu'on lui en dit le contenu, bien loin de témoigner aucun sentiment d'aversion, ou seulement de mépris pour les auteurs, elle se contenta de dire : « Tant de »bonnes âmes, qui ne me connoissent pas, exa»gèrent le bien qui est en moi, que j'aurois bien »tort de trouver mauvais que d'autres, qui ne me »connoissent pas mieux, en exagèrent le mal. » On lui disoit que de pareilles gens étoient bien dignes de châtimens. « Dites plutôt de reconnoissance, »répondit-elle ; car ceux qui nous calomnient nous »font plus de bien que ceux qui nous flattent ; et, »quand nous prions pour nos bienfaiteurs, nous »devons les avoir particulièrement en vue. »

Son humilité ne lui permettoit pas d'hésiter, lorsqu'il s'agissoit de faire un sacrifice pénible à l'amour-propre. Une personne qui lui devoit de la reconnoissance et du respect, s'étoit permis à son égard des procédés offensans. Elle le sentit ; mais, en l'avouant à son supérieur, elle ajoute : « A bas »la sensibilité. J'ai tâché de mettre ce sentiment au »pied de la croix, pour ne suivre que ceux de la »religion..... Pour ce qu'il y a eu à donner à Dieu, »dans cette affaire, cela a été bientôt fait. Je ne »m'y suis arrêtée que pour pouvoir vous en rendre

» compte. Je traite ces sortes de choses comme les » guêpes qu'on chasse au plus tôt. »

Aucun office dans le monastère, nous en avons déjà fait la remarque, aucune fonction ne lui paroissoit être au-dessous d'elle. Balayer, frotter les planchers, laver la vaisselle, servir les vieilles et les infirmes, jusqu'à les habiller et nouer les cordons de leur chaussure; soigner les malades et panser habituellement leurs plaies les plus dégoûtantes, rien de tout cela ne répugnoit à son humble vertu. On eût dit qu'elle se croyoit encore trop honorée, en se plaçant au dernier rang parmi ses sœurs. Ayant vu un jour une image qui représentoit une ânesse paissant dans des broussailles : « Voilà, dit-elle, mon vrai portrait, et elle écrivit au bas : *Ut jumentum apud te.* (Je suis devant Dieu comme cet animal.) Elle étoit alors supérieure, et l'on devoit, suivant l'usage, lui présenter un bouquet le jour de sa fête, qui n'étoit pas éloigné. Elle parut désirer si sincèrement qu'on ne lui en offrît pas d'autre que ce qu'elle appeloit son portrait, qu'on la satisfit.

Le désir de s'humilier de ses manquemens, la rendoit attentive à tous les moyens de les connoître. Une ancienne religieuse recommandable par ses vertus, et qui avoit précédé madame Louise dans la supériorité, avoit soumis à l'examen de sa prieure les pieuses résolutions qu'elle avoit prises pendant une retraite. La princesse, après les avoir lues, les

remit à la religieuse, en lui disant : « Il n'y man-
» quoit qu'un article, mais assez essentiel, pour que
» j'aie cru devoir réparer votre omission. » Elle avoit
écrit au bas de ces résolutions : « *Je serai fidèle à
avertir et reprendre notre mère de ses fautes.* »

Dans ces dispositions, tous les événemens de la vie servoient d'aliment à son humilité, et l'entretenoient dans la crainte du Seigneur. Après avoir exposé à son supérieur les moyens qu'elle employoit pour rappeler au monastère quelques religieuses, que le jansénisme avoit autrefois jetées dans l'apostasie, elle ajoute : « Hélas ! nous n'en » avons pas tant fait qu'elles, en apparence ; mais » les prodiges de la miséricorde de Dieu n'en sont pas » moins grands sur nous ; et, que serions-nous de- » venues, en bien des occasions de notre vie, s'il ne » nous eût préservées de la mort? Pour moi, en » mon particulier, je ne puis y penser sans frayeur, » et sans attendrissement sur sa miséricorde à mon » égard. Priez-le, mon père, qu'il ne me traite pas » selon sa justice, et que je profite des grâces qu'il » m'a faites, et particulièrement de celle de ce ju- » bilé, qui sera peut-être le dernier de ma vie. » A l'occasion des miracles que l'on publioit du bienheureux Labre : « Il est sûr, écrivoit-elle au même, » que chacun, dans notre état, nous avons les » moyens de devenir aussi saints que lui, sans aller » à Rome. Nous n'avons qu'à bien faire tout ce que » nous faisons, qu'à le faire uniquement pour Dieu.

»C'est là une vérité bien consolante, et en même »temps bien terrible, surtout pour moi. J'ai paru »vouloir prendre la vie la plus parfaite. Hélas! si »j'allois me perdre après cela. Priez Dieu, mon »père, pour que ce malheur ne m'arrive pas. Vous »y êtes plus intéressé qu'un autre, puisque vous »m'avez reçue dans l'ordre; et, comme votre an»cienne brebis, j'ai plus de droit à vos prières que »toute autre.»

Le juste s'avance de vertu en vertu; et, plus il s'approche de la divine clarté, plus il découvre en lui d'imperfections et de taches. Ainsi vit-on madame Louise, peu d'années avant sa mort, s'élever, en quelque sorte, au-dessus d'elle-même, courir avec une ardeur plus marquée dans les voies de la perfection; et, portant un regard sévère sur le passé, déplorer amèrement, et comme des crimes, les moindres imperfections qu'elle découvre dans les années de sa vie religieuse, ces années si précieuses, l'admiration du monde chrétien et l'édification du cloître. Il faut l'entendre elle-même, dans la pieuse erreur de son zèle actuel, calomniant ses vertus passées, et s'accusant d'avoir retardé jusqu'alors la plénitude de son sacrifice. « Ce qui me prouve plus que jamais, écrit-elle à M. l'abbé Bertin, que le bon Dieu me veut toute à lui, c'est que plus je suis fidèle, plus je suis forte et disposée à tout. Rien ne me fatigue davantage à présent que de me reposer; je n'ai plus ni maux

d'estomac ni maux de reins : la chaleur même ne m'incommode plus. Ah ! mon père, il n'y a rien de tel que de prendre une bonne résolution. Non, je ne me consolerai jamais d'avoir été treize ans pour me déterminer à la prendre. Tant il est vrai, comme je l'éprouve, qu'on fait ce qu'il y a de plus fort, et qu'ensuite on saigne du nez pour des misères. Mais, enfin, le bon Dieu a ses desseins et ses permissions. Il y a bien de quoi, en ceci, me tenir dans l'humiliation le reste de ma vie. Priez, mon père, pour votre pauvre fille aînée, qui mériteroit bien d'être au dernier rang dans le temps et dans l'éternité. Oui, elle seroit bien heureuse, si elle obtenoit une petite place dans le paradis, derrière la porte. Ainsi soit-il. Mais elle a encore bien du chemin à faire pour y parvenir. Vous ne me croirez pas. Je voudrois bien que le bon Dieu pensât comme vous : mais il sonde le fond des cœurs ; il voit tout, rien ne lui est caché. »

Dans une autre lettre, où elle rend compte à son supérieur des heureuses dispositions qui l'animent, elle a soin de ne pas s'en attribuer le mérite ; elle en assigne plusieurs causes étrangères. « Je le dois encore, dit-elle, à la ferveur de mes » novices qui, réellement, m'ont pénétrée de confu» sion, de les voir si occupées de Dieu, si détachées » de tout, si mortifiées ; tandis que moi, établie pour » montrer le chemin de la vertu, j'étois si loin » d'elles. » Enfin, une chose l'inquiète encore dans

son humble vertu, c'est de ne pouvoir se dérober aux yeux de ses sœurs, qui l'apprécient au-dessus de ce qu'elle est. « Ce qui me fait de la peine, con-»tinue-t-elle, c'est qu'on s'en aperçoit dans la »maison, et qu'on prendra cela pour de la sainteté. »Oui, c'est là la seule peine qui me reste. Mais, »que voulez-vous? Il vaut mieux édifier que scan-»daliser. Il y aura de quoi faire de bons actes d'hu-»milité, cette vertu que je trouve de si dure diges-»tion, mais si nécessaire au salut. Redoublez vos »prières pour moi, mon père; j'y ai grande con-»fiance. »

L'humble princesse, dans presque toutes ses lettres, sollicitoit des prières. Nous en avons déjà cité assez de preuves, pour nous contenter d'y ajouter les traits suivans : « J'ai une grâce à vous demander : priez demain pour le roi, mais de toutes vos forces, et n'oubliez pas la pauvre carmelite..... Vous connoissez les besoins de mon âme, priez Dieu qu'il m'en délivre.... Quand vous êtes sur la montagne sainte, et que vous parlez à Dieu face à face, dites-lui un mot pour la pauvre sœur *Thérèse-de-Saint-Augustin*, afin qu'il lui pardonne ses péchés.... Priez pour moi, et recommandez-moi souvent à vos saintes filles. Si on me connoissoit bien, toutes les bonnes âmes s'empresseroient de prier pour moi.... Il y a aujourd'hui seize ans que j'ai commencé à porter les livrées de Jésus-Christ;

mais hélas! que j'ai été infidèle à mon Dieu! Priez pour moi. »

On ne sera pas surpris, d'après ces dispositions, si la vertu qui contrarie le plus le penchant violent de l'homme pour l'indépendance, paroissoit ne rien coûter à madame Louise. Celle qui étoit accoutumée à commander dans le monde, ne sut plus qu'obéir, en entrant dans le cloître : et le joug de l'obéissance devint pour elle un joug si doux, que jamais elle ne consentit à en être entièrement déchargée. Nommée prieure, sa grande peine eût été de perdre quelque chose des avantages de la dépendance; et elle imagina un moyen d'en conserver tout le mérite. Elle engagea le supérieur de la maison de lui désigner une religieuse à laquelle, pour tout ce qui regardoit sa conduite particulière, elle rendroit l'obéissance, tandis qu'elle-même exerceroit l'autorité sur les autres.

Toujours disposée au sacrifice le plus entier de ses idées et de ses goûts, à la première place comme au rang de simple religieuse, elle ne se permettoit rien qui fût de quelque importance, sans avoir consulté ses supérieurs, dont les conseils devenoient pour elle des ordres. Il suffisoit qu'ils lui laissassent entrevoir qu'ils ne pensoient pas comme elle dans une affaire, pour qu'elle se déterminât à penser comme eux; et, s'ils eurent quelquefois à lui parler d'obéissance, ce ne fut que dans les cas où ils vouloient modérer l'ardeur de son zèle. L'obéissance

alors lui coûtoit, mais elle n'en obéissoit pas moins généreusement. A l'occasion d'une incommodité qui lui étoit survenue, on lui avoit prescrit, comme un adoucissement, un régime qui, par le fait, la gênoit beaucoup et ne la soulageoit pas. Elle obéit et souffrit, sans faire aucune représentation : elle ne s'en permettoit jamais qui tendissent à alléger pour elle le fardeau de l'obéissance. Une supérieure, un jour, avec plus de zèle que de prudence, lui enjoignit d'écrire, pour une affaire, à une personne en place. La princesse commença par obéir. Sa lettre écrite, elle représente les inconvéniens qu'elle trouve à ce qu'elle soit envoyée. La supérieure insiste : madame Louise, aussitôt, fait taire sa sagesse et sacrifie ses répugnances; craignant moins de s'exposer à un reproche d'indiscrétion qu'à celui que lui feroit sa conscience, si elle négligeoit la pratique de l'obéissance.

On se rappelle que la princesse avoit à peine fait profession, que la communauté jugea à propos de lui confier la direction du noviciat. Le supérieur de la maison ayant pressenti ses dispositions à ce sujet, elle ne lui dissimula pas la crainte qu'elle avoit qu'un tel fardeau ne fût bien pesant pour son inexpérience; mais elle ajouta : « J'ai fait mes vœux; je ne suis plus à moi, je suis à l'obéissance. Tout ce que je demande à Dieu, c'est de ne jamais faire une démarche pour rien obtenir ni pour rien refuser. » Étant chargée de l'emploi, elle écrivoit : « Je dési-

»crois bien n'avoir point à répondre des autres, moi qui puis répondre si peu de moi-même; mais je suis tranquille, parce que j'obéis.» C'est ainsi que, dans les choses qui contrarioient le plus ses sentimens et sa manière de voir, elle accompagnoit les observations que lui suggéroit sa conscience d'une résignation absolue à tous les sacrifices de l'obéissance. Ayant appris que ses compagnes, contre l'usage ordinaire, songeoient à l'appeler de nouveau à la supériorité, trois ans seulement après qu'elle en eut été déchargée, elle crut devoir engager M. l'abbé Bertin à les détourner de leur projet. En lui exposant ses motifs: « Ce n'est, je pense, lui écrivoit-elle, ni fausse humilité, ni paresse qui me fait parler. L'emploi que j'ai (celui de maîtresse des novices), et que, vraisemblablement, on me laissera, n'est pas de moindre importance, et le travail n'en est pas petit. Je sais que je suis sous l'obéissance, et j'espère travailler toute ma vie sous l'obéissance, soit d'une façon ou d'une autre: et, si j'insiste sur la continuation du priorat entre les mains de notre mère, c'est parce que cela seroit sûrement ainsi, sans que l'on pût penser autrement, si je n'avois pas été jadis *madame Louise;* c'est parce que la communauté est dans d'excellentes mains, et qu'elle le sent bien.... Je suis dans la sincère résolution, mon père, de devenir bonne religieuse. Secondez la grâce de Dieu, en me procurant de vivre encore ces trois ans sous l'obéissance. Vous

ferez mon bonheur en cette vie, et vous l'assurerez pour l'autre; car je suis bien résolue, surtout depuis deux mois, de profiter des grâces que Dieu me fait; et je crois pouvoir vous assurer que, depuis ce temps, je commence à travailler tout de bon à devenir carmelite. » Après quelques autres réflexions, elle ajoute : « Tels sont, mon père, mes vrais sentimens, mes besoins spirituels et temporels. Au nom de Dieu, secourez ma foiblesse, et la bonne volonté que j'ai de faire ce que je pourrai. Quoique vous ayiez un grand goût pour la soumission à la volonté de Dieu, vous ne voudriez pas faire de moi une martyre de l'obéissance. Sur ce, je vous laisse, mon père, à réfléchir avec le bon Dieu sur ce qui sera du plus grand bien pour mon âme.... Au reste, *fiat voluntas*. Pourvu que nous arrivions au ciel, c'est l'essentiel. Mais, pour y arriver, il faut se corriger de tel et tel défaut, acquérir telle et telle vertu; et c'est à quoi je veux travailler. »

Chargée, tout à la fois, de la direction du noviciat et du temporel de la maison, après avoir exercé la supériorité pendant six ans, madame Louise, avec toute l'exactitude et la simplicité d'une novice, se rendoit à toutes les heures du jour auprès de sa prieure, tantôt pour lui rendre compte de la conduite de ses élèves, tantôt pour prendre son avis sur les dépenses à faire pour la communauté, ou bien pour recevoir d'elle les moindres permissions. J'eus l'avantage d'être un jour moi-même témoin

de la religieuse exactitude de la princesse à cet égard. Je lui présentai *l'Histoire du roi de Pologne*, son aïeul : « Pardon, M. l'abbé, me dit-elle; il faut que, pour mon étourderie, je vous quitte un instant. Je viens de demander à notre mère de venir au parloir; je savois pourquoi j'y venois, et j'ai oublié de lui demander la permission de recevoir votre ouvrage. » Frappé d'une si grande ponctualité aux observances, je marquai quelque surprise à un ecclésiastique attaché à la maison, de ce que madame Louise n'avoit pas au moins le petit privilége de pouvoir accepter provisoirement un présent de cette nature, sauf à en soumettre ensuite la disposition à sa supérieure. « Vous connoissez peu, me répondit-on, combien la sainte princesse a l'esprit de son état, et jusqu'où elle en porte la perfection. Il lui seroit, sans doute, bien facile de se munir de ces permissions générales : elles lui ont même été offertes; mais elle trouve trop d'avantage à sentir l'impression immédiate de l'obéissance, et elle est bien aise d'augmenter le trésor de ses mérites en répétant, à toutes les heures du jour, les actes de soumission qui lui rappellent sa dépendance. »

Tous les autres sacrifices coûtent moins à la nature que celui de la volonté propre; et l'offrande des commodités de la vie est une offrande facile pour l'âme qui a su faire à Dieu celle de sa liberté. Elevée au sein de l'opulence, madame Louise ne

rappeloit à ses sœurs son éducation et sa naissance, que par le contraste d'un dépouillement plus absolu. Ce n'étoit pas seulement avec résignation, c'étoit gaiement et avec joie qu'elle supportoit les privations et tous les inconvéniens attachés au genre de vie qu'elle avoit embrassé. Comme les carmelites n'ont qu'un lit fort étroit dans leur étroite cellule, il arrivoit souvent à la princesse, dans les commencemens de son séjour dans le monastère, de donner de la tête contre le mur, pendant le sommeil, et même de se trouver par terre. On lui suggéra divers moyens faciles de parer à ces inconvéniens; mais, ne voulant s'écarter en rien de l'esprit de sainte Thérèse, elle s'y refusa, en disant qu'il falloit bien qu'elle apprît à devenir carmelite la nuit comme le jour. Elle consentit seulement, après en avoir reconnu l'indispensable nécessité, non pas à ce qu'on fît pour elle la dépense d'une paillasse neuve, mais à ce qu'on élargît celle qui étoit à son usage. Rien ne parut jamais l'étonner dans le séjour de la pauvreté. Celle qui, toute sa vie, avoit été vêtue des habits somptueux de la mollesse, on la voyoit porter, comme toutes ses compagnes, des chemises de serge commune; et ses draps de lit étoient de la même étoffe. Elle avoit pour bas des chausses de grosse toile, pour souliers des pantoufles de cordes sans talons, et son vêtement étoit d'une bure grise la plus grossière. Elle n'avoit jamais qu'une seule robe à son usage. Quand elle étoit percée, elle la

raccommodoit. Pendant dix-sept ans qu'elle fut carmelite, elle n'en usa que trois, et porta la dernière l'espace de huit ans. Rien ne peignoit mieux la pauvreté que ce vieil habit de la princesse, alors prieure. Elle l'avoit rapetassé en plusieurs endroits avec de l'étoffe neuve; ce qui le rendoit de différentes couleurs. Une jeune religieuse qui vouloit l'engager à s'en donner un neuf, lui disoit que la communauté seroit honteuse, si quelqu'un de la famille royale la voyoit si mal habillée. Madame Louise la reprit de cette fausse délicatesse, et lui dit : « Depuis quand donc seroit-ce une honte de suivre l'esprit de notre saint état? Ma famille ne sait-elle pas que j'ai fait vœu de pauvreté, et que c'est surtout dans la place que j'occupe, qu'on doit en donner l'exemple? » Elle le donna dans toutes les places et dans tous les temps.

Chez les carmelites, l'usage du linge est commun entre toutes les religieuses, et l'on savoit que madame Louise ne vouloit pas de distinction. Dès qu'elle eut pris l'habit, on ne lui donna plus que le linge de la maison, qu'on avoit soin, cependant, de lui choisir neuf. La princesse s'en étant aperçue, demanda s'il étoit d'usage que les novices rabattissent les coutures pour les autres. Elle ajouta que, dans ces cas, elle rendroit bien volontiers ce petit service aux vieilles mères; mais qu'elle seroit très-fâchée qu'on pût avoir d'autres motifs en lui faisant essayer tout le linge neuf. Quand on vit que cette

attention n'étoit pour elle qu'une vraie peine, on la lui épargna. Le linge, ou les vêtemens qu'on lui présentoit pour son usage, étoient toujours trop bien conditionnés ou trop fins à son gré. Elle portoit des voiles rapiécetés; et, lorsqu'elle avoit le choix, elle ne manquoit pas de préférer ce qui annonçoit le mieux la pauvreté. Une jeune religieuse, à portée de juger de sa prédilection pour ce qu'il y avoit de plus grossier ou de plus vieux dans tous les genres de vêtemens, lui disoit qu'elle ne désespéroit pas de la voir, quelque jour, s'affubler d'un torchon en guise de voile. « Je vous avoue, ma sœur, lui répondit madame Louise, que j'aimerois mieux le faire que de m'éloigner le moins du monde de la simplicité de notre sainte mère. » Un jour qu'elle se trouvoit gênée dans des pantoufles trop étroites, elle en trouva par hasard une paire de vieilles fort malpropres, pour avoir été à l'usage d'une sœur du voile blanc employée à la basse-cour. Elle s'en empara, les trouva très-commodes, et ne voulut pas qu'on lui en procurât d'autres.

La cellule que la princesse habitoit, lors même qu'elle étoit prieure, n'étoit ni plus grande, ni moins pauvre que les autres. Un crucifix, trois images de papier, une chaise de paille et une petite table de bois en faisoient tout l'ameublement, avec son lit; c'est-à-dire, une paillasse de longue paille bien piquée, et presque aussi dure que les planches qui la soutenoient. Pendant quelque temps, elle

occupa la cellule la plus triste et la plus incommode qu'il y eût dans la maison. On lui proposoit d'y faire faire plusieurs réparations, qu'elle eût jugées nécessaires pour toute autre religieuse; elle les regarda comme inutiles pour elle-même, et ne souffrit pas qu'on les fît. Ses croisées joignoient si mal que le vent éteignoit sa lampe : elle les calfeutroit avec du papier, obligée de recommencer l'opération chaque fois qu'elle les ouvroit. Une religieuse, pour écarter l'humidité de cette cellule, y avoit quelquefois porté un réchaud, dans l'absence et à l'insu de madame Louise. La princesse, l'ayant un jour surprise dans cet exercice de charité, l'en réprimanda comme d'une grande faute contre l'esprit de pauvreté : « Que feront donc les gens du monde, lui dit-elle, si des carmelites cherchent à se défendre, par de telles précautions, contre l'influence des saisons que Dieu fait? » Dans un temps où elle étoit malade, et tenoit le lit à l'infirmerie, on lui proposa de passer dans l'appartement où elle recevoit la famille royale : ce qu'elle refusa hautement. Les princesses ses sœurs l'étant venues voir, joignirent leurs représentations à celles des religieuses, et lui dirent qu'elle seroit bien plus commodément en cet endroit : « Oh! *plus commodément*, répondit-elle, cela n'est pas douteux! mais le plus commode n'est pas ce qu'on vient chercher ici; et en maladie comme en santé, il faut se souvenir qu'on est carmelite. » Lorsque les princesses furent sorties, elle

dit à la religieuse chargée de la soigner : « Si cependant ma maladie devenoit bien sérieuse, et que mes sœurs fissent de nouvelles instances, peut-être faudroit-il charitablement, et pour ne pas trop les contrister, me rendre à leur désir ; mais songez bien au moins, qu'en ce cas, il faudroit commencer par transporter le lit de l'infirmerie, et que je ne consentirois jamais à en avoir d'autre. »

En apportant l'aisance dans le monastère de Saint-Denis, madame Louise y avoit apporté, plus qu'aucune autre religieuse, l'esprit de dépouillement et de pauvreté ; et l'on eût dit qu'avoir donné plus à la maison, étoit une raison pour elle d'y dépenser moins. La pension que lui faisoit le roi étoit tellement la pension de la communauté, que jamais elle ne demanda qu'il en fût fait la moindre distraction, pour être employée suivant ses vues particulières. Elle se seroit même fait scrupule de suggérer l'application des aumônes, dont cette pension fournissoit les fonds. Dans le temps qu'elle étoit prieure, l'entière disposition en étoit également réservée au supérieur de la maison et au vœu général de la communauté. Un procès verbal de visite faite en 1781, porte que les carmelites de Saint-Denis emploient une partie de leurs revenus au soulagement des pauvres. « Nous avons vu avec consolation, y est-il dit, que l'augmentation de leurs revenus n'a rien changé à leur manière de vivre simple et modeste, et ne leur a rien fait

de recommencer l'ouvrage, sans y mettre aucun ornement. Mais celui-ci ayant représenté que les planches étoient coupées et ajustées pour l'endroit, et qu'il seroit bien dur pour lui d'en supporter la perte : « Hé bien, lui répondit madame Louise, passez donc le rabot sur ces gentillesses, qui ne conviennent point dans nos maisons; ou bien, ce qui est plus simple encore, mettez-les à l'envers : » ce qui fut exécuté. Un autre, ayant reçu ordre de faire les croisées d'un appartement, les disposa à la moderne, pour recevoir de très-grands carreaux; et, comme la religieuse, chargée de surveiller les ouvrages de la maison, n'avoit pas réglé la forme de celui-ci, madame Louise crut qu'il étoit juste de le recevoir tel qu'il étoit; mais, jugeant, d'un autre côté, qu'il seroit contraire à l'esprit de pauvreté que des carmelites fussent exposées à casser des carreaux de grand prix, elle décida que le vitrier, à chaque place destinée à en recevoir un seul, en mettroit quatre, qu'il adapteroit avec des plombs.

Lorsque, par égard pour le roi, qui entroit souvent dans le monastère, et quelquefois, d'après le désir qu'il en marquoit, la princesse, alors prieure, jugeoit convenable de faire quelque réparation dans les bâtimens; après avoir pris l'avis du supérieur de la maison et de la communauté, elle veilloit elle-même à ce qu'on ne s'écartât pas, dans l'exécution, de la simplicité religieuse. L'architecte du couvent lui ayant présenté le dessein d'une rampe

qui devoit border un escalier, construit particulièrement pour l'usage du roi et à ses frais, elle écrivoit à ce sujet à M. l'abbé Bertin. « J'ai trouvé cette »rampe trop belle pour une maison pauvre, et j'ai »été effrayée quand j'ai su qu'elle seroit de mille »écus. J'ai demandé le plan d'une autre qui ne »coûtera que cent francs. » Louis XV, à peu près dans les mêmes circonstances, ayant proposé aux religieuses de faire rétablir le plancher dégradé de leur chœur, quelques-unes d'entr'elles auroient été d'avis qu'on n'épargnât rien pour rendre le plus beau possible ce plancher, qui ne devoit rien coûter à la maison. « Pour moi, dit madame Louise, je »désirerois qu'il n'y en eût pas de plus simple dans »aucune maison de l'ordre, et que notre monastère »pût toujours être cité comme un modèle de l'es»prit de notre sainte mère. »

Il eût été difficile, en effet, de trouver une communauté de carmelites où le vœu de pauvreté fût plus religieusement observé qu'à Saint-Denis. Madame Louise n'autorisoit, étant prieure, que les dépenses de nécessité, d'utilité reconnue ou de charité. Quant aux dépenses de table et d'économie, elle s'en tenoit à ce qui étoit déterminé par la règle ou fixé par l'usage. Je vois, par exemple, qu'elle ne permettoit pas à la pourvoyeuse de la maison d'employer au delà de huit livres par jour pour l'achat du poisson qui devoit nourrir sa nombreuse communauté; et l'on sait combien cette

perdre de l'esprit de pauvreté, dont la révérende mère *Thérèse de Saint-Augustin* leur a donné de grands exemples. » Ce n'étoit pas assez pour elle d'avoir renoncé à toute espèce de propriété, elle craignoit encore de trop s'attacher aux choses même dont elle avoit l'usage; et, pour peu qu'elle crût y être affectionnée, elle cherchoit l'occasion d'en faire le sacrifice. C'est ainsi que certains petits présens, qu'elle recevoit quelquefois avec permission, elle s'en privoit aussitôt par vertu.

Comme le monde connoît peu jusqu'où s'étend l'esprit de dépouillement pour la vraie religieuse, madame Louise, dans laquelle on voyoit toujours la fille du roi, étoit encore excédée dans sa retraite, de sollicitations et de demandes indiscrètes, dont elle ne pouvoit se défendre qu'en alléguant les devoirs et l'esprit de son état. « C'est la plus grande pauvreté que puisse pratiquer la fille du roi, écrivoit-elle dans une de ces occasions, que de ne pouvoir plus faire de bien à personne. Aussi est-ce par ce côté que la pratique de cette vertu me coûte le plus; une carmelite ne manquant jamais de rien pour elle-même, quoiqu'elle n'ait que le juste nécessaire. Si j'ai joui autrefois du bonheur de faire des heureux, en me consacrant à Dieu, je lui ai sacrifié jusqu'à cette douceur. » Dans une lettre à la prieure des carmelites de Moulins : « Sans cesse, dit-elle, on vient me demander, soit des grâces, soit l'aumône. Je réponds que je n'ai que la nour-

riture et le vêtement que la communauté veut bien me donner; que je ne me mêle de rien que de dire mon bréviaire, de balayer, et d'écouter les sœurs, ou que je ne me mêle que des affaires de l'ordre. Si on me demande de l'argent, je donne la charité du couvent: 2 sous, 12 s., 24 s.; cela ne passe jamais trois livres. » Un jour que la pieuse supérieure conversoit familièrement avec ses filles: « Ne craignons pas, leur dit-elle, de nous appauvrir nous-mêmes pour le soulagement de nos pauvres maisons. L'abondance perd les communautés, le travail et la pauvreté les soutiennent. Peut-être qu'après moi ma famille se souviendra encore de vous; mais je conseille à celles qui me survivront de ne jamais chercher à se faire des protections à la cour. J'ai quitté ce pays-là pour faire mon salut: celles que des vues humaines y conduiroient mettroient le leur en grand danger. »

Lorsque madame Louise eut été élue prieure pour la première fois, on fit réparer plusieurs parties de bâtimens qui tomboient de vétusté. Les ouvriers, songeant qu'ils travailloient dans une maison habitée par une princesse, croyoient pouvoir s'écarter des règles de la simplicité prescrite chez les carmelites. L'un d'eux, chargé d'arranger la chambre intérieure du tour, s'étoit avisé d'en façonner la boiserie. Madame Louise lui fit des reproches sur ce qu'il s'étoit donné plus de travail qu'on ne lui en avoit commandé, et lui enjoignit

On peut dire que la sainte princesse portoit jusqu'à un pieux excès l'amour de la pauvreté. On la vit calculer jusqu'au prix des soins jugés nécessaires pour sa santé, et dire, sur le ton de la conviction, que c'étoit, sans doute, parce que les carmelites ne doivent pas laisser perdre les choses même les plus viles, qu'il lui étoit permis de laisser soigner sa santé par un médecin. Mais, ce qui paroissoit en elle plus admirable encore que la vertu de pauvreté, c'étoit la manière dont elle la pratiquoit, avec un air toujours content et satisfait, un ton d'aisance et de gaieté qui charmoit. Elle se jouoit, si l'on peut ainsi parler, avec l'héroïsme de la vertu. Le trait suivant nous a paru bien remarquable. La princesse se trouvoit à l'infirmerie, au moment où une religieuse venoit de prendre un vomitif. L'infirmière n'apportoit pas assez vite le vase nécessaire en pareille circonstance; et c'est une faute contre la pauvreté, chez les carmelites, quelque simples que soient les meubles et effets de la maison, de les laisser tacher ou salir. Madame Louise, vu l'urgence, s'approche de la malade, lui présente les mains en forme de vase, et lui dit : Point de façons, ma sœur, servez-vous de cette cuvette en attendant l'autre. » Aussitôt dit, aussitôt fait; et madame Louise ajoute, en riant : « Vous allez voir » qu'un peu d'eau fera mon affaire; et notre plan» cher n'est point gâté. »

Toujours guidée par les mêmes motifs de reli-

gion; et, parce qu'une vie pauvre est essentiellement une vie laborieuse, la princesse s'appliquoit au travail avec une constance infatigable. Aucune religieuse ne s'acquittoit avec plus de zèle et d'exactitude des devoirs attachés à son emploi particulier; et quelquefois elle en réunissoit deux. Ainsi la vit-on chargée, en même temps, du noviciat et de la dépense, de la supériorité et du noviciat. Obligée, suivant les constitutions du Carmel, de remplacer la prieure qui étoit morte, parce qu'elle l'avoit immédiatement précédée dans le même emploi, elle écrivoit à ce sujet à une religieuse. « Si vous voulez »savoir mon petit secret, j'ai gardé mes novices. Je » m'en tirerai comme je pourrai, Dieu aidant..... Il »faut qu'il me soutienne ou qu'il me donne son »saint paradis. Il n'y a pourtant pas encore d'appa»rence que ce soit de sitôt; car, au milieu de toutes »ces traverses, je me porte bien : je sens, d'ail»leurs, que je suis encore bien loin de le mériter.»

Quoique madame Louise eût pour principe de ne se mêler au dehors que d'affaires qui intéressassent la religion ou son ordre; comme on s'adressoit à elle de toutes parts, et que sa charité ne se refusoit à aucune bonne œuvre compatible avec son état, sa correspondance devenoit un travail, qui eût occupé seul une personne moins active. Elle écrivoit elle-même toutes ses lettres; et, quelquefois encore, elle servoit de secrétaire à ses compagnes. La prieure d'une maison étrangère lui de-

denrée est chère à Paris. Les primeurs et les plus beaux fruits du jardin n'étoient pas pour les religieuses; la princesse les faisoit vendre au profit des plus pauvres communautés de l'ordre. Je lis dans une de ses lettres à une jeune carmélite : « Je puis » vous assurer que nous ne sommes ici ni mieux vê» tues, ni plus délicatement nourries qu'on ne l'est » dans nos autres monastères. Tout ce que nous » épargnons est pour soutenir nos pauvres maisons; » nous vendons même, pour cela, le meilleur fruit » de notre jardin. »

C'est ainsi que, née dans la pourpre et nourrie dans l'opulence, la fille des Bourbons, par ses instructions et par ses exemples, appeloit ses compagnes à la pratique la plus parfaite d'une vertu dont le nom même est ignoré dans le palais des rois. Plus attentive à multiplier les sacrifices de la pauvreté involontaire, que ne l'est la religieuse imparparfaite à les mitiger, elle donnoit la plus grande extension au vœu qu'elle avoit fait de cette vertu, et condamnoit sans ménagement toute espèce de réserve, de quelque prétexte qu'on la colorât. Elle blâma, un jour, une religieuse, qui eût souhaité qu'on destinât à faire prier Dieu pour elle, après sa mort, la somme que les carmelites sont dans l'usage de consacrer à l'impression de la lettre circulaire, par laquelle elles se donnent avis de la mort de leurs sœurs. « Une carmelite, dit-elle, qui ne peut disposer de rien pendant la vie, doit encore moins

se permettre de manifester des dispositions qu'elle voudroit qu'on réalisât après sa mort. Ce n'est point à une prévoyance avare, c'est à la Providence et à la charité de ses sœurs qu'elle doit s'en remettre du soin de faire prier pour son âme. » Madame Louise reprit quelquefois des religieuses du désir qu'elles témoignoient d'entendre les prédicateurs qui avoient le plus de célébrité. Ce sentiment, selon elle, blessoit l'esprit de pauvreté, et mettoit obstacle à la grâce. Elle prenoit plaisir à louer ceux qui prêchoient avec zèle et simplicité. « Dieu, disoit-elle, » accorde des applaudissemens aux grands orateurs : » et, aux bons missionnaires, le don de toucher les » cœurs. »

Dans des dispositions si analogues à la sainteté de ses engagemens, la princesse mettoit au nombre des grandes faveurs que le ciel lui avoit accordées en religion, celle d'avoir un jour reçu l'aumône en personne. Une bonne âme, qui, en passant par Saint-Denis, vouloit faire son aumône à une pauvre communauté religieuse, demanda à parler à la religieuse chargée de recevoir pour la maison : c'étoit alors madame Louise. Elle lui offrit une très-modique somme, en se recommandant aux prières de la communauté : « Dieu vous le rende, lui répondit » humblement l'auguste mendiante ; je vous pro» mets que nos sœurs et moi nous prierons bien » pour vous ; » et, par ses soins, la promesse eut tout son effet.

»disoit-elle à une personne de confiance, que je »sens que Dieu m'en demande une autre, et puis »encore une autre après; en sorte que je ne pour»rois rester un seul instant dans l'inaction, sans »une résistance positive à la voix de ma con»science, qui me crie continuellement d'employer »le temps à gagner l'éternité. » A l'occasion de certains jours de récréation que la règle accorde tous les ans aux carmelites, elle écrivoit à une religieuse du dehors : « Vous croyez que je m'en suis bien »donné pendant nos *licences;* hé bien, vous vous »trompez : elles ont été partagées entre mes lettres, »mes novices et mes comptes. Mais, lorsqu'on fait »son devoir, on est toujours contente. Je voudrois »seulement que les jours eussent plus de vingt»quatre heures, ou que l'on me permît de dormir »une heure de moins. » On lui représentoit un jour qu'elle s'excédoit par trop d'ardeur et d'assiduité au travail. « Travailler et prier, répondit-elle, voilà »notre état : tout le temps que je resterois les bras »croisés, je cesserois d'être carmelite. »

Lorsque la princesse étoit maîtresse des novices, elle ne recommandoit rien tant à ses élèves que l'application au travail, et la constance à combattre les inclinations de la nature, amie du repos. «Quand »je me sens fatiguée et tentée de rester dans l'inac»tion, leur disoit-elle, je regarde notre cloître, où »mon corps doit se reposer jusqu'au jugement der»nier. Cette pensée me rend le courage, et je ne

» songe plus à écouter ni le chaud, ni le froid. »
Parmi plusieurs avis qu'elle avoit donnés par écrit à une de ces jeunes personnes, je trouve ceux-ci : « Plus on aura ici de charité pour vous, moins vous devez vous écouter vous-même. Quand je suis entrée dans la maison, si j'eusse voulu me croire, j'aurois toujours été malade. Un office sonnoit, j'avois la migraine; le temps de l'oraison approchoit, je me trouvois bien foible. Mais je me faisois un peu de violence; j'allois à l'office et à l'oraison. Je n'y étois pas plutôt que mon mal devenoit supportable, si bien que, quelquefois, je l'oubliois. L'été, comme nous nous levons plus matin, je me sentois de grands maux de cœur, qui m'invitoient fortement à me rendre au sommeil; je me donnois bien de garde d'en rien faire, et, dès que j'avois pris l'air, j'étois guérie. Je vous dis ceci, afin que vous vous teniez en garde contre votre corps, qui aime ses aises; contre le diable, qui veut nous détourner de nos exercices; et aussi, contre la charité de nos sœurs, qui, en se portant sur les besoins de notre corps, peut devenir funeste à notre âme. Une religieuse ne doit pas trop facilement se croire malade; et, lorsqu'elle n'est qu'incommodée, elle doit se réjouir en silence, d'avoir quelque chose de plus que ses sœurs à offrir à son divin époux. »

Étant supérieure, madame Louise veilloit avec le plus grand soin à ce que toutes ses filles s'occupassent assidûment, suivant leurs talens et leurs

mandant des nouvelles d'une affaire dont elle l'avoit priée de se charger, la princesse lui répondoit : « Je ne vous ai pas accusé la réception des papiers que vous m'avez adressés; mais je les ai envoyés à N. J'en ai à tant de monde, qu'à la fin de la semaine je ne sais plus à qui j'ai récrit. Autrefois j'en tenois registre, mais cela me prenoit trop de temps, et je vous dirai que le nombre de mes lettres m'a effrayée. Lors de la fondation d'Alençon, cela alloit à deux mille; et encore dit-on que je ne suis pas exacte à répondre. » Ce que l'on disoit n'étoit pas sans fondement; car ne pouvant suffire aux occupations qui de toutes parts appeloient son activité, elle avoit soin de placer toujours le précepte avant le conseil, et n'hésitoit pas à sacrifier les relations même de la vertu aux observances de son état. C'est ce qu'elle faisoit connoître à un évêque dont elle estimoit le mérite et la piété, en s'excusant auprès de lui de ce qu'elle ne lui écrivoit pas plus souvent. « Si je donnois tant de temps à l'écriture, » lui dit-elle, il faudroit que l'observance en souf» frît; or, je crois qu'elle est plus utile aux autres et » à moi-même que l'écriture; et je suis sûre que » vous m'approuverez, surtout lorsque je vous avoue» rai ingénument que, lorsqu'on a passé trente ans » à la cour, c'est cette parfaite observance qui coûte » le plus, non pas tant pour la fatigue, mais pour » l'assujettissement. »

S'il arrivoit qu'après avoir satisfait aux devoirs

que lui imposoit son état, ou que lui prescrivoit sa charité, la laborieuse princesse pût disposer encore du moindre petit instant, on la voyoit aussitôt, l'aiguille à la main, travaillant pour la maison ou pour les besoins des pauvres : ou bien elle aidoit quelqu'une de ses sœurs dans son emploi. On eût dit qu'elle n'étoit entrée dans le monastère que pour y être la servante de toutes. Prieure et maîtresse des novices, souvent elle ne punissoit la négligence qu'en la suppléant. Une religieuse, une sœur du voile blanc qui trouvoit son travail fait, sa cellule arrangée, en concluoit qu'elle devoit en remercier madame Louise. Il falloit qu'elle fût malade pour cesser de travailler; car elle le faisoit encore lorsqu'elle n'étoit qu'incommodée, assurant que le travail devenoit pour elle un soulagement. Le travail la suivoit jusqu'au parloir, où elle profitoit de l'avantage de n'être pas vue du dehors pour s'occuper, en entretenant les personnes qui avoient à lui parler. J'eus un jour l'occasion d'être moi-même témoin de cette exactitude de la princesse à économiser son temps. Comme elle faisoit un certain bruit, que je devois entendre : « Vous ne sa» vez pas, me dit-elle, ce que je tripote? » Elle me fit connoître ce qu'elle faisoit, et elle ajouta : « Si je » ne mets pas à profit tous mes momens, la besogne » me gagne, et je ne puis plus me retrouver. » Travailler, et travailler sans cesse étoit devenu pour elle un vrai besoin : « A peine ai-je fait une chose,

cesse, et je vous vois venir : il convient, par ménagement pour *madame Louise*, que le relâchement s'introduise dans cette maison. Mais vous savez bien que j'en connoissois les usages comme la règle, avant d'y entrer, et que je ne l'ai préférée qu'à cause de sa plus édifiante régularité. S'il falloit que ma présence y affoiblit la ferveur, et si vous suivez votre projet, je vous déclare que, ne pouvant plus me souffrir parmi celles auxquelles j'aurois porté un si grand préjudice, dès le lendemain, je solliciterai la permission de passer dans un autre de nos monastères. » Une résolution si ferme engagea le supérieur à temporiser; et bientôt il vit cesser toutes les infirmités qui affligeoient la maison. On les attribua à l'usage d'une boisson particulière, que l'extrême pauvreté avoit fait substituer au vin, mais qui avoit été supprimée quelques jours avant l'arrivée de madame Louise à Saint-Denis.

Ce ne fut jamais qu'en donnant le change à la princesse, ou en la contristant, que, dans les commencemens de son séjour dans le monastère, on réussit à lui faire supporter quelques adoucissemens dans la nourriture commune; mais elle parvint bientôt, à force de représentations, de fermeté, et même de larmes, à repousser des égards qui la fatiguoient beaucoup plus que l'austérité même qu'on eût voulu lui épargner. Si elle apercevoit, si elle soupçonnoit même quelque différence entre la portion qu'on lui présentoit au réfectoire et celle

des autres, elle avoit l'adresse de la faire échoir à la religieuse qui étoit à côté d'elle. Lorsque le roi ou les princesses ses sœurs lui envoyoient quelques comestibles, elle les faisoit passer aussitôt à la cuisine, en disant que c'étoit l'aumône de la cour pour la communauté. L'archevêque de Paris lui ayant envoyé, dans le temps des primeurs, une très-petite quantité d'un fruit qu'elle aimoit, elle le fit servir à toute la communauté, en sorte qu'il lui en parvint à peine à elle-même autant qu'il en falloit pour pouvoir dire qu'elle en eût goûté.

Elle trouvoit délicieux tous les mets qu'on lui servoit; et, craignant sans doute qu'on estimât au-dessus de leur valeur les nombreux sacrifices qu'un réfectoire de carmelites doit offrir à la fille d'un roi, elle assuroit, en toute occasion, qu'elle avoit scrupule du plaisir qu'elle trouvoit à manger sa portion : « Non, disoit-elle souvent, jamais cuisinier de » Versailles n'a su assaisonner un dîner comme font » ici le jeûne et le travail. » Aussi, une bonne sœur qui étoit attachée à la cuisine, croyant avoir acquis, depuis l'entrée de madame Louise dans la maison, un talent pour son office, dont personne ne s'étoit jamais douté, disoit aux religieuses : « Voyez-vous » comment cet estomac royal savoure nos citrouilles » et nos carottes? J'espère bien qu'on ne dira plus » à présent que nous n'entendons rien à la cuisine. » Il eût été difficile, en effet, de ne pas perdre jusqu'à l'idée de jamais se plaindre de rien, quand on

forces; et, lorsque, sans négliger les travaux nécessaires pour la maison, elles pouvoient économiser encore quelques momens, elle les engageoit à entreprendre différens ouvrages, qu'elle faisoit vendre au profit des maisons de l'ordre les plus indigentes. Quoiqu'elle connût tous les travaux délicats de l'aiguille, le travail qui paroissoit lui plaire le plus, c'étoit celui qui lui rappeloit le mieux qu'elle avoit fait vœu de pauvreté. Ainsi la voyoit-on travailler de préférence sur le vieux; raccommoder le vieux linge de cuisine, les vieilles chausses et toutes les vieilles hardes de ses compagnes. Ayant appris qu'une jeune religieuse avoit marqué quelque répugnance pour le travail de ce genre, dont on l'avoit chargée, la princesse, alors prieure, l'appela en particulier, et lui dit : « Ap»portez-moi bien secrètement votre tâche : je la »remplirai et vous la rendrai, sans que la commu»nauté en sache rien. » Enfin, portant jusqu'au dernier soupir l'amour du travail, de la pauvreté et des pauvres, l'avant-veille de sa mort, elle travailla encore pendant plusieurs heures à façonner du linge, destiné à une pauvre femme de Saint-Denis.

Les vœux religieux, quand ils ont pour interprète une vraie fille de Sainte-Thérèse, embrassent tous les genres de mortifications et de privations, d'austérités et de sacrifices, qui peuvent rappeler à une âme chrétienne qu'elle a pour modèle un

Dieu expirant sur la croix. Madame Louise qui, avant son entrée dans le monastère, connoissoit assez la nature des engagemens qu'elle vouloit contracter, ne parut éprouver d'autre mécompte, dans le détail de la pratique, que celui d'une plus grande facilité qu'elle n'auroit imaginée. Son zèle vit toujours couler le lait et le miel dans la même terre qui n'offre à la lâcheté ombrageuse que des monstres dévorans. C'est un fait connu de toute la France, que la santé de la princesse, toujours foible et chancelante parmi les délices de la cour, se fortifia et s'affermit par le genre de vie du Carmel; c'est-à-dire, huit mois de jeûne dans l'année; une abstinence perpétuelle qui, souvent, s'étend jusqu'aux œufs, beurre et laitage: sept heures de chœur chaque jour; et, le reste du temps, travail, obéissance, mortifications, privations, silence et prières.

Ennemie de toute espèce de distinctions, madame Louise l'étoit surtout de celles qui auroient tendu à la soustraire à quelques-unes des austérités en usage dans le monastère. Il n'y avoit pas longtemps qu'elle l'habitoit, lorsque M. l'abbé Bertin, effrayé du nombre d'infirmes qu'il y voyoit, en attribua la cause à un surcroît d'austérités particulières à cette maison; et, de l'avis de l'archevêque de Paris, M. de Beaumont, il se proposa de les interdire. Lorsqu'il s'ouvrit sur son projet à madame Louise: « Je vous entends, lui dit la prin-

voyoit la fille du roi s'accommoder de tout. Dans une circonstance, cependant, toute la communauté laissa voir qu'elle trouvoit trop durs les haricots qu'on lui servoit habituellement, et dont il se trouvoit encore une quantité dans la maison. Madame Louise, alors prieure, étoit la seule qui ne se fût point aperçue de l'altération de ce légume; mais, comme on lui proposoit de le faire vendre pour en racheter de meilleure qualité, elle craignit que ce ne fût marquer beaucoup de délicatesse, pour des religieuses qui avoient fait vœu de pauvreté, et se contenta de dire à ses filles, qu'elle feroit attention à ce qu'elles lui représentoient. En effet, la première fois qu'on en servit, après avoir mangé de bon appétit sa portion, qui n'étoit pas la moins copieuse, elle se mit à faire tourner entre ses doigts sa petite écuelle de bois, pour faire voir qu'il n'y étoit rien resté. On sourit; on se persuada que les haricots pouvoient se manger, et l'on consomma toute la provision.

La princesse surmontoit si généreusement l'aversion naturelle qu'elle avoit pour certains comestibles, qu'il eût été difficile de la soupçonner. Ses compagnes ayant appris, d'une personne autrefois attachée à son service, qu'étant à la cour elle avoit une extrême répugnance pour les œufs apprêtés d'une certaine façon, lui faisoient une sorte de reproche de n'en avoir jamais rien dit, et lui représentoient qu'elle pouvoit bien se dispenser d'en

manger à l'avenir : « Je m'en garderai bien, répon» dit-elle : voilà sept ans que je combats contre » cette bizarrerie de mon goût, et j'espère en avoir » raison : si je recule d'un pas, je suis vaincue. »

Tout étoit toujours, ou paroissoit être de son goût dans la nourriture, si bien que, lorsqu'on vouloit parler d'un mets détestable, on disoit : « La mère *Thérèse-de-Saint-Augustin* elle-même n'en mangeroit pas. » Comme le maigre est habituel chez les carmelites, les pourvoyeuses laissoient rarement échapper l'occasion de procurer du poisson à la communauté, lorsqu'elles le trouvoient à juste prix. Il étoit quelquefois tellement altéré, que la seule odeur répandue dans le réfectoire en rassasioit toutes les religieuses, qui ne touchoient pas même à leur portion. Madame Louise ne laissoit rien de la sienne ; et, sans accuser autrement la juste répugnance des autres, elle disoit qu'elle avoit bien des grâces à rendre à Dieu, qui la favorisoit d'un appétit que rien ne déconcertoit. On pouvoit ajouter, et d'un zèle pour la mortification, que rien n'égaloit. Nous en citerons quelques traits, qu'une sagesse mondaine pourroit regarder comme minutieux, mais qui n'en portent pas moins un caractère d'héroïsme aux yeux de la religion qui les consacre.

Les carmelites, qui ont la permission de manger après la communauté, sont servies, à la seconde table, des restes de la première ; et madame Louise,

lorsqu'elle se trouvoit dans ce cas, subissoit exactement la règle. Un jour que la sœur cuisinière, n'ayant rien à lui offrir, se mettoit en devoir de lui préparer à dîner, elle s'empara de l'assiette de cette sœur, sur laquelle étoient plusieurs petits restes d'omelette levés de la table commune, et lui dit : « Faites votre dîner, ma sœur, j'ai le mien. » Une autre fois, qu'elle étoit au réfectoire pour y manger après la communauté, une religieuse lui montra des restes qu'on venoit de lui servir, en lui demandant, s'ils n'étoient pas d'une malpropreté rebutante? Madame Louise, alors prieure, prend l'assiette de la sœur qui se plaint, la considère, lui donne raison, veut qu'on la serve mieux; mais gardant pour elle-même la portion rebutée, elle la mange gaiement et n'en veut point d'autre. Une sœur cuisinière avoit tiré de l'office, pour le jeter, un artichaut tellement gâté, que les vers y fourmilloient; mais une autre sœur, sans le savoir, le confondit avec d'autres et le fit passer au réfectoire. La cuisinière s'attendoit qu'il alloit lui être renvoyé avec des reproches; mais, ne le voyant pas revenir, elle en conclut qu'il falloit qu'il fût échu à la prieure; et elle ne se trompoit pas. Madame Louise, en recevant son légume, vit qu'il étoit pourri, ne le laissa voir à personne et le mangea. Désolée de ce petit accident, la sœur cuisinière alla en faire ses excuses à la princesse, qui lui dit : « Il » n'y a point de mal, puisque cela m'est tombé; mais

»prenez garde de jamais rien servir de pareil, parce »que toutes nos sœurs n'ont pas aussi bon appétit »que moi.» Madame Louise avoit un jour laissé tomber un œuf déjà ouvert dans un grand vase, destiné chez les carmelites à recevoir les rinçures des gobelets, et tout ce que l'on jette des tables; mais, faisant attention que c'est une faute contre la pauvreté religieuse que de laisser perdre un œuf, elle pêche le sien au fond du vase et le mange.

Dès que quelques années de séjour dans le cloître lui eurent parfaitement rétabli la foible santé qu'elle avoit apportée en y entrant, le jeûne habituel lui coûta infiniment; et la faim étoit pour elle une sorte de tourment qu'elle éprouvoit presque tous les jours, au point que souvent, plusieurs heures avant le repas, on lui voyoit le visage pâle et défait. Bien loin cependant de se permettre jamais aucun adoucissement à cette austérité lorsqu'elle étoit prieure, elle la prolongeoit, avec une sorte de satisfaction, toutes les fois que la complaisance ou la charité demandoit que, pendant le dîner de la communauté, elle écoutât quelqu'une de ses filles, ou des personnes du dehors.

Dans un temps où, à cause d'une indisposition, elle ne pouvoit, sans s'incommoder, manger des fruits qui faisoient la collation habituelle de la communauté, elle accepta une espèce de soupe, composée seulement d'un peu de pain bouilli dans l'eau, sans huile ni beurre; et ce mets insipide, elle

l'appeloit un adoucissement, et se le reprochoit comme une délicatesse. Elle écrivoit alors au supérieur de la maison : « On vous mandera peut-être » que je suis malade : cela ne sera pas vrai.... que » vous devez me défendre de jeûner; mais je suis » très en état de le faire : je prends seulement le ma» tin une ou deux tasses de véronique. » Il en étoit de la princesse, fidèle à toutes les austérités de la vie religieuse, comme des jeunes hébreux à la cour de Babylone; moins elle se ménageoit, mieux elle se portoit. « Je me porte si bien, écrivoit-elle à » Pâques, qu'à ma honte le carême m'a engraissée, » quoique j'aie eu bien froid et bien faim, sur » tout pendant ma retraite : mais la grâce adoucit » tout. »

Le vêtement seul des carmelites est une austérité. Ce n'est guère que par le courage et la patience que ces religieuses se précautionnent contre l'influence des saisons. L'hiver, elles n'ont que des chausses de toile et voient à peine le feu; l'été, elles portent toujours la serge et de gros habits de laine. Cette double austérité devoit surtout éprouver cruellement une princesse. Aussi, madame Louise, pendant les premiers hivers qu'elle habita Saint-Denis, eut-elle les mains gelées et crevassées; ce qui étoit quelquefois pour elle matière de plaisanterie, jamais de plainte. « Je gèle, écrivoit-elle à une car» melite; je crois quelquefois que mes doigts tombe» ront; je me chauffe, non sans douleur. Cependant

»j'ai été favorisée cette année, car j'ai eu très-peu »de crevasses aux mains.» La violence du froid fit un jour sur elle une impression de douleur si cuisante, qu'elle lui arracha des larmes, dont elle s'accusoit comme d'une foiblesse puérile. Je lis dans une de ses lettres : «Croiriez-vous bien que j'en »pleurois, comme font les enfans? Il faut pourtant »bien avoir quelque chose à offrir au Seigneur.» Ces sortes d'offrandes lui étoient très-familières. Elle souffroit plus habituellement encore de la chaleur en été, que du froid pendant l'hiver, et toujours avec le même courage. «J'ai cru étouffer de »chaud ces jours-ci, racontoit-elle à une amie : »ma ressource étoit de songer que mes sueurs »éteindroient l'enfer et rafraîchiroient le purgatoire, »que je mérite à chaque moment, par ma lâcheté à »supporter cette incommodité.»

Un des inconvéniens de la vie commune qui pesoit le plus à madame Louise, c'étoit être obligée de rester long-temps dans des endroits renfermés. Elle eût aimé qu'on en laissât habituellement les portes et les fenêtres ouvertes; et souvent la complaisance auroit voulu la servir à cet égard; mais elle s'y opposoit. «Je sais, disoit-elle, que le grand »air qui me feroit plaisir, ne le feroit pas à quel»ques-unes de nos sœurs, vieilles ou infirmes; et il »est de principe que, lorsque nous avons à choisir »entre qui se gênera, la gêne doit être pour ceux »qui se portent bien.» L'infirmerie étoit des divers

endroits de la maison, celui où la princesse souffroit le plus de l'air renfermé. Elle fut quelquefois sur le point de s'y trouver mal; mais, à force de courage et de vertu, elle triompha de sa répugnance au point que, lorsqu'elle étoit prieure, on lui vit faire jusqu'à dix visites dans un jour à des malades en danger. Une religieuse qui l'accompagnoit, trouvoit que l'air de l'infirmerie étoit insupportable : « Plaignons celle qui souffre le mal, lui dit madame Louise, et non pas nous qui en sommes quittes pour l'odeur. » Une malade avoit peine à consentir à ce qu'on lui ouvrît un cautère, jugé nécessaire pour la conservation de sa vie : « Je me charge de le panser, lui dit sa prieure; et nulle autre que moi dans la maison ne connoîtra votre infirmité. » Pendant des mois entiers, on la vit, plusieurs fois le jour, aux pieds d'une malade, nettoyer elle-même et quelquefois baiser ensuite des plaies dont la vue faisoit horreur. Dans ce contraste si admirable, des humbles fonctions qu'elle remplissoit avec l'éducation qu'elle avoit reçue, elle portoit cet air d'aisance et de simplicité, qui augmente le prix des sacrifices devant Dieu, de tout ce dont il semble le diminuer aux yeux des hommes.

Quoique la mortification s'attache, pour ainsi dire, à tous les pas que fait une carmelite, toutes les compagnes de la vertueuse princesse attestent qu'elle étoit attentive encore aux moindres occasions d'en multiplier les actes. Réprimer la curio-

sité d'apprendre, étouffer le désir de raconter, commander aux saillies de l'esprit, sacrifier les goûts les plus innocens au plaisir plus doux pour elle de ne point s'éloigner de la croix du Sauveur, c'étoient là les exercices ordinaires et comme l'habitude de sa vertu. Quelquefois, tout naturellement et sans y songer, elle laissoit échapper le secret de son cœur insatiable de souffrances : « Que faisons-nous au »monde, que faisons-nous ici, mon cher cœur, di»soit-elle à une de ses élèves, si nous n'y retraçons »en nous la mortification de notre divin maître? » Une autre fois, en considérant plusieurs petits oratoires, monumens de sa piété, qui se voient dans la maison de Saint-Denis, elle disoit à une de ses sœurs : « Voilà bien des autels : l'impression que »doit faire sur nous leur présence, c'est de nous »rappeler que nous devons prier sans cesse, et sans »cesse nous immoler au Seigneur. »

Les événemens les plus affligeans pour la nature, les privations sensibles, les maladies, la mort de ses amies et de ses proches la trouvoient toujours soumise et religieuse dans sa douleur. Jamais on ne la vit hésiter à la vue d'un sacrifice, et les plus douloureux pour son cœur étoient ceux qui obtenoient de sa fidélité une plus prompte et plus courageuse résignation. Pendant la maladie désespérée de la mère Julie, cette religieuse au zèle de laquelle elle étoit persuadée qu'elle devoit, après Dieu, l'esprit de son état, elle écrivoit à M. l'abbé Bertin : « Notre

»partage est le *fiat voluntas* dans toute son éten-»due. Il faut vivre et mourir sur la croix. Cette »mère étoit mon soutien; avec elle j'espérois tou-»jours apprendre. Quand elle ne sera plus, je ferai »tout ce que je pourrai, et il faudra que le bon »Dieu me fasse grâce du reste. Il me faut faire pé-»nitence de mes péchés. Ma pénitence à Saint-De-»nis eût été trop douce avec elle.» Et, après la mort de la religieuse : « Je vous avoue que je tâche »de m'en désoccuper, pour ne penser qu'à Dieu, »aux grandes vérités du salut et à ma sanctifica-»tion. C'est la première retraite que je fais sans notre »pauvre mère. Je m'efforce d'achever le sacrifice »commencé le 27 septembre, en me tournant du »côté de Dieu toutes les fois qu'elle me vient à l'es-»prit, et cela ne va pas mal. *Fiat voluntas*. Dieu »en sera d'autant plus mon tout.»

A la mort du roi son père, sa résignation parut aussi parfaite que sa douleur étoit profonde. Elle avoit prié dans l'espérance, elle continua de prier dans la foi. Le jour même qu'elle reçut cette accablante nouvelle, elle ne s'absenta d'aucun exercice, elle ne se dispensa d'aucune observance. Etant alors prieure, elle indiqua la récitation de l'office des morts. On se rend au chœur; elle y est à la tête de sa communauté, et c'est elle qui officie. Bientôt toutes les religieuses attendries, et par la situation de leur mère et par le souvenir des bontés du feu roi pour leur monastère, fondent en larmes, et la

psalmodie est interrompue. Madame Louise alors, forte de tout le courage que donne une grande foi, impose silence à la nature; elle seule fait parler à Dieu pour son père, plus efficacement que par des larmes; elle seule continue le chant des psaumes. Il faut entendre la pieuse princesse, déposant dans le sein de l'amitié les sentimens qu'elle éprouvoit dans ces conjonctures affligeantes : « Je t'écris encore aujourd'hui, mon cœur, pour te donner de mes nouvelles, quoique j'aie fort peu de temps. J'ai bien soutenu la nuit dernière où l'on a porté le roi à l'abbaye; on m'avoit placée dans l'endroit le plus profond de la maison : cependant j'ai tout entendu. J'ai dormi, j'ai pleuré, j'ai prié; je me porte bien; c'est tout ce que j'ai le temps de te dire. Je ne t'écrirai plus si souvent : il faut que je me rende aux affaires de la maison. Je soutiendrai cette affliction aussi-bien que les autres. Puisque Dieu l'a permise, il sera ma force. »

Peu de temps après, en apprenant la maladie et le danger des princesses ses sœurs, elle écrivoit à la même personne : « J'ai une cruelle après-midi; mais le bon Dieu m'a donné des forces et du courage. Sois tranquille pour mon corps et pour mon cœur. Ce dernier souffre beaucoup, mais il est soumis. Je crois qu'il n'y a pas de situation pareille à la mienne : perdre son père et voir ses trois sœurs frappées de la même maladie! Mais, quand on a des afflictions, il faut remonter jusqu'à la main qui

les envoie, et l'adorer en silence. C'est le devoir du chrétien, mais encore plus celui d'une religieuse, qui a promis de suivre, non-seulement, les préceptes, mais encore les conseils évangéliques, *et ce jusqu'à la mort*. Prie Dieu, mon cœur, pour que je ne m'écarte jamais de ces sentimens. Je suis un peu maigrie; mais sois tranquille, et prions de toutes nos forces. »

Une autre fois, à la nouvelle du danger qui menaçoit les jours d'une sœur tendrement aimée, elle écrivoit : « J'avoue que l'état de Sophie m'a un peu troublée; mais sans ébranler, cependant, la ferme résolution où je suis intérieurement d'acquiescer toujours à la volonté de Dieu. »

A cet esprit de résignation, et aux sacrifices sans nombre qui en étoient le fruit, madame Louise joignoit encore d'autres sacrifices particuliers, non moins effrayans pour la nature. Outre les jeûnes du Carmel, dont la rigoureuse observance lui pesoit infiniment, elle jeûnoit souvent des jours entiers au pain et à l'eau; ayant l'attention, pour qu'on ne s'en aperçut pas dans la communauté, de se donner des occupations aux heures du repas; ce qui lui étoit surtout facile, lorsqu'elle étoit prieure. L'habit austère qu'elle portoit cachoit bien d'autres austérités encore : les haires et les cilices, et tous les instrumens de la vie crucifiée, qu'elle appeloit, dans sa gaieté ordinaire, la toilette des carmelites. Quelque soin que prît l'humble et fervente prin-

cesse, pour laisser ignorer les austérités qu'elle pratiquoit au-dessus de la règle commune, une de ses compagnes, qui avoit eu plusieurs fois sous les yeux des preuves sanglantes de ses macérations, lui en parla; et elle auroit voulu l'engager à modérer ces pieux excès. « Hé ! ne voyez-vous donc pas, lui dit » madame Louise en riant, que le bon Dieu, en me » favorisant ici d'une santé que je n'avois pas à la » cour, m'avertit de l'usage que j'en dois faire, en » tâchant d'expier un peu, à la carmelite, la folie » d'avoir autrefois porté les livrées et les bracelets » du diable ? » Dans la suite, ayant soupçonné, non sans raison, que cette religieuse lui avoit attiré quelques avis qui lui furent donnés, de modérer ses austérités secrètes, elle fut très-attentive à lui en dérober la connoissance.

C'étoit ordinairement pendant l'espace de neuf jours que la sainte princesse faisoit à Dieu l'offrande de ces macérations extraordinaires, tantôt dans l'intention d'obtenir du ciel quelque grâce spéciale, tantôt en réparation des attentats de l'impiété et du débordement des mœurs. Elle se considéroit, dans son état, comme une victime publique, qui ne devoit plus quitter la croix de Jésus-Christ. Au temps de la maladie dont mourut Louis XV, les veilles, les jeûnes rigoureux et une infinité d'austérités, dont Dieu seul fut témoin, lui avoient tellement altéré les traits du visage, qu'un des visiteurs généraux de l'ordre, à la prière de la communauté, lui

faisoit envisager comme un devoir, de mettre des bornes à son zèle. L'humble princesse, tombant aux pieds de son supérieur, lui dit : « J'obéirai, » mon père, à tout ce que vous me prescrirez ; mais » songez, je vous prie, que le roi se meurt ; songez » que je suis venue ici pour son salut comme pour » le mien, et dites-moi : Puis-je en trop faire pour » une âme qui m'est si chère ? » Le supérieur, dans l'admiration, se tut, craignant de contrarier l'opération de l'esprit de Dieu dans cette âme privilégiée.

Et c'est cependant le ministère officieux de ces anges de paix que le philosophisme ne cesse de calomnier. Mais qu'ils blasphèment tant qu'ils voudront contre les asiles respectables de l'innocence chrétienne, ces prétendus amis de l'humanité, qui mettent les excès de la licence au rang des droits de l'homme, et ses penchans les plus dépravés au nombre de ses vertus ; qu'au tribunal insensé d'un monde séduit, ils s'efforcent, ces sages nouveaux, de dévouer à tout l'opprobre de l'oisiveté la sainte activité des martyrs de la pénitence : qu'ils parviennent même, à force de crimes, à frapper de stérilité la terre des saints ; il n'en est pas moins vrai que, tant qu'il restera dans le royaume de France un seul organe de la vérité, on y préconisera l'héroïsme pur de ces courageuses émules d'un Dieu crucifié, qui n'hésitent pas de se faire anathème pour un monde persécuteur ; et, à l'exemple

de leur divin époux, de s'immoler par la charité pour des crimes qui ne sont pas les leurs.

A juger des dispositions intérieures de madame Louise, par ce zèle actif et cette ferveur soutenue qui animoient toute sa conduite, on auroit imaginé que, portée sur les ailes de la grâce, cette pieuse princesse sentoit à peine le joug du Seigneur, et ne trouvoit que des roses sans épines dans les sentiers de la perfection : on se seroit trompé. Celle qui avoit autrefois goûté au milieu du monde toutes les douceurs de la vertu, n'en connoissoit presque plus que les épreuves dans le sanctuaire même de la piété. Dieu sembloit s'éloigner de cette âme céleste, à mesure qu'elle-même faisoit de plus généreux efforts pour s'approcher de lui ; et l'on peut dire que, pendant les années de sa solitude, elle habita plus souvent le Calvaire que le Thabor. Toujours fidèle néanmoins, toujours supérieure aux foiblesses du découragement, si elle étoit privée de la paix des consolations, elle possédoit celle de la résignation et du sacrifice. Dans les momens où le trouble vouloit agiter son âme, sa foi devenoit son guide ; et jamais elle ne s'abandonnoit plus parfaitement à Dieu, que quand Dieu sembloit l'abandonner. Elle ne connoissoit la tristesse que pour la combattre. L'orage étoit dans son âme, que la sérénité brilloit encore sur son visage. La pensée du premier sacrifice qu'elle avoit fait au Seigneur, et que sa volonté n'avoit jamais rétracté, la remplis-

soit alors d'une merveilleuse confiance. « Ce qui » doit nous soutenir lorsque nous sommes dans les » ténèbres, disoit-elle un jour à ses ferventes reli» gieuses, c'est de songer que, du moins, nous habi» tons la Terre-Sainte ; et que, quoique Dieu se dé» robe à nos regards, il ne sauroit jamais être bien » loin de nous. » Ainsi son amour pour Dieu lui répondoit de l'amour de Dieu pour elle ; et elle trouvoit dans sa foi, une véritable consolation à se voir privée de toute consolation sensible.

Contente d'avoir pour témoin de ses peines intérieures celui pour l'amour duquel elle les souffroit, si quelquefois il lui arrivoit d'en parler dans l'épanchement de son cœur, ce n'étoit que dans des occasions rares, et lorsqu'elle le croyoit utile pour s'édifier ou pour instruire. Une religieuse lui ayant fait l'aveu de ses répugnances pour certaines pratiques du Carmel, elle l'encourageoit par cette réponse.... « A qui dites-vous qu'il en coûte? Il n'y a » personne à qui tout coûte plus qu'à moi. Oui, » tout me coûte *horriblement*. Mais, bon courage, » mon cher cœur, le Dieu du Paradis mérite bien » nos sacrifices : donnez-moi part à tous ceux que » vous ferez. » Elle remercioit Dieu, comme d'une insigne faveur, des moindres consolations qu'elle éprouvoit à son service. Je lis dans une de ses lettres : « Il me semble que je n'ai pas payé trop » cher, par douze ans complets de peines, le com» mencement de tranquillité que je ressens. »

Sachant, comme saint Paul, trouver sa joie dans les épreuves, elle répondoit à une amie, qui la félicitoit sur les douceurs qu'elle devoit goûter dans la vertu : « J'ai plus besoin que tu ne penses de me » renouveler en ferveur. Depuis que le bon Dieu est » sûr de me tenir à son service, il ne me mène plus » par les consolations..... Mais, sa volonté soit faite : » on dit que cet état est plus sûr que les consolations; » aussi, au milieu de tout cela, j'ai l'âme contente. » — Comment se consoler, écrivoit-elle encore à » une personne de confiance, si Dieu n'étoit au- » dessus de tout? mais j'espère que cette croix ame- » nera mon salut : je n'en veux rien perdre..... » Dieu m'aime sur la croix..... Mes peines ne me font » point désirer la mort. Je crains toujours excessi- » vement cette heure : mais, à cela comme au » reste, il faut toujours dire son refrein *fiat volun-* » *tas*. J'aurois grand besoin que le bon Dieu me dé- » dommageât de tout cela à la prière; mais il ne le » veut pas : encore *fiat*. Cependant, j'ai moins d'a- » gitations depuis un an; c'est toujours beaucoup, » et je dois regarder cela comme une grande grâce; » car ces agitations, en priant, sont terribles à » porter. »

Il est aisé de recueillir de la vie de madame Louise, qu'entre les vertus par lesquelles elle ne cessa d'édifier sa communauté et le monde chrétien, sa piété tenoit le premier rang et vivifioit toutes les autres. Sa piété lui avoit commandé le

sacrifice de sa séparation du monde; sa piété lui donna le courage de tous ceux qui devoient le suivre et le perfectionner. Son âme pure et détachée d'elle-même autant que de la terre, ne goûtoit de plaisir qu'en son Dieu. Sûre de le trouver au fond de son cœur, c'est là qu'elle le cherchoit, qu'elle conversoit avec lui, qu'elle se tenoit en sa présence. Toute sa conduite étoit réglée par le désir de lui plaire, et ce désir étoit immense comme son objet. Les bornes qu'elle savoit prescrire à la ferveur de ses filles, elle ne les connoissoit pas pour la sienne. « Faisons pour Dieu ce que notre règle nous commande, leur disoit-elle, et cela suffit. » Elle le disoit aux autres, et ne se le disoit pas à elle-même. Craignant toujours de n'en pas faire assez pour le Dieu pour qui elle faisoit tout. « Le monde, écrivoit-elle, nous canonise à bon marché; dès qu'on cesse d'être ce qu'il est, il croit qu'on est tout ce qu'on doit être; mais Dieu ne juge pas comme les hommes. Un grand sacrifice, qui nous arrache au monde, peut bien prouver la crainte de nous damner avec le monde; mais ce sont les petits sacrifices journaliers qui prouvent le désir pur de plaire à notre divin époux; et cependant nous hésitons, nous reculons lorsqu'il s'agit de les lui offrir. »

Jamais madame Louise ne s'entretenoit plus volontiers, que de Dieu et du bonheur d'être à lui. Elle le faisoit en toute occasion; dans la conversation et par écrit; avec les gens du monde comme

avec ses compagnes. C'étoit ordinairement en peu de mots qu'elle le faisoit, mais d'un ton vif et naturel qui pénétroit. Toutes les lettres de la princesse, celles même qu'elle écrivoit pour le temporel de sa maison, lorsqu'elle en avoit la direction, portent l'empreinte de sa piété. Entre divers avis qu'elle traçoit de sa main à une jeune personne qu'elle étoit chargée de former à la vie religieuse, je lis ceux-ci : « Faisons tout pour Dieu, et de notre mieux; mais avec une grande confiance, avec un amour vif. Qui mérita jamais mieux d'être aimé? Y a-t-il père, mère, frère, sœur qui le valent? Nous sommes heureuses dans ce monde en l'aimant; car quelle douceur ne fait-il pas ressentir quand on lui offre un sacrifice de bon cœur? et il nous réserve encore le centuple pour l'autre vie. » La princesse n'entendoit jamais parler des progrès que faisoit l'impiété, qu'elle n'en marquât sa douleur profonde; et l'on étoit sûr aussi de lui procurer un instant de joie pure, par le récit de quelque événement avantageux à la religion, et propre à édifier. Capable qu'elle étoit elle-même de l'héroïsme des vertus, elle y croyoit facilement : une piété miraculeuse et la vue même d'un miracle, en parlant à son cœur, ne l'auroit pas étonnée. Sachant distinguer cette heureuse simplicité qui dispose à la foi, de l'idiote crédulité qui égare, elle n'aimoit pas qu'en matière édifiante on combattît, sans raison, ce que l'on peut croire sans danger.

« Il y a des gens, disoit-elle, qui semblent se plaire à raccourcir le bras de Dieu; et Dieu, en punition de ce penchant à l'incrédulité, leur dérobe les prodiges de grâce et de puissance qu'il découvre encore de temps en temps aux yeux simples de la foi. » Ne pourrions-nous pas dire qu'elle étoit elle-même un de ces prodiges, ignoré du monde profane, et trop peu approfondi du monde appelé chrétien?

Attentive à profiter des moindres grâces, madame Louise cherchoit partout des sujets d'édification et des soutiens à sa vertu. Au courage qui se porte à de grandes choses pour Dieu, elle joignoit celui de la fidélité aux pieuses pratiques qui peuvent lui être agréables. Nous ne finirions pas, si nous voulions rappeler toutes celles par lesquelles elle s'efforçoit de nourrir sa piété. Sa vie entière n'est que l'histoire de son tendre empressement à plaire à son divin époux. Elle l'étudioit en tout, elle le méditoit, elle le prioit sans cesse, elle ne respiroit que pour lui. Parmi les prodiges d'amour opérés par le Sauveur du monde en faveur des hommes, ceux qui paroissoient la toucher plus sensiblement étoient le bienfait de sa naissance, l'institution du sacrement adorable de son corps, et les anéantissemens de sa passion. Souvent, au seul souvenir de ces merveilles étonnantes, son âme attendrie ne pouvoit exprimer que par des larmes l'amour reconnoissant dont elle étoit pénétrée. Elle trouvoit une source

de consolations intarissables à méditer au pied de la croix. Entre plusieurs oratoires érigés dans le monastère, et décorés par ses soins, on distingue surtout celui où sont retracés les divers mystères de la passion, et que l'on appela, après sa mort, *l'Ermitage de madame Louise*. C'est là que, dans ses instans de loisir, la pieuse princesse aimoit à se retirer pour prier seule.

Pleine de confiance dans le crédit des saints, elle s'empressoit de les honorer comme les amis de Dieu : elle ne négligeoit aucun moyen de s'assurer leur protection, ni aucune occasion de s'enrichir selon la dispensation de l'église, de la surabondance de leurs mérites. Elle avoit hérité de la reine sa mère, et elle montra toute sa vie la plus tendre dévotion envers la sainte Vierge. Etant encore à la cour, elle étoit de plusieurs associations religieuses en l'honneur de Marie. Depuis qu'elle habitoit le couvent de Saint-Denis, elle avoit pour pratique de se ménager tous les jours quelques instans avant l'oraison du matin, pour aller prier dans un oratoire qui lui étoit consacré, et se mettre sous sa protection. Tous les jours elle récitoit l'office du chapelet, et lui offroit encore un autre tribut particulier de prières. Outre les saints dont les corps reposoient, par ses soins, dans l'église de son monastère, elle honoroit d'un culte spécial saint Joseph, les Anges gardiens, sainte Thérèse, saint Louis, roi de France, saint Louis de Gonzague et

saint Jean-Népomucène, sous l'invocation duquel elle fit ériger un autel, après la naissance du Dauphin, suivant un vœu qu'elle en avoit fait.

La piété de madame Louise se manifestoit encore par son zèle pour la maison du Seigneur, comparable en son activité à celui qui dévoroit le saint roi d'Israël. Dès les premiers jours de son entrée chez les carmelites, on n'avoit pas cru pouvoir mieux servir son goût qu'en lui confiant un office à la sacristie. Maîtresse des novices, elle inspiroit son zèle à ses élèves. Devenue prieure, elle mettoit au rang de ses grandes obligations de surveiller la décence du culte et l'ordre des cérémonies religieuses. Travailler à la décoration des autels, entretenir la propreté du sanctuaire, soigner les ornemens sacerdotaux, balayer, frotter les oratoires, c'étoient là les fonctions dont elle se trouvoit infiniment honorée. Elle vouloit que tout fût digne de Dieu dans la maison de Dieu. Elle habitoit encore le palais de Versailles, lorsqu'une de ces personnes qui se piquent d'épurer la religion par la raison, sembloit blâmer, en sa présence, la magnificence de nos temples, en citant le passage de l'Écriture : *Dieu est esprit et veut être adoré en esprit.* « Oui, sans doute, répondit madame Louise, Dieu » est esprit ; mais il étoit encore esprit, lorsqu'il » commandoit à Salomon de lui élever ce temple » fameux, qu'aucun autre depuis n'égala en magni» ficence. Dieu est esprit, et il n'est qu'esprit ; mais

»il sait que nous, nous sommes corps et esprit. » On ne sauroit faire un pas dans le monastère des Carmelites de Saint-Denis, sans y rencontrer quelques signes touchans de la piété de la princesse qui l'habita. Ici s'offre un autel, plus loin un oratoire solitaire; ou bien ce sont des tableaux allégoriques, et des sentences qui appellent la dévotion. Elle vouloit que les murs même de la maison parlassent à tous les yeux le langage qui plaisoit à son cœur.

Son attachement pour l'église, aussi sincère que sa foi étoit pure et sa piété fervente, étoit celui du plus tendre enfant pour sa mère. Elle le manifestoit surtout par son respect pour le saint siége et sa docilité à toutes ses décisions. Lorsque le pape Clément XIV supprima l'institut des jésuites, on la vit concentrer en elle-même la vive douleur que lui causoit cet étrange événement; et, sans se permettre le plus léger murmure, elle se contenta d'adorer en silence la profondeur des jugemens de Dieu sur les enfans des hommes *. Tout ce qui partoit du centre de l'unité catholique portoit à ses yeux un caractère divin. « Tout ce qui vient de Rome, disoit-elle, m'inspire de la dévotion. » On

* Qui sait si, dans les voies incompréhensibles de la Providence, l'absence, pour un temps, de ces défenseurs zélés de la religion n'étoit pas nécessaire, pour nous faire mieux apprécier l'importance et le besoin de leur ministère dans l'église de Dieu? Mais, ce dont on ne peut guère douter, c'est que, si le philosophisme, qui assassine les rois, n'influence plus désor-

la vit témoigner autant de joie, en recevant un chapelet béni par le successeur actuel de saint Pierre, qu'elle en avoit marqué en recevant de son prédécesseur le chef-d'œuvre d'orfévrerie qui décoroit l'église de son monastère. La foi de la princesse s'annonçoit encore dans son profond respect pour les ministres de la religion. Elle honoroit singulièrement tous les évêques et les prêtres. Elle graduoit, cependant, selon leur mérite connu, l'expression particulière de son estime pour eux. Ce sentiment s'élevoit en elle jusqu'à la vénération envers ceux qui soutenoient la sainteté de leur caractère par les vertus de leur état. Ils étoient des anges à ses yeux : elle se mettoit à genoux pour recevoir leur bénédiction et leur demander le secours de leurs prières.

Quelque distance qu'il y eût de cette ferveur active, dans laquelle vivoit madame Louise, jusqu'au sommeil de la tiédeur, la princesse, dans son extrême horreur pour ce dernier état, avoit imaginé, comme un moyen de l'écarter plus sûrement encore, de faire surveiller sa vigilance par une vigilance étrangère. Elle avoit chargé une jeune reli-

mais les opérations de leurs conseils, le sacerdoce et l'empire, de concert, ne manqueront pas de demander au successeur de Clément XIV le prompt rétablissement d'une société, dont l'extinction a si visiblement accéléré tous les malheurs de la France ; et, par-là même, déterminé la crise actuelle qui agite l'Europe.

gieuse, qui avoit été sa novice, de suivre ses actions, ses paroles et toute sa conduite, et de l'avertir de tout ce qu'elle croiroit y apercevoir de défectueux. Pour mieux l'engager à lui rendre ce bon office, elle lui mit en mains des résolutions qu'elle avoit formées dans la ferveur d'une retraite, et lui dit : « Voilà ce que Dieu demande de moi, et ce que, par sa grâce, je suis résolue de faire. Vous me prouverez votre amitié, en me jugeant sans indulgence, et d'après cette règle. » Elle fut servie à souhait. La surveillante, pour lui prouver son zèle, exerçoit sur elle la censure la plus sévère; et, bien loin de lui faire grâce de rien, elle voyoit souvent des manquemens où il n'y en avoit aucun. Madame Louise, dans ces occasions, respectant jusqu'aux erreurs du censeur qu'elle s'étoit donné, le remercioit, l'encourageoit, lui promettoit de profiter de ses avis; et elle en profitoit en effet, toutes les fois qu'ils étoient fondés.

Parmi les divers appuis dont elle aimoit à environner sa piété, il en est peu auxquels elle parût accorder autant de confiance qu'à la prière. Son union avec Dieu n'étoit point interrompue : la prière étoit l'âme de sa vie. Tout le temps que sa règle lui prescrivoit de donner à ce saint exercice, lui paroissoit trop court encore pour traiter avec Dieu des grands intérêts qui enflammoient son zèle. Etrangère aux affaires de l'état, elle ne le fut jamais à ses besoins; et c'est en priant, qu'elle s'efforçoit

d'y pourvoir. Le maintien de la foi dans le royaume, la restauration des mœurs, le soulagement des peuples, la paix et la tranquillité publique faisoient le sujet habituel de ses vœux et de ses prières. Digne fille de saint Louis, elle avoit pour les Français le cœur et toute l'affection de ce grand roi. Tout ce qui intéressoit la patrie, intéressoit vivement sa piété; et l'on peut dire que la France avoit en sa personne un ministre de paix, toujours en activité pour négocier ses intérêts auprès du trône des miséricordes Aussi Louis XVI la révéroit-il comme l'ange tutélaire de la France. Dans une visite que ce prince lui faisoit, à l'occasion de la naissance du Dauphin : « Je viens, ma tante, lui dit-il, vous faire hommage de l'événement qui fait aujourd'hui la joie de mon peuple et la mienne; car je l'attribue à vos prières. »

Les moindres instans dont madame Louise pouvoit disposer, devenoient des instans de prières. En quelque endroit de la maison qu'on la trouvât, on la trouvoit occupée de la prière. Elle prioit en travaillant, elle prioit en se reposant, elle prioit dans sa cellule et lorsqu'elle en sortoit; en descendant un escalier, en traversant un corridor, elle prioit. Les dimanches et les fêtes, c'étoit par l'exercice de la prière qu'elle remplaçoit le travail des mains qui l'occupoit pendant la semaine.

Les jours qui lui laissoient le plus de loisir pour vaquer à la prière, ne lui en laissoient pas encore

assez, pour exprimer à Dieu toutes les affections de son cœur. Elle y employoit une partie des nuits, surtout pendant le carême, et à certains vendredis et mercredis de l'année; et toutes les fois encore que sa piété avoit à solliciter de Dieu quelque grâce importante, ou pour elle-même ou pour les autres. C'étoit ordinairement jusqu'à minuit qu'elle prioit ces jours-là; et les lendemains, on la voyoit la première à l'oraison. Les veilles de certaines solennités, telles que Noël, Pâques, le Vendredi saint, ses compagnes qui l'avoient laissée le soir au pied des autels, l'y retrouvoient encore le lendemain matin. Une religieuse lui représentoit que ces veilles pourroient altérer sa santé : « Ne me parlez point de ma santé, lui répondit madame Louise; je suis honteuse de l'avoir si bonne : c'étoient les veilles de Versailles qui me fatiguoient; celles de Saint-Denis me soulagent. Et puis, je vous avouerai que, quand je suis devant Dieu, mes besoins se présentent en foule à mon esprit. Après les miens, je pense à ceux des autres; des vivans je passe aux morts, et je n'en puis plus finir. » Elle avoit une dévotion toute particulière à prier et à faire prier pour les morts. Elle sollicita des supérieurs généraux, et elle obtint d'eux qu'il seroit fait des prières et des offices pour le repos des âmes du purgatoire, tant dans la maison de Saint-Denis que dans les autres monastères de son ordre.

Mais, de tous les moyens par lesquels la sainte

princesse s'efforçoit de mettre le comble à l'édifice de sa perfection, le plus cher à son cœur, celui dont elle se promettoit et dont elle tiroit en effet le plus grand avantage, c'étoit la communion fréquente. Une âme si pure et si détachée du monde et d'elle-même étoit bien digne, sans doute, autant que peut l'être la foiblesse humaine, des plus intimes communications avec son Dieu. La communion, déjà fréquente, avoit soutenu *la princesse* dans le monde : la communion, plus fréquente encore, sanctifia *la religieuse* dans le cloître. Peu de mois après son entrée en religion, et avant que le temps de son noviciat fût expiré, elle donna des preuves si soutenues d'une tendre et solide piété, elle montra tant de zèle pour sa perfection, que les personnes chargées de sa conduite intérieure crurent devoir accorder à la sainteté de ses dispositions qu'elle communiât tous les jours. Quoique dans sa profonde humilité elle se crût peu digne de cette faveur, elle en sentoit cependant si bien l'importance et les avantages, qu'elle sut la conserver toute sa vie. « Les uns communient souvent, disoit-elle, pour » se maintenir dans la sainteté, les autres pour l'ac» quérir ; et je suis de ce nombre. » Elle se confessoit ordinairement deux fois la semaine ; et personne ne crut jamais que, communiant tous les jours, elle le fît trop souvent. Les fruits qu'elle retiroit de la communion, proportionnés aux dispositions qu'elle y apportoit, étoient sensibles dans

sa conduite, et s'étendoient sur tout ce qui l'environnoit. Son exemple étoit une invitation touchante et le sujet d'une sainte émulation pour ses compagnes.

Lorsqu'elle étoit chargée de la conduite de son monastère, elle ne recommandoit rien tant à ses filles, que la pratique des vertus qui pouvoient les conduire à un saint et fréquent usage des sacremens. Pleine de zèle et d'onction, lorsqu'elle leur parloit de l'abondance de son cœur sur ce sujet : « Croyez-moi, mes chères sœurs, leur disoit-elle, toute la force d'une épouse de Jésus-Christ est dans la communion. Le moyen le plus court et le plus sûr qu'elle ait, pour avancer dans la perfection, c'est la communion; le secours le plus puissant contre ses ennemis, c'est encore la communion. La présence réelle de notre divin époux éclaire et épure la conscience, élargit le cœur, en bannit l'ennui, la tristesse et les vains scrupules pour n'y laisser régner que la confiance et l'amour. » On se rappelle ce que disoit la princesse à une de ses élèves, étant maîtresse des novices : « Qu'une religieuse devoit toujours être » prête à communier et à mourir. » Telle étoit toujours, en effet, la disposition de son cœur, tel l'état de sa conscience. Celle qu'on avoit vue, le matin, s'unir à Jésus-Christ par la communion, on la voyoit le reste de la journée, se conduire uniquement par son esprit et ne chercher en tout qu'à lui plaire. De là le pieux empressement qu'elle avoit à

multiplier ses visites au Saint-Sacrement; de là cette tendre dévotion qui, lorsque le Saint-Sacrement étoit exposé à la vénération publique, la fixoit au pied de l'autel. On la voyoit, dans ces solennités, passer jusqu'à dix heures de la journée à l'église. L'église devenoit sa demeure habituelle : c'est à l'église qu'il falloit la chercher lorsqu'on avoit à lui parler.

Les jours du juste, le Saint-Esprit nous l'apprend, sont des jours pleins, des jours qui n'ont point de nuit, et dont tous les instans, consacrés par le principe vivifiant de la grâce, lui valent des trésors. Il dort et son cœur veille; les ténèbres l'environnent, et le Seigneur est sa lumière. Mais l'humilité du juste dérobe ordinairement à la connoissance des hommes profanes le secret de ces communications solitaires avec son Dieu. Ici, la Providence, qui vouloit qu'aucun trait de la vie d'une si sainte princesse ne fût perdu pour l'édification de notre siècle, semble avoir tout ménagé pour donner la publicité la plus complète à ses bonnes œuvres les plus cachées. Une circonstance unique, le motif d'une charité vraiment maternelle détermina madame Louise, alors prieure, à donner, pendant la nuit, l'hospitalité dans son étroite cellule, à une jeune sœur qu'elle vouloit guérir, et qu'elle guérit en effet des tourmens de la peur. C'est de ce témoin irréprochable que nous apprenons comment elle sanctifioit le temps destiné au sommeil : je copie

dans ses mémoires : « Lorsque j'étois ainsi seule avec madame Louise, je cherchois à m'édifier de ses pratiques de dévotion, et à apprendre ce que j'ignorois. Je lui proposois de faire tout haut les prières par lesquelles elle se préparoit au sommeil, et elle avoit la complaisance de me satisfaire. Dans la crainte cependant de me tenir trop long-temps éveillée, ou de m'éveiller, si je m'endormois, elle accourcissoit ses prières : je veux dire qu'elle cessoit de parler haut ; mais je m'apercevois souvent qu'elle continuoit encore de prier à voix basse. Elle avoit pris de l'eau bénite en entrant dans sa cellule, elle en prenoit encore après avoir achevé ses prières. L'eau bénite, me disoit-elle, contracte, par les exorcismes de l'église, une grande vertu contre les puissances des ténèbres ; elle y avoit une grande dévotion. Parmi ses dernières prières, elle ne manquoit pas de réciter le *De profundis* pour les âmes du purgatoire. Elle invoquoit son ange gardien, la sainte Vierge et les saints, ceux surtout dont elle avoit des reliques. Elle mettoit son chapelet à son cou ; et, le crucifix que nous portons le jour à notre côté, elle le gardoit aussi la nuit, ce qui me sembloit devoir la gêner. Je lui en fis l'observation : à quoi elle me répondit, en riant : « C'est que, jusqu'à ce que je m'endorme, je lui parle. » Je lui demandai s'il lui répondoit. « Oh ! oui, me dit-elle, et l'oreille du cœur entend ses réponses. » La dernière de ses pratiques étoit la préparation à la mort,

qu'elle faisoit avec autant de dévotion que si cette nuit eût dû être véritablement la dernière de sa vie. Tous les instans de la nuit qu'elle passoit sans dormir, elle les employoit à prier. Si elle s'éveilloit peu de temps avant minuit, elle prioit jusqu'à cette heure; et, dès qu'elle sonnoit, elle se levoit, se prosternoit par terre, et faisoit une prière pour honorer le mystère de Jésus-Christ entrant dans ce monde pour le racheter. Comme je lui disois un jour que cette pratique n'étoit pas bien commode, elle m'avoua qu'en effet elle lui coûtoit assez, surtout pendant les grands froids de l'hiver; « Mais, qu'est-ce donc que cela, ajouta-t-elle, pour marquer notre amour à celui à qui notre salut a coûté tout son sang! »

Pieuse dans tous les temps, et d'une piété plus marquée depuis son entrée dans le cloître, madame Louise parut encore se surpasser elle-même deux ans avant sa mort. Comme si elle eût prévu dès lors que ce terme dût être prochain pour elle, on la vit mettre le comble à ses bonnes œuvres et à toutes ses vertus; et, ce qui nous a paru digne de remarque, c'est que l'époque à laquelle se développa en elle cette nouvelle activité de ferveur, fut précisément celle où, dans sa profonde humilité, elle croyoit avoir le plus à craindre de sa foiblesse; je veux dire la circonstance de la mort de cette mère Julie, qui l'avoit formée à la vie religieuse, et qu'elle avoit toujours regardée, depuis, comme

l'ange de son conseil dans la vie spirituelle. Ce fut en perdant cet appui qu'elle comprit ce que Dieu n'apprend que par degré à ses plus fidèles serviteurs : que, s'il est de la simplicité de l'enfance de se montrer docile et sensible aux bons offices de l'amitié vertueuse, il est de la perfection de l'âge mûr de ne plus chercher sa force et de ne la trouver qu'en Dieu seul. L'aveu que lui fit cette religieuse, quelques instans avant de mourir, qu'elle avoit fait à Dieu le sacrifice de sa séparation d'avec elle, mais que cet acte de résignation lui avoit coûté une demi-heure de combat, lui fit faire de profondes réflexions à ce sujet. Sa piété fut effrayée, en songeant qu'une religieuse, aux portes de la mort, pût hésiter, pour ainsi dire, et être partagée, pendant une demi-heure, entre le Dieu qui l'appelle au ciel et la créature qui rampe sur la terre. Elle en conclut que les amitiés les plus pures dans les communautés, et les liaisons les plus saintes dans leur principe, toujours imprégnées, sans qu'on s'en doute, de quelque levain perfide, peuvent porter à l'âme les plus grands préjudices. Dieu seul alors devint plus que jamais sa force et sa lumière ; et bientôt elle eut à s'étonner elle-même de la facilité avec laquelle elle couroit dans la voie de la perfection, depuis qu'un bras de chair ne l'y soutenoit plus.

Les divers mémoires d'après lesquels nous écrivons s'accordent à dire que ce fut alors, surtout,

que les vertus de madame Louise prirent un caractère d'héroïsme, qui commandoit l'admiration autant que le respect. Voici comment un ecclésiastique respectable, et à portée, par son emploi de supérieur général de l'ordre des carmelites, de connoître la princesse, me traçoit le précis de ses vertus religieuses : « La confiance et les bontés dont m'honoroit madame Louise, devroient peut-être m'imposer silence. Je ne puis cependant m'empêcher de dire que, si elle paroissoit bien sainte, elle l'étoit plus encore qu'elle ne paroissoit l'être. Que cette âme héroïque est digne de nos regrets, des regrets de tous les bons Français, de tous les vrais enfans de l'église! On pouvoit la regarder comme l'appui du trône par ses prières, et la gloire du Carmel par ses vertus. Elle étoit la consolation des âmes affligées, l'espoir des gens de bien, le soutien et la protectrice constante de la religion et de l'état religieux, dans le royaume et au delà. Son zèle étoit vif et généreux; mais prudent, soumis et éclairé. En digne fille de Sainte-Thérèse, elle eût voulu pouvoir s'immoler mille fois, pour procurer la plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes. Une foule de traits attestent qu'elle étoit un prodige de courage, d'humilité, d'abnégation, d'obéissance à l'égard de ses supérieurs, de douceur et de prévenance envers ses inférieures ou ses égales. Les carmelites de Saint-Denis ne vous laissent pas ignorer la tendre affection de leur mère pour son saint

état ; sa régularité, sa ferveur, sa condescendance pour les autres, son austérité pour elle-même, son amour du silence et de la pauvreté, son zèle pour le maintien et la pratique de la règle. »

Une des vertus qui frappoient le plus dans madame Louise, quelques années avant sa mort, c'étoit son détachement des choses de ce monde : il s'étendoit à tout, il n'avoit point de bornes. Elle ne tenoit plus à la terre que par la dépendance de son corps : elle habitoit le ciel par tous les vœux de son cœur ; et cette vérité, dont ses pieuses compagnes ne doutoient pas, l'aveu lui en échappa un jour à elle-même. Une personne qui lui avoit fait des offres de services pour la capitale du monde chrétien, et auprès du souverain pontife, lui marquoit sa surprise sur la sobriété de ses demandes : la sainte princesse, de ce ton de franchise qui part d'un cœur pénétré, lui répondit : « Je vous avoue que tout, en ce monde, m'est indifférent, et que, par la grâce de Dieu, je ne me sens de désirs que pour l'éternité, et ce qui peut m'y conduire. » Elle avoit à son usage quelques petits effets analogues à ses goûts, tels que reliquaires, livres de piété, images des saints : dans la crainte de les posséder avec trop d'attache, elle en fit don à différentes religieuses.

Toute sa vie, la pieuse princesse s'étoit plue à entretenir, dans son âme, cette crainte salutaire avec laquelle le Saint-Esprit recommande à l'homme

d'opérer son salut. Elle aimoit surtout à s'occuper de la pensée de la mort; et quoique, dans son extrême humilité, elle en craignît beaucoup les suites, elle en parloit souvent. A l'époque où elle jouissoit de la plus florissante santé, dix-huit mois avant sa mort, elle dit à une religieuse qui avoit été sa novice : « Une de mes grandes craintes, c'est d'être privée, à la mort, de la grâce des derniers sacremens, et que nos sœurs alors ne se déchargent, les unes sur les autres, du soin de m'avertir de mon état. Convenons d'une chose : si vous me savez en danger de mort, vous m'en avertirez : de mon côté, je vous promets qu'en pareil cas je vous rendrai le même service. » Ainsi fut-il convenu. Madame Louise, qui n'étoit nullement crédule, avoit confié à plusieurs de ses sœurs le pressentiment, qu'elle conservoit malgré elle, de mourir vers sa cinquantième année; parce que le terme de ses jours avoit été fixé à cette époque par un homme d'une piété respectable. Voici comme elle racontoit le fait. Un jour que l'évêque de Langres, M. de Montmorin, étoit à la cour, elle lui dit : « C'est aujourd'hui, monsieur, que j'ai vingt-cinq ans. Hé bien, madame, lui répond assez brusquement le prélat, vous êtes à la moitié de votre vie. « Ce n'étoit pas là le langage d'un courtisan; mais, par l'événement, ce fut celui d'un prophète : madame Louise mourut à cinquante ans.

Quoique ses actions eussent été une continuelle

préparation à la mort; quoiqu'elle n'eût laissé passer aucun jour sans faire, du souvenir de ses fins dernières, la matière d'un exercice particulier; chaque année encore, au mois de décembre, elle s'appliquoit, pendant neuf jours de suite, à approfondir ce sujet intarissable d'utiles réflexions pour l'âme chrétienne : et c'est ce qu'elle avoit fait environ quinze jours avant sa mort. Ses compagnes se rappeloient également que, peu de temps avant sa maladie, pendant sa retraite annuelle de dix jours, elle les avoit singulièrement édifiées par de nouvelles preuves et de sa délicatesse de conscience et de son zèle pour le maintien de la régularité dans le monastère.

Une vie si sainte, dans son ensemble et dans tous ses détails, ne pouvoit manquer, sans doute, d'être couronnée de la mort précieuse des saints. Mais il convenoit, ce semble, que celle dont tous les jours avoient été marqués par des sacrifices généreux, offrît dans sa mort un sacrifice plus éclatant encore que tous les autres. Il convenoit que celle qui avoit vécu en victime, mourût en martyre; et c'est ainsi que mourut madame Louise. Tous les témoins de sa mort, et les confidens les plus intimes de ses derniers momens, sont convaincus qu'elle a mérité de réunir la couronne du martyre à la palme des vierges; et nous laisserons nous-mêmes à Dieu de juger si le genre de martyre qu'elle dut à la vivacité de sa foi, fut inférieur en mérite à celui que vien-

nent de souffrir, dans l'église de France, tous ces illustres confesseurs, auxquels il nous semble qu'elle ouvrit la carrière. Quoi qu'il en soit, ne craignons pas de révéler le secret édifiant et peu connu de la mort de la princesse. Elle se portoit parfaitement bien, quoique flottant, depuis quelque temps, entre la crainte et l'espérance sur le succès d'une affaire qui s'agitoit dans le cabinet de Versailles, et qui l'inquiétoit beaucoup, parce qu'elle intéressoit essentiellement la religion. Le 21 novembre 1787, une personne de sa connoissance la demande au parloir, et lui dit : « Il faut, madame, que le ciel soit bien irrité contre nous. Les démarches du zèle sont superflues, et les prières des saints sans effet : le mal est consommé. Ce que les nombreux ennemis de la religion catholique et du nom chrétien n'avoient pu arracher à la sagesse de nos rois, par un siècle entier de manœuvres et d'importunités, la perfidie d'un ministre de deux jours vient de le leur accorder ; et ce ministre, traître à tant de devoirs, il faut que ce soit un archevêque. » Madame Louise, à cette nouvelle, est frappée, comme le grand-prêtre Héli, quand on lui apprend que le camp d'Israël est forcé, et que l'arche sainte est au pouvoir du Philistin. Un glaive de douleur a percé son âme ; les angoisses de la mort la déchirent ; et, comme saisie en ce moment de l'esprit de Dieu, par la même exclamation, elle plaint la religion trahie, le roi trompé, la tranquillité de l'état compromise ; elle

prévoit tous nos malheurs; elle les déplore, et ne songe plus qu'à mourir.

De retour du parloir, et sentant déjà l'action du trait qui l'a blessée, elle dit à une de ses filles : « Prions Dieu de tout notre cœur pour la religion ; ses ennemis sont bien ardens. » Elle lui raconta ce qu'elle venoit d'apprendre, et ajouta : « Cette nouvelle m'a causé une étrange révolution. » Le malêtre qu'elle éprouvoit ne l'empêcha pas de voir aussitôt quelques-unes de ses religieuses, occupées alors des exercices de leur retraite annuelle. Elle les entretint avec beaucoup d'onction, sur les avantages de la confiance en Dieu et le besoin de la prière, et leur découvrit le sujet de sa peine. L'une d'elles lui proposoit de s'en ouvrir à la communauté, afin que toutes priassent en commun pour le même sujet. « J'y avois pensé, répondit madame Louise, mais deux choses m'en empêchent : c'est que ces sortes de nouvelles sont de celles qui peuvent occasioner des murmures contre l'autorité; et tout notre zèle doit se borner à prier pour elle, lors même qu'elle s'égare; et puis je craindrois que, si l'on savoit de quel poids cette nouvelle m'a chargé le cœur, on ne cherchât trop à me distraire; et je vous avoue que j'aimerois mieux mourir de ceci, si Dieu le veut, que de m'exposer aux dangers de la dissipation. »

Le siége de son mal étoit à l'estomac. Une enflure considérable l'indiqua bientôt, et elle en souffroit,

par intervalles, des douleurs aiguës. On vouloit l'engager à soumettre son mal à l'inspection d'un homme expérimenté : « Je le lui expliquerai si bien, répondit-elle, que ce sera comme s'il le voyoit. » On insista, on ne fit que l'affliger. On alla jusqu'à lui dire que cet excès de délicatesse pouvoit compromettre ses jours. « J'aurois peine à le croire, reprit-elle ; mais, sacrifice pour sacrifice, celui de la vie me coûteroit moins que celui qu'on me propose. » Quelques remèdes simples lui procurèrent un soulagement momentané ; et, suivant son usage, de ne jamais s'écouter lorsqu'il s'agissoit de sa santé, elle brusqua cette maladie mortelle comme une simple incommodité. On la revit, au bout de quelques jours, à la tête de sa communauté, pour en diriger et suivre tous les exercices. La crainte qu'elle avoit qu'on ne l'obligeât à s'en absenter, l'engageoit à laisser croire qu'elle n'étoit qu'indisposée ; et presque toutes ses filles s'étoient confirmées dans cette opinion. Cette prétendue indisposition, cependant, outre de continuelles douleurs de tête, lui faisoit encore essuyer, de temps en temps, des crises assez fâcheuses, dont elle ne pouvoit dérober la connoissance à quelques religieuses, qui avoient avec elle des rapports immédiats.

Ce ne fut que le 10 de décembre que, pressée par la violence du mal, elle consentit à consulter le médecin de la maison. Une saignée la soulagea de l'oppression d'estomac qu'elle éprouvoit, mais en

lui laissant ses douleurs de tête et une insomnie habituelle. En vain lui proposa-t-on de se donner du repos : elle répondit qu'il lui en coûteroit plus à soigner son mal-être à l'infirmerie qu'à le porter, comme elle faisoit, aux divers exercices de la communauté. Elle croyoit voir, dans les attentions les plus communes de la charité, les empressemens irréguliers d'une affection trop humaine, et elle les repoussoit religieusement. Ce ne fut que vers la fin de sa maladie, et quelques jours seulement avant sa mort, qu'elle crut pouvoir accorder à son état et au vœu de ses filles, d'aller passer les nuits à l'infirmerie, et de rompre l'abstinence de la règle. Du reste, suivant les exercices communs, elle se trouvoit au travail, aux récréations, à toutes les prières, à tous les offices du chœur. Elle communioit régulièrement tous les jours; et c'étoit dans la ferveur de ces dernières communions qu'elle se disposoit à celle qu'elle s'attendoit de faire bientôt en viatique. En effet, tandis qu'on se rassuroit sur sa tranquillité, sa gaieté même, et les efforts de son courage, elle-même, jugeant sa maladie, en parloit à son confesseur, comme de celle qui devoit la conduire au tombeau, et faisoit toutes ses dispositions suivant ce pressentiment. Elle fit une revue exacte de tous ses papiers : elle en brûla quelques-uns, et mit le plus grand ordre dans les autres.

Le mercredi 19 de décembre, et jour des quatre-

temps, la malade écrivit à madame *Victoire*; lui marqua qu'elle ne se trouvoit pas mal pour son état; qu'on lui avoit interdit le jeûne; mais que, pour le maigre, elle le soutenoit bien. Personne ne soupçonnoit encore le danger éminent où se trouvoit la princesse. Outre le courage qu'elle montroit en tout, ce qui ne contribuoit pas peu à entretenir l'illusion sur sa maladie, c'est que les oppressions d'estomac qu'elle éprouvoit, étoient suivies de fréquens accès d'une faim irrégulière, et que l'on n'imaginoit pas que la faim pût être si voisine de la mort.

Le jeudi 20, madame Louise alla à la messe et y communia; mais elle ne revint de l'église qu'avec beaucoup de peine. Le soir, elle voulut encore se trouver à la récréation au milieu de ses filles.

Le vendredi 21, elle passa la matinée comme la veille, et n'omit aucun de ses exercices de piété, mais elle n'eut plus la force de se porter, comme elle l'auroit désiré, au lieu où la communauté prenoit sa récréation. Dès le 10 du mois, elle avoit minuté un projet de lettre au roi. Elle l'écrivit seulement le 21, et on la trouva dans son portefeuille, sous cette adresse : AU ROI, MONSEIGNEUR ET NEVEU, POUR ÊTRE REMISE APRÈS MA MORT. Elle écrivit aussi, ce même jour, à madame *Adélaïde*.

Le samedi 22, veille de sa mort, après une fort mauvaise nuit, elle eut encore le courage de se lever; mais, ses forces ne secondant pas son zèle,

il lui fut impossible de se rendre à l'église. Une religieuse, témoin du regret qu'elle avoit de se voir privée de la messe et de la communion, lui proposoit de faire dresser un autel dans l'infirmerie, comme on le fait à la cour en faveur des personnes malades de la famille royale. « Ne voyez-vous pas, » lui répondit l'humble princesse, que vous me » proposez là une distinction déplacée? A la vie et » à la mort, je veux être simple carmelite. » Elle récita encore, ce jour-là, tous ses offices, et s'acquitta de ses différens exercices de piété. Comme la fête de Noël étoit prochaine, elle fit des arrangemens qui devoient lui procurer la consolation de communier en cette solennité. N'ayant pas la force d'écrire elle-même, comme elle se le proposoit, à madame *Victoire*, elle dicta pour elle une lettre qu'elle signa, et où respiroit encore la douce gaîté de la vertu.

Jusqu'à la veille de sa mort, elle avoit continué de donner ses soins aux affaires de la communauté. Ses filles s'adressoient toujours à elle pour recevoir les permissions dont elles avoient besoin, et elle les accueilloit avec sa bonté ordinaire. Sa patience étoit admirable. Elle n'avoit que des propos de douceur et d'édification à adresser aux religieuses, qui se présentoient chez elle à toutes les heures du jour, et sans autres besoins, souvent, que celui de s'assurer de son état. Celles que leur emploi attachoit plus particulièrement auprès de la malade, rece-

voient de sa part toutes sortes de témoignages d'attention et de charité. Elle les plaignoit; elle leur demandoit sans cesse pardon des peines qu'elle leur donnoit. De temps à autre, et plus souvent qu'elles ne l'auroient voulu, elle les obligeoit à se retirer pour aller se reposer; et, après cela, elle s'accusoit encore de n'être pas bonne malade. Une religieuse ayant observé, à cette occasion, qu'il seroit difficile qu'elle les édifiât par plus de patience et de résignation : « C'est toujours bien »fait, répondit-elle, de juger charitablement les »autres. »

Dans les derniers jours de sa vie, comme on s'aperçut que l'empressement de ses filles auprès d'elle la fatiguoit, on lui représenta que, dans l'état où elle étoit, elle pouvoit bien se dispenser de tenir sa porte ouverte. « Non, répondit-elle, je me »dois à toutes jusqu'à la mort. Toutes sont bien »aises de me voir, et moi aussi bien aise de les voir »toutes. » Elle les fit seulement prier de se concerter entre elles pour ne venir qu'un certain nombre, dans un certain espace de temps. Il lui étoit si naturel d'assaisonner de quelques traits gracieux les réponses qu'elle faisoit à ses filles, qu'elle se reprochoit jusqu'à l'impuissance où la mettoit son état, de leur témoigner toute l'étendue de sa tendresse maternelle. Un jour qu'elle craignoit d'avoir fait à l'une d'elles une réponse trop concise, en lui accordant une permission, elle dit à son infirmière :

« Il me semble que j'ai parlé bien sèchement à ma sœur *** : faites-lui-en, je vous prie, des excuses pour moi. » Elle en fit elle-même pour pareil sujet, à une autre religieuse, en lui disant : « Je vous demande pardon, mon cher cœur, de vous avoir si mal reçue ce matin. » La sœur étonnée, ne savoit pas même ce que vouloit lui dire sa prieure. Le fait étoit que, lui ayant demandé si elle souffroit beaucoup, elle s'étoit contentée de lui répondre : « Oui, beaucoup; mais cela se passera. » Ce laconisme, en exprimant une douleur vive et actuelle, étoit, au jugement de sa vertu, une réception peu charitable. Lorsqu'on la mettoit dans le cas de parler de ses souffrances, ce qu'elle en disoit n'étoit que l'expression de la piété résignée. On lui demandoit de quoi elle se plaignoit le plus? « De la tête, répondit-elle; je n'ai pu fermer l'œil de la nuit : il me sembloit que Notre-Seigneur me mettoit sur la tête toutes les épines de sa couronne. »

Son zèle pour la régularité, dans ces derniers momens, porté jusqu'à cet héroïsme, que l'on seroit tenté d'appeler excès, offroit plus à admirer qu'à imiter. Elle étoit frappée à mort depuis un mois; elle se préparoit à mourir, elle n'avoit plus qu'un jour à vivre que, par respect pour la clôture religieuse, elle n'avoit encore vu le médecin qu'à la grille extérieure du monastère. Ce jour-là même, veille de sa mort, elle se porta encore au parloir, pour lui rendre compte de sa situation, dont l'al-

tération de son visage n'annonçoit que trop visiblement le danger.

De retour à l'infirmerie, elle éprouva une grande oppression, qui l'obligea de se mettre au lit. Dès que la douleur fut apaisée, elle s'occupa des moyens de recevoir les derniers sacremens, et fit appeler son confesseur. Elle se proposoit encore de se rendre au confessionnal; et, elle l'eût fait, si ses forces eussent répondu à son zèle pour la régularité. Quand le confesseur parut : « Hé bien, mon père, » lui dit-elle, approchez donc; voici la troisième » prieure de cette maison à laquelle vous allez fer» mer les yeux. » Elle avoit préparé sa confession; elle la fit comme la dernière de sa vie, mais avec la même tranquillité que si c'eût été une confession ordinaire. Elle témoigna ensuite qu'elle désireroit de recevoir le saint viatique et l'extrême-onction. Mais, trompé comme les autres, par le courage de la malade, son confesseur lui ayant représenté qu'il ne la croyoit pas dans le cas de communier en viatique, elle le pria d'en conférer avec le médecin, en lui observant, que ce seroit une grande consolation pour elle, s'ils concluoient à ce qu'on lui administrât les sacremens. « Au reste, ajouta-t-elle, qu'on suive en tout les règles : je suis tranquille : Dieu fera de moi tout ce qu'il lui plaira. Je me confie entièrement en ses miséricordes. »

Au milieu de ses souffrances, la pieuse malade goûtoit la paix de la résignation, et quelquefois

même un doux sentiment de joie, qu'elle ne pouvoit cacher aux personnes qui l'approchoient. C'étoit alors sans la moindre crainte qu'elle voyoit la mort présente, elle qui, dans le plus grand éloignement, ne l'avoit jamais envisagée sans frayeur. Elle parloit de mourir comme on parle d'une action ordinaire de la vie; elle disoit à une de ses filles, qui avoit besoin d'être prémunie contre les foiblesses de la peur : « Sans doute que vous allez aussi avoir peur »de moi, quand je serai morte; mais ne craignez »rien : je ne ferai jamais de mal à personne. » Revenue d'une crise des plus violentes, elle dit à la même sœur : « Vous ne voyez donc pas que je suis »à l'agonie. » Et, sur ce que la religieuse lui parut n'en rien croire, elle ajouta : « Vous me promettez »donc de m'avertir, quand il en sera temps? » Elle reçut avec grand plaisir l'assurance qui lui en fut donnée. Dans un moment où son confesseur étoit auprès d'elle, songeant aux princesses ses sœurs, auxquelles elle n'avoit pas encore fait connoître le danger de son état : « Je vous prie, lui dit-elle, »d'assurer mes sœurs, après ma mort, que j'ai »toujours eu les mêmes sentimens pour elles; et »que, si j'obtiens miséricorde, je ne les oublierai »pas devant Dieu. »

Comme elle ne pouvoit douter des cruelles inquiétudes où devoient être toutes ses chères filles, elle leur fit dire de chercher leur paix en Dieu, et de mettre comme elle, toute leur confiance en lui

seul. Elle ne vouloit point qu'on priât pour sa conservation, mais uniquement pour que la volonté de Dieu s'accomplit en elle. On lui parloit des prières que ses religieuses ne cessoient de faire à cette intention : « Elles sont si charitables! s'écria-t-elle; aussi je les porte toutes dans mon cœur, et je prie Dieu d'être lui-même leur soutien. »

Tout le temps qu'avoit duré sa maladie, madame Louise n'avoit pas omis la récitation de la moindre partie de ses heures, assurant que cet exercice ne la fatiguoit pas assez pour qu'elle dût s'en dispenser. Elle ne l'omit que la veille de sa mort, et parce qu'on lui avoit ôté son bréviaire. Ce jour-là même, elle avoit encore récité ses offices jusqu'à vêpres. Lorsqu'on l'eut mise dans l'impuissance de payer à Dieu son tribut ordinaire de prières, elle y suppléoit par les affections de son cœur; elle prioit continuellement. A sept heures du soir, elle invita les religieuses qui la soignoient à réciter avec elle les litanies de la sainte Vierge. A huit heures, elle demanda si l'heure du silence n'étoit pas sonnée; on lui répondit qu'elle l'étoit : « Que ne m'avertissiez-» vous donc? reprit-elle. Être malade n'est pas un » privilége pour enfreindre le silence. » Elle continua de s'occuper, dans sa ferveur, de sentimens analogues à sa situation.

La maladie ne lui avoit rien fait perdre de son amour pour la mortification, et elle ne laissoit échapper aucune occasion d'en multiplier les actes.

Elle étoit si éloignée de rechercher le plus commode pour son état, qu'on pouvoit à peine lui faire accepter le nécessaire. Une sœur, ayant vu que sa tête portoit sur une couverture de laine, se mettoit en devoir d'y passer un linge : « Je suis très-bien, lui dit madame Louise; est-ce que vous voudriez m'arranger ici comme une princesse. » Vers les onze heures de la nuit, six heures avant sa mort, on voyoit la malade dans un fauteuil, le dos appuyé contre un petit coffre, en guise d'oreillers qu'elle avoit refusés. C'est dans cette situation que la trouva un médecin de la cour, que madame *Victoire* lui avoit envoyé pour constater sa maladie.

Dès que ce médecin eut vu la malade, il jugea qu'elle étoit dans un danger éminent; et, sans s'ouvrir à elle-même sur ce qu'il pensoit de son état, il se retira à l'écart avec le médecin de la maison, pour concerter les moyens de le lui faire connoître. Les ménagemens, à cet égard, étoient bien superflus. Madame Louise craignoit moins qu'elle ne désiroit d'apprendre qu'elle touchât au terme de sa dissolution. Aussi avoit-elle chargé une religieuse de suivre les médecins, d'écouter ce qu'ils diroient de sa situation, et de le lui rapporter fidèlement. « Pourvu qu'ils conviennent que je suis en danger, dit-elle, cela suffit pour que je puisse communier en viatique. » Les médecins ayant avoué qu'ils ne pouvoient répondre que la malade passât la nuit, la religieuse revint aussitôt auprès d'elle, et lui dit

qu'elle pouvoit, quand elle le voudroit, et dès ce soir même, si elle le jugeoit à propos, satisfaire le désir qu'elle avoit de communier. Cette religieuse étoit la même à laquelle madame Louise, étant encore en santé, avoit fait promettre qu'elle l'avertiroit, si jamais elle la voyoit en danger de mort. Dans la joie d'apprendre ce qu'elle désiroit de savoir : « Ah! que vous me faites de plaisir, s'écria-t-elle, et que je vous sais bon gré de me tenir la parole que vous m'aviez donnée : c'est un service que je n'oublierai pas devant Dieu, si, comme je l'espère, il me fait miséricorde. Vous êtes bien heureuse! ma mère, lui répondit la religieuse, vous allez au ciel, et vous nous laissez sur la terre. Oui, je mets toute ma confiance en Dieu, continua madame Louise, et je vous dis que je ne vous oublierai pas : mais, ne perdons pas de temps; faites disposer toutes choses, pour que j'aie le bonheur de recevoir mon Dieu. »

Une autre religieuse, qui venoit de reconduire les médecins, étant rentrée : « Hé bien, lui dit la malade, vous connoissez mon état à présent : me promettez-vous de bien prier pour moi quand je serai morte? » La religieuse l'assura qu'elle le feroit tous les jours de sa vie. « Ce sera, reprit madame Louise, une bien bonne manière de reconnoître tous mes sentimens pour vous. » Elle lui promit aussi de ne pas l'oublier devant Dieu. Tranquille et sans trouble, elle se disposoit pour l'éternité, comme

pour un voyage ordinaire; elle songeoit à tout. S'étant rappelé qu'une jeune religieuse, qui avoit été son élève, et qu'elle aimoit beaucoup, avoit fait des instances pour rester auprès d'elle, et qu'elle l'avoit obligée de se retirer, elle désira qu'on l'allât éveiller. « La pauvre enfant, dit-elle, ne me croit pas si mal; et, comme elle ne se porte pas bien elle-même, si elle alloit apprendre tout à coup la nouvelle, cela pourroit lui occasioner quelque fâcheuse révolution. » En voyant entrer la religieuse, elle lui dit, sur le ton de la joie, et comme si elle lui annonçoit la plus heureuse nouvelle : « Adieu donc, Séraphine : c'est tout de bon que je m'en vais. Eh! où allez-vous donc, ma mère, s'écria la sœur, courant vers elle en fondant en larmes? Gardez-vous de me plaindre, continua la malade: je croyois que le bon Dieu me réservoit encore bien des peines et des croix; et voici que, par sa miséricorde, tout est fini. J'ai la confiance qu'il me donnera son paradis ; ne suis-je donc pas bien heureuse? Non, je ne l'aurois jamais cru, qu'il fût si doux de mourir. » La jeune sœur, dans le sentiment profond de sa douleur, s'avançoit pour embrasser une dernière fois sa bonne mère; mais la sainte princesse, comme si elle eût craint de dérober à Dieu le moindre mouvement de son cœur, se refusa à cette démonstration de tendresse. Une autre de ses filles, en lui rendant un petit office de charité, laissoit échapper quel-

ques signes d'une affection trop humaine La malade l'en reprit, en lui disant : « Dieu seul, ma » sœur, Dieu seul en ce moment. »

En effet, les sentimens les plus légitimes et les plus vertueux, ceux qu'elle n'avoit entretenus que selon Dieu pendant sa vie, elle voulut, en mourant, en faire un sacrifice à Dieu. Rien de terrestre ne la touchoit plus; elle n'accordoit plus rien à la nature. On lui demanda si elle ne seroit pas bien aise que les princesses ses sœurs fussent informées plus positivement de son état. « Je sens bien, répondit-elle, que je leur ferois volontiers mes adieux ; mais le devoir d'une carmelite est de prier Dieu pour sa famille, sans marquer trop d'empressement pour la voir. » On étoit persuadé qu'elle verroit volontiers, dans ces derniers momens, un supérieur général de l'ordre, en qui elle avoit beaucoup de confiance ; et, pour l'engager à ne pas refuser cette pieuse satisfaction, on l'assura qu'il pouvoit être arrivé dans vingt-quatre heures. « Mais, dans vingt-quatre heures, répondit-elle, je n'y serai plus. » Ses filles insistoient : « Non, reprit-elle, outre qu'il ne convient pas qu'une carmelite occasione un voyage dispendieux pour sa communauté, sa présence, s'il arrivoit à temps, ne pourroit servir qu'à me donner un peu de consolation ; et, par la grâce de Dieu, je suis tranquille. »

Son confesseur s'étant présenté, elle lui parla également le langage d'une âme qui ne tient plus à

la terre, et que Dieu seul occupe. « Vous me l'aviez bien annoncé, mon père, lui dit-elle, que mes frayeurs de la mort se dissiperoient lorsqu'il en seroit temps. Dieu me fait la grâce de l'envisager sans trouble : l'unique désir qui me retienne en ce monde, est de recevoir mon Sauveur. » Elle se disposoit à cet acte de religion par de ferventes prières, que le besoin seul, ou une charitable condescendance, l'obligeoit quelquefois d'interrompre. Se rappelant qu'elle avoit reçu du pape un crucifix, que le saint père avoit béni, et auquel étoient attachées des indulgences *in articulo mortis*, elle dit que le temps de *s'en servir* étoit venu, et qu'elle *désireroit* de l'avoir. La religieuse qui se chargea de l'aller *querir* se méprit ; et, au lieu de celui qu'elle demandoit, lui en apporta un autre, le même que la princesse avoit envoyé au roi son père, dans sa dernière maladie. Elle le reconnut, et dit : « Je l'ai-» merois bien, mais il me rappelle des souvenirs trop » humains : donnez-moi l'autre. »

Quelques instans avant qu'elle reçût les sacremens, n'ayant auprès d'elle qu'une religieuse qui la soignoit habituellement, elle lui demanda de nouveau pardon des peines qu'elle lui donnoit ; et, comme elle la voyoit dans la douleur : « Si ma mort peut être pour vous un sujet de sacrifice, lui dit-elle, songez que Dieu l'exige de vous. » La religieuse lui ayant témoigné qu'elle s'y résignoit, la malade en eut beaucoup de joie ; et, comme pour

lui marquer sa satisfaction, elle lui donna encore quelques conseils d'amitié, l'exhorta à se rappeler ceux qu'elle lui avoit souvent donnés, et continua ainsi : « Suivez toujours le gros de la communauté; fuyez les particularités. Dès que vous aurez une nouvelle prieure, rendez-lui compte de vos dispositions et donnez-lui votre confiance. Adieu, je ne puis vous en dire davantage : pressez, pressez, pour que je reçoive mes sacremens, car bientôt je ne le pourrois plus..... O mon Jésus, ne permettez pas que je sorte de ce monde sans avoir eu le bonheur de vous recevoir ! » Elle fit elle-même quelques dispositions relatives à la cérémonie de son administration, et continua sa préparation dans le recueillement et la paix. De temps en temps elle exprimoit les désirs de son cœur par de ferventes aspirations. Elle dit par trois fois : « Venez, Seigneur Jésus, ne différez pas plus long-temps mon bonheur ! » Elle répéta la même prière en latin : *Veni, Domine Jesu, noli tardare.* Pendant que le prêtre étoit en marche pour lui apporter le saint viatique, elle récita le psaume *Miserere* et le cantique *Magnificat*, après avoir invité deux religieuses, qui étoient restées à l'infirmerie, à s'unir à elle. Les versets qui la touchoient davantage, elle les répétoit. Elle s'écria, à plusieurs reprises, « *In te, Domine, speravi : non confundar in æternum !* »

Les sentimens qui éclatoient le plus en elle, dans

ces derniers instans, étoient la confiance et la joie. Ne pouvant plus les contenir, en voyant entrer le Saint-Sacrement, elle s'écria, dans un pieux transport : « Il est donc arrivé, ô mon divin époux, il est » arrivé ce moment ! O mon Dieu, qu'il m'est doux » de vous sacrifier la vie ! » Elle suivit avec une fermeté héroïque les prières qui se faisoient pour elle, écoutant les unes, répondant aux autres. Attendri par ce spectacle, le prêtre hésitoit au milieu de l'auguste cérémonie : la sainte princesse alors, d'un ton mêlé de douceur et de gravité, lui dit : « Courage donc, mon père, courage, courage. » Ce peu de paroles pénétra tous les cœurs : des larmes coulèrent de tous les yeux ; et, bientôt après, avec plus d'abondance encore, lorsque la malade adressant la parole à la sous-prieure qui étoit auprès d'elle, lui dit : « Je vous charge, ma sœur, » de prier la communauté de me pardonner tous les » sujets de peine que je lui ai donnés, par mes irré» gularités, par mes lâchetés et tous mes autres dé» fauts. »

Après qu'elle eut reçu le saint viatique, la joie de posséder le Dieu de son salut, parut charmer ses douleurs. Elle oublia ses maux, et se sentit animée d'une force et d'un courage qui l'étonnèrent. Sa piété l'avertit, à l'instant, de l'usage qu'elle en devoit faire, pour l'édification de celles dont Dieu l'avoit chargée ; et ses dignes filles, attentives à recueillir jusqu'aux moindres expressions de la ten-

dresse de leur mère, ne perdirent pas un seul mot du testament qu'elle leur laissoit en mourant. « Mes chères sœurs, leur dit-elle, je crois de mon devoir, puisque Dieu m'en laisse la force, de vous rappeler en ce moment les avis que je vous ai souvent donnés, et auxquels je vous conjure de faire une sérieuse attention : je vous recommande la plus grande régularité, et plus d'exactitude que jamais à vous rendre aux exercices de communauté. Trouvez-vous à la minute où le devoir vous appelle, sans compter sur les avant-quarts. Soyez fidèles au silence : qu'on n'ait point de petits mots à se dire, jamais d'entretiens secrets, point de particularités. Aimez-vous généralement toutes, les unes les autres. Conservez un grand amour pour notre sainte règle et nos constitutions. Faites cela, et vous y trouverez le bonheur. » Prenant ensuite un ton plus familier, elle continua : « Je vous ai toujours regardées, et toujours je vous ai aimées toutes comme mes compagnes, mes amies, mes sœurs et mes mères ; et je sens encore que vous m'êtes tout cela, à présent qu'il faut que je vous quitte. Mais, mettez en Dieu votre confiance, il sera votre soutien et votre consolation. J'espère aussi que ma famille, en ma considération, continuera d'avoir des bontés pour vous. Quand je parle de *considération*, vous imaginez bien que je n'aspire pas à ce qu'on se souvienne de moi ; ou, du moins, ce n'est que pour notre maison et pour l'ordre que je le désire. » A

peine ces dernières paroles sont-elles prononcées, que les sanglots éclatent, que les gémissemens se prolongent autour de la malade. Pour elle, toujours inébranlable dans sa fermeté, elle rappelle ses filles à des sentimens plus courageux; et, blâmant comme une foiblesse celui qui les pénètre, elle leur dit : « Pourquoi donc encore ces pleurs? à » quoi sert de vous affliger ainsi? Oui, je vous le ré» pète, c'est en Dieu seul que vous devez vous con» fier, et Dieu aura soin de vous : et puis, j'espère » que, bientôt, nous nous retrouverons toutes dans » l'endroit où je vais. »

Non contente des témoignages d'affection qu'elle venoit de donner en général à toutes ses filles, son cœur maternel sollicitant pour l'une d'elles un avis particulier, elle la fit appeler aussitôt pour le lui donner. La religieuse, en l'abordant, tombe à ses genoux, s'accuse, et lui demande pardon. Madame Louise lui donne sa bénédiction, et lui dit : « Me voici, ma chère sœur, prête à aller paroître devant Dieu. Telle vous me voyez, en ce moment, telle vous serez bientôt vous-même. Le désir que j'ai que vous vous prépariez un jugement favorable, m'engage à vous recommander, pour la dernière fois, de travailler sérieusement à votre sanctification, en combattant surtout tel et tel défaut. » La religieuse, fondant en larmes, remercie sa sainte mère, et se retire pénétrée des charitables soins de celle qui l'avoit aimée ainsi jusqu'à la mort.

Dès l'instant où l'on avoit dit à madame Louise qu'elle pourroit communier en viatique, elle avoit demandé si on ne lui administreroit pas en même temps l'extrême-onction. On ne lui répondit pas alors d'une manière positive : elle témoigna de nouveau le désir qu'elle auroit de recevoir ce sacrement, tandis qu'elle étoit encore en pleine connoissance, et l'on déféra à son pieux empressement. Pendant cette seconde administration, ce fut, de sa part, même courage, même application aux prières de l'église, que lorsqu'elle avoit reçu le saint viatique. Au calme profond qu'elle montroit pendant la cérémonie, on eût dit que toute autre qu'elle en étoit l'objet. L'habitude du zèle la rendant attentive, jusque dans ces derniers instans, au maintien des moindres observances, elle dit à une religieuse, qui étoit auprès d'elle : « Votre voile, ma sœur, n'est pas assez baissé. » Dans des dispositions comparables à celles de saint Paul, elle eût voulu pouvoir hâter les progrès de sa dissolution; et, se sentant assez de courage pour exhorter elle-même son âme à sortir de ce monde, elle demanda qu'on lui récitât les prières des agonisans. On lui représente qu'elle n'est pas encore à cette extrémité : elle fait de nouvelles instances, et dit : « N'importe, ce sera une consolation pour moi de » pouvoir m'unir à ces prières. Je voudrois bien » n'en rien perdre, car je suis avare des prières de » l'église ! oui, j'en suis avare. »

Le médecin de madame Victoire étant retiré dans la chambre de la malade, lui demanda comment elle se trouvoit. « Fort contente, monsieur, répondit-elle ; j'ai reçu mon Sauveur, mon Jésus avec moi, je suis parfaitement tranquille. » Quelques instans après, elle ajouta : « Je vous charge, Maloet, de mes adieux pour mes sœurs. Vous leur ferez bien mes amitiés, et leur rapporterez ce que vous voyez : que je meurs dans la plus grande paix. Dites-leur aussi que je les prie d'avoir toujours des bontés pour cette maison et pour l'ordre, et que je leur recommande notre médecin. »

Tandis que la malade, tout occupée du soin d'épurer son âme, sembloit oublier l'état de son corps, les progrès du mal augmentoient sensiblement. Déjà on lui avoit appliqué les cantharides au bras, mais sans succès. Le médecin lui proposa de tenter une nouvelle application du topique ; à quoi elle marqua la plus grande répugnance. Cette âme si pure, qui, toute sa vie, avoit montré une vertu d'ange dans un corps mortel, éprouvoit encore en mourant les alarmes exagérées de la pudeur. On insista : on lui fit un devoir de ne pas négliger un remède qui pouvoit avoir d'heureux effets. « Il ne les aura pas pour moi, ces effets, répondit-elle, et je souhaiterois bien qu'on me laissât mourir tranquille ; mais, puisqu'on le veut ainsi, je ne dois refuser ni d'obéir ni de souffrir. »

Désirant de laisser un gage de sa reconnoissance

à deux religieuses qui, plus particulièrement chargées de la servir pendant sa maladie, l'avoient fait avec tous les empressemens de la charité, elle dit à l'une d'elles, en lui montrant le crucifix qu'elle tenoit à la main : « Je voudrois bien vous laisser ce crucifix ; » puis, en s'adressant à l'autre : « Et à vous, ma sœur, le petit noir que vous connoissez, et que vous trouverez dans une boîte bleue ; mais sous la condition, que la prieure qui me succédera, ne voyant rien en cela qui blesse l'esprit de pauvreté, vous accorde la permission de garder ce que je vous offre ; car à Dieu ne plaise que je prétende disposer en propriétaire, ou par forme de testament. » Telle fut la dernière leçon de régularité que la princesse mourante offrit à ses religieuses ; et toute la dépouille de la fille d'un roi de France se réduisit à deux crucifix de bois.

Continuellement occupée du bonheur du ciel, où la portoient tous ses désirs, elle parla encore à plusieurs religieuses qui s'approchèrent d'elle, et ne leur parla que de la grandeur de ses espérances et de la joie qu'elle avoit de quitter la terre. Ces sentimens consolateurs, aux approches de la mort, sont essentiellement ceux de toute épouse de Jésus-Christ, fidèle à sa vocation ; mais on sent avec quel empire ils devoient surtout agir sur le cœur de celle qui, née princesse, mouroit carmelite. Un moment avant sa mort, elle s'écria : « Il est donc temps ! » et quelques instans après : « Allons, levons-

nous, hâtons-nous d'aller en paradis. » Ce furent les dernières paroles que prononça la sainte princesse. Bientôt après elle expira, ayant porté pendant un mois le coup mortel qui l'avoit frappée. Sa mort douce et paisible comme le sommeil du juste, ne fut annoncée par aucun mouvement convulsif; aucune agitation violente ne l'accompagna; et son dernier soupir fut un soupir de paix. Ce fut le 23 de décembre 1787, à quatre heures et demie du matin, que la religion et l'état firent cette perte, qu'on peut regarder comme le dernier avant-coureur de ce déluge de maux qui, depuis cette époque précise, fondit par torrens sur tous les points de l'empire français.

Le lecteur nous saura gré de transcrire ici la conclusion d'un des mémoires sur lesquels nous avons travaillé. « J'ai vu mourir plusieurs personnes d'une manière bien édifiante; mais je puis dire que jamais mort n'a fait sur moi tant d'impression que la sienne, et je vivrois encore quatre-vingts ans que je ne l'oublierai jamais. J'étois alors auprès d'elle, lui tenant son crucifix..... J'ai rappelé ses dernières paroles; mais il ne me seroit pas possible d'exprimer le zèle, la foi et la ferveur qui les animoient. Elle a vécu en sainte et en grande sainte, elle est morte de même..... Il me sembloit, en voyant mourir cette seconde *Thérèse*, que j'assistois à la

mort de la première.... J'ai senti la grandeur de ma perte, celle de la maison, celle de l'état religieux, et de toute l'église : mais, pour elle, je n'ai pu la plaindre un instant. Il me semble la voir au ciel; et j'avoue que son tombeau, où, en priant pour elle, comme elle me l'a fait promettre, je réclame aussi son secours, m'est un lieu de consolation, de force, de lumière et de grâce. J'en ai été frappée en plusieurs circonstances. Aussi y vais-je avec la même confiance qu'elle m'a toujours inspirée pendant sa vie. Je m'y rappelle les instructions et les avis que cette bonne mère m'a donnés; et je puis dire qu'elle me sert encore actuellement de modèle et de guide dans le chemin de la vertu. Dieu me fasse la grâce de l'y suivre. »

Cette haute idée de la sainteté de madame Louise, et cette confiance en son crédit auprès de Dieu, ne sont pas concentrées dans l'étroite enceinte du monastère qu'elle édifia. Des lettres et des relations circonstanciées de divers endroits de la France, de Paris et de Montpellier, de Beaune et de Rouen, de Carpentras et de Poitiers, nous parlent de guérisons de plusieurs maladies réputées incurables, et attestent qu'elles furent la suite immédiate des vœux adressés à la sainte carmelite. N'ayant pas été témoins des faits par nous-mêmes, et ne pouvant répondre que de la droiture et de la bonne foi des personnes qui les rapportent, nous ignorons jusqu'à quel point ils soutiendroient la rigueur extrême

des examens établis à Rome, pour constater les miracles. Mais, ce qui nous paroît incontestable, c'est qu'il n'est ni téméraire de solliciter des faveurs du ciel, ni surprenant qu'on les obtienne par l'entremise de celle dont toute la vie fut un prodige de vertus, et la mort un martyre.

ÉCRITS ET LETTRES

DE

MADAME LOUISE DE FRANCE,

RELIGIEUSE CARMELITE.

Nous avons cru faire plaisir aux âmes pieuses, en ajoutant à la vie de madame Louise ce petit recueil d'écrits et de lettres tracées de sa main, et qui sont comme autant de pièces justificatives de ce que nous avons dit de la constante et courageuse piété de la princesse, et de cet esprit de détachement de l'âme vraiment religieuse, pour qui Dieu seul est tout, et dont rien au monde ne peut altérer le contentement et la paix intérieure.

Sentimens de madame Louise, tracés de sa main dans un écrit qu'on a trouvé après sa mort dans son portefeuille.

Béni soit à jamais le Dieu de toutes miséricordes, disons-le sans cesse, et, s'il est possible, à tous les



instans de notre vie : disons-le chacune sur nous, chacune sur les autres. Obtenons les continuations de cette adorable miséricorde dont nous ne pouvons nous passer tant que nous vivrons ; mais disons-le avec autant de confiance dans les mérites de Jésus-Christ, que de sentimens de notre besoin.

C'est l'amour qui rend large le chemin étroit de la pénitence, et qui nous le fait paroître uni et spacieux ; et, par un effet contraire, la grâce qui poursuit le pécheur, lui remplit de gênes, d'épines et de montuosités le chemin où il marche ; et tout large qu'il est, le borde de précipices toujours effrayans. Telle est cette miséricorde adorable, soit qu'elle coure après nous pour nous regagner, soit qu'elle marche à côté de nous pour nous soutenir. Ah ! ne nous lassons jamais de la bénir, de la louer, de l'invoquer, d'avoir les yeux sur elle, de nous y confier, de nous y appuyer, de prêter l'oreille à sa voix, et de suivre son attrait sans balancer, avec courage, amour, ferveur et dévotion.

Nous avons bien raison de répéter sans cesse, que Dieu est bon, qu'il est miséricordieux ; oh ! qui est-ce qui ne doit pas le répéter éternellement ce beau psaume : *Confitemini Domino quoniam bonus, quoniam in seculum misericordia ejus.*

David y raconte les bienfaits que Dieu a versés sur son peuple. A chaque verset il s'écrie : *Quoniam in seculum misericordia ejus.* Ah ! si nous mettions par écrit tout le détail de notre vie, il n'y au-

roit pas de lignes où ce refrain touchant ne vînt à merveille, et nous en ferions un *Confitemini Domino quoniam bonus*, qui ne finiroit point. Mais les miséricordes de Dieu, toutes nombreuses, tout infinies qu'elles ont été jusqu'ici sur nous, ne sont point épuisées; il nous reste encore à les éprouver et toujours avec la même abondance, et toujours avec une plus grande abondance encore, si nous le voulons. Oui, si nous le voulons, quelque grands, quelque multipliés qu'aient été nos égaremens, il suffit que nous revenions à Dieu sincèrement, de tout notre cœur, et aussitôt il oublie tout, il pardonne tout, il se livre à nous, commes jamais nous n'avions été ses ennemis. O bonté, ô miséricorde! quand on l'a conçue, quand on l'a méditée, peut-on aimer autre chose que Dieu? Peut-on ne pas mourir de regret de l'avoir offensé? Peut-on, en même temps, ne pas mourir de joie de se sentir bien avec lui?

Nous sommes tous, sans exception, les pauvres, ou, comme dit saint Augustin, les mendians de Dieu; il n'est personne qui ne soit obligé de lui demander journellement son pain: *Panem nostrum quotidianum da nobis hodiè*. C'est ce que Jésus-Christ nous a enseigné lui-même, en apprenant aux apôtres, et par eux à tous les hommes, comment il faut prier.

Nous sommes donc tous obligés de reconnoître notre pauvreté et d'implorer la miséricorde divine dans des sentimens conformes à ceux des pauvres

qui demandent l'aumône aux riches. C'est à ces sentimens que Dieu attache ses libéralités : *Suscitans à terrâ inopem, et de stercore erigens pauperem. Ut collocet eum cum principibus, cum principibus populi sui.* Il va chercher le pauvre dans la poussière, il le tire de son fumier et l'élève au rang des princes de son peuple. Au contraire, les riches, c'est-à-dire ceux qui s'estiment riches, il les laisse dans leur superbe pauvreté, et les renvoie les mains vides : *et divites dimisit inanes.*

Regardons la sainte Vierge elle-même se reconnoître pauvre et attribuer à l'avéu que son cœur en faisoit sans cesse, toutes les grâces dont elle est comblée : *Quia respexit humilitatem ancillæ suæ.*

Qui pourroit ne pas s'anéantir en considérant l'humilité d'une créature si parfaite? Mais aussi, qui pourroit ne pas être rempli de confiance au milieu même de son anéantissement, en considérant dans un si bel exemple la récompense de l'humilité?

Lorsque, pour désarmer Dieu, nous nous armons contre nous-mêmes, il faut que la vue de nos péchés nous anéantisse en présence de ce Dieu si grand, si terrible, que nous avons eu le malheur d'offenser : il faut qu'elle brise notre cœur de crainte et de regret; il faut qu'elle nous pénètre d'une sainte haine contre nous-mêmes; il ne faut pas néanmoins que la vue des miséricordes de Dieu nous abandonne, que le souvenir du sang précieux

qui a coulé pour effacer ces péchés que nous détestons, nous échappe. C'est du fond de l'accablement où David étoit plongé par la vive image de ses péchés, c'est en se repliant sur la contrition même dont son cœur étoit déchiré et sur la profonde humiliation où il étoit tombé, qu'il s'écrie avec la plus ferme et la plus douce confiance: *Cor contritum et humiliatum, Deus, non despicies.*

Non, ô mon Dieu! vous ne rejetterez pas un cœur contrit et humilié. Voilà le sentiment qui doit toujours régner dans notre cœur, et qui doit répandre sa douceur sur tout ce que les autres peuvent avoir de plus pénible, de plus amer et de plus déchirant. Il est plus miséricordieux que nous ne sommes pécheurs, et nous ne devons pas nous alarmer de ces contrariétés que nous sentons en nous, de ces vicissitudes de ferveur et de lâcheté; ce sont des combats que Dieu nous a ménagés pour nous faire remporter des victoires, et mériter des couronnes. Allons, allons à lui de tout notre cœur; que nos chutes passées nous donnent une nouvelle ardeur, une nouvelle confiance en lui, une nouvelle défiance de nous-mêmes; c'est lui qui nous a relevés, c'est lui qui nous soutiendra. Ne songeons qu'à réparer le temps perdu; c'est dans le cœur adorable de Jésus que nous puiserons cette grâce. Nous l'avons percé, ce cœur divin; mais nous devons le regarder avec autant de confiance que de douleur.

A travers cette plaie que nos cruelles mains lui

ont faite, pénétrons jusque dans les replis les plus cachés. Ah! ce n'est pas de vengeance et de colère que nous le verrons palpiter, c'est de tendresse pour nous; c'est de compassion pour nos foiblesses, c'est de désir pour notre salut; c'est de bonté, c'est d'indulgence, c'est de miséricorde.

Attachons-nous donc pendant toute notre vie à la croix sur laquelle il fut percé; mais tenons-nous-y avec les sentimens de ce criminel compagnon de son martyre, lorsqu'il eut entendu ces consolantes paroles : *Hodiè mecum eris in paradiso.* C'est à tous les pécheurs pénitens qu'elles furent adressées en sa personne : *Hodiè mecum eris in paradiso.*

Dieu demande de nous la plus grande fidélité par préférence aux austérités. En cela, il ne nous traite pas plus doucement que ceux à qui il demande des choses extraordinaires; non, les haires, les cilices, les ceintures de fer, les brasselets, les disciplines n'ont rien de plus difficile, même de si difficile, que l'exactitude, la ponctualité constante et soutenue dans cette suite continuelle d'exercices, qui ne finissent point, qui renaissent toujours et qui ne laissent pas un moment pour reprendre haleine. Il n'est pas douteux que c'est à cette fidélité que Dieu a attaché les consolations que nous désirons tant; elles en sont, dans l'ordre de la grâce, l'effet comme naturel : Dieu est fidèle à ceux qui le lui sont.

Armons-nous donc de courage et de constance, suivons Jésus-Christ que nous avons toujours sur

les lèvres, toujours dans le cœur; suivons-le pas à pas; ne le laissons jamais, lorsqu'il nous appelle à l'oraison, à l'office, à la prière, à quelques devoirs de charité. Ne tergiversons jamais avec lui, ne lui disputons rien, ne le contristons pas; faisons sa volonté franchement, entièrement; sacrifions-lui toute la nôtre sans réserve : n'ayons qu'une âme et qu'un cœur avec lui, et ne craignons pas que cela dégénère en esclavage; son joug est doux et léger : où il y a de l'amour, il n'y a point de peines. Il n'y a rien de moins servile ni de si libre que les enfans de Dieu.

Mais, d'un autre côté, ne nous alarmons pas, ne nous inquiétons pas si, selon la foiblesse dont nous ne saurions nous dépouiller tant que nous porterons ce corps mortel, nous nous apercevons de quelques manquemens; ni même, en conséquence, si nous sentons notre dévotion se refroidir; ce n'est qu'un avertissement que Dieu nous donne : avertissement pour nous tenir dans l'humilité; avertissement pour nous réveiller, pour nous renouveler. Il faut partir de là pour faire une nouvelle course, avec un nouveau courage, une nouvelle ferveur, reconnoissant que Dieu est toujours juste, que c'est toujours notre faute lorsqu'il nous prive de ses consolations. Il faut les lui demander humblement, non pour notre satisfaction, mais pour nous aider à le mieux servir; nous soumettant, cependant, si c'est sa sainte volonté, à nous en

passer toute notre vie, et nous réduisant à le supplier, dans ce cas-là, de nous donner la force dont nous aurons besoin.

Bannissons de notre esprit tous les scrupules, et demandons à Dieu la paix et la joie d'une bonne conscience, sans que cela affoiblisse les sentimens de pénitence auxquels nous sommes obligés.

Il n'est pas nécessaire de pleurer, il suffit d'être touché. Prions Dieu, lorsque nous l'aurons été, de conserver ces sentimens dans notre cœur, et d'y graver, en traits ineffaçables, le souvenir de ses miséricordes, afin qu'elles se représentent continuellement à nos yeux, qu'elles soient notre consolation, notre force, notre unique appui. Hélas! dans notre foiblesse, dans notre misère, où trouverions-nous un autre soutien? Mais d'ailleurs, quel soutien que celui de la fidélité d'un Dieu, de la toute-puissance, de la toute-bonté de Dieu même! Appuyé sur ce roc inébranlable, quel est l'ennemi que nous ne devions braver? *Si Deus pro nobis, quis contrà nos?* Que ce soit notre devise : opposons-la à tous les obstacles qui se rencontreront sur notre chemin, et nous les verrons tous s'aplanir et nous livrer un passage aisé. Rien en notre nom, mais tout au nom du Seigneur.

Lorsque nous aurons des victoires à remporter sur nous-mêmes, disons-nous toujours : *Si Deus pro nobis, quis contrà nos?*

Nos propres forces ne sont rien. Nous sommes des enfans que leur propre ombre effraie; mais, avec Dieu, nous sommes des braves, que le fer, la mort et l'enfer même ne feroient pas reculer. *Quis nos separabit à charitate Christi?*

Ne nous confions donc point dans nos propres forces, mais uniquement dans celles de Dieu. Le manque de cette confiance est un outrage indigne de celui en qui nous nous confions. Nous éprouvons chaque jour ce qu'on gagne à n'aimer rien que Dieu et pour Dieu. Autant d'affections naturelles que nous retournons vers Dieu, autant d'épines que nous arrachons de notre cœur. L'épreuve que nous en ferons, nous animera à travailler de plus en plus sur nous-mêmes. Quelle paix, quelle joie nous goûterons, lorsque notre conscience nous rendra ce témoignage si consolant, qu'il n'y a plus rien dans notre cœur, plus rien du tout qui ne soit de Dieu, qui n'appartienne à Dieu, qui ne vienne de Dieu et qui ne tende à Dieu; que surtout Dieu vit en nous, et que nous vivons tout en lui!

L'état de sécheresse où nous nous trouvons quelquefois est peut-être, de la part de Dieu, une grande miséricorde. Dans le penchant qu'il nous voit à nous complaire en nous-même, si les louanges des hommes nous tentent, que seroit-ce des louanges de Dieu lui-même? Et ces grâces sensibles dont nous sommes privés, ces douceurs, ces consolations, ne sont ce pas des signes que Dieu est content de

nous? Ne sont-ce pas de véritables louanges de la part de Dieu? Mais qu'elles sont flatteuses! il faut être bien fort pour les soutenir; saint Paul lui-même auroit pu craindre d'y succomber, et elles ne lui furent accordées qu'avec un contrepoids terrible, qui l'avertissoit sans cesse de s'humilier. Bénissons donc les miséricordes de Dieu qui nous épargne cette tentation, et qui nous conduit par des voies peut-être plus pénibles, mais beaucoup plus sûres, beaucoup moins dangereuses.

Un temps viendra, et nous ne devons pas cesser de lui demander de le hâter; un temps viendra que nous ayant fortifiés contre tous les périls de l'orgueil, par une suite d'épreuves, il se livrera à nous avec toutes ses douceurs; mais il faut attendre ce temps avec patience, avec résignation, avec constance. Prions-le, sollicitons-le, exposons-lui nos peines; plaignons-nous à lui comme un enfant docile à un père tendre, mais sans jamais murmurer, jamais se rebuter, jamais se décourager; soyons toujours soumis, toujours humbles, toujours reconnoissans de tant d'autres grâces qu'il nous fait, toujours résolus de le servir, à quelque prix que ce soit, *et ce, jusqu'à la mort* : et, après tout, quand cela dureroit jusque-là, est-ce trop pour mériter le ciel? est-ce trop pour faire pénitence? La vie est-elle donc si longue! L'éternité est-elle donc si peu de chose? Jésus-Christ notre chef, notre modèle, a-t-il été traité autrement? Pourrions-nous

exprimer avec plus d'énergie la peine de notre état, qu'en empruntant les paroles de notre divin époux : *Ut quid, Domine, dereliquisti me?*

Pourquoi, ô mon Dieu! m'avez-vous abandonné? Et ces paroles, il est mort, les ayant encore, pour ainsi dire, sur les lèvres, qu'aurions-nous à dire, quand nous serions traités de même?

Ne nous alarmons donc pas ; bannissons les anxiétés, les inquiétudes, les scrupules; laissons les vents gronder, la mer s'agiter, allons à Jésus-Christ avec confiance. Sa main, quelque invisible qu'elle soit, sa main nous soutient; et ne nous attirons pas la réprimande qui fut faite à saint Pierre : *Homme de peu de foi, pourquoi avez-vous douté?*

Nous avons à faire à un Dieu fidèle, qui ne permettra pas que nous soyons tentés au delà de nos forces, au delà des forces qu'il nous donne, qu'il sait proportionner aux épreuves où il nous met, et qu'il s'est engagé d'y proportionner. Nous voulons faire pénitence; et la pénitence nous la trouvons aimable, en ce qu'elle obtient non-seulement le pardon, mais encore l'amitié de Dieu que nous avons offensé. Notre pénitence, c'est l'état pénible où nous sommes; elle n'est pas de notre choix, mais elle est du choix de celui à qui nous voulons la faire agréer; c'est donc la meilleure que nous puissions faire, et il faut nous estimer heureux de ce qu'il veut bien nous l'imposer lui-même. Notre tran-

quillité, notre confiance, loin d'en être diminuée, doit en être augméntée.

Lorsque nous avons quelque chose de plus pénible à soutenir qu'à l'ordinaire, soit du genre de vie que nous avons embrassé, soit de l'influence des saisons; souvenons-nous de ce que Jésus-Christ a souffert pour nous; représentons-nous vivement ce poids immense qui nous attend, et dont la comparaison avec le poids le plus lourd que nous ayons à supporter en ce monde, est si propre à le faire disparoître.

Le Seigneur se plaît à exercer ses élus, tantôt au dehors, tantôt au dedans. Il a bien ses vues, et ce sont des vues de miséricorde : s'il nous laissoit tranquilles ici-bas, nous nous y établirions, nous ne songerions point au ciel; et, lorsque pourtant il faudroit partir, nous regretterions la terre. Cet état même, dont nous nous plaignons, est propre à nous détacher de ce monde et à nous élever vers le ciel : c'est là que nous serons tout à Dieu, sans peine, sans travail, sans contention d'esprit, sans tiédeur; plus de corps qui nous affaisse, plus de besoins qui nous occupent, plus de peines qui nous distraient; point de sommeil, point de maladies, point de froid, point de chaud, point de faim, point de gênes, point de souffrances. Soutenons donc nos misères avec courage, avec patience, avec résignation, en vué de cette bienheureuse éternité. Secouons de nos foiblesses le plus que nous pour-

rons, mais ne nous décourageons point pour ce qui nous en reste. Si nous ne courons pas, si nous ne volons pas, du moins traînons-nous toujours vers le ciel.

Il faut se faire tout à tous, comme dit l'apôtre, rire avec ceux qui rient, pleurer avec ceux qui pleurent, être malade avec ceux qui le sont; mais il faut néanmoins tenir son cœur dans la dépendance de Dieu seul, et ne jamais le tirer de ce centre de notre repos.

C'est la science des saints, et elle consiste toute à n'aimer que Dieu, à n'estimer que Dieu. Puisse notre amour pour lui s'accroître de plus en plus; et remplir tellement toutes nos facultés, qu'immuable comme son appui, la paix de notre âme soit à toute épreuve, et ne reçoive plus aucune altération dans les vicissitudes des objets qui nous environnent et qui ne sont que des ombres sans réalité!

Lorsqu'il plaît à Dieu de nous envoyer des croix, il faut adorer l'usage qu'il fait de son souverain domaine; nous savons qu'il n'en use que dans sa miséricorde, qu'il n'en use que pour notre bien; que c'est par les épreuves et les contradictions qu'il a conduit tous les saints, et le premier de tous, Jésus-Christ son fils bien-aimé, notre Sauveur, notre modèle, notre divin époux : et nous n'embrasserions pas notre croix avec des transports d'amour, de joie et de reconnoissance! et nous nous plaindrions de n'être pas plus privilégiés que Jésus-Christ!

Il est difficile, en effet, qu'à la vue d'une croix qui s'avance, le premier mouvement ne soit de tristesse et d'affliction ; la nature est si prompte à se révolter contre ce qui lui répugne, et la raison si lente à venir à son secours! mais au moins le second mouvement, le mouvement de la réflexion doit être tout d'allégresse et de joie.

Laissons faire Dieu, et ne nous occupons que de le suivre; il nous conduira bien; c'est le premier principe de l'imitation de Jésus-Christ. *Qui sequitur me non ambulat in tenebris.* A la suite de Jésus-Christ, point de ténèbres; elles ne surviennent que lorsque, loin de le suivre, nous prétendons le mener; alors n'ayant pas de lumière devant nous, et nous écartant d'elle à chaque pas que nous faisons, nous tombons dans une nuit profonde, où nous nous égarons de plus en plus. Tout ce que Dieu voudra, quand il voudra, comme il voudra : telle doit être notre constante disposition; et c'est là cette simplicité chrétienne qu'il faut nous proposer de méditer.

Confions-nous en Dieu, il nous fournira tout ce dont nous aurons besoin : c'est lui seul qu'il seroit déplorable de perdre; rien ne pourroit nous dédommager de cette perte. Rien, rien au monde ne seroit capable de le remplacer : c'est donc sur lui seul que nous devons arrêter nos regards; qu'il nous reste, et que toutes les créatures s'évanouis-

sent devant nous, rien ne nous manquera. Ce n'est que dans le ciel que nous sentirons bien cette vérité; il faut pourtant, dès cette vie, la goûter, la méditer, nous en nourrir, et nous en convaincre de plus en plus.

Dieu seul, notre bien, notre tout; c'est avec cette pensée qu'il faut s'approcher de la sainte eucharistie, et exciter notre foi, en nous la développant à nous-mêmes par une vive considération de tout ce que renferme ce grand mystère.

Si tout à coup Jésus-Christ, levant le voile qui le cache à nos yeux, nous apparoissoit sous les traits de bonté, de beauté, de majesté et de gloire qu'il prit sur le Thabor, et qui sont son état naturel; si la divinité, sortant du nuage qui la couvre, se communiquoit face à face à notre esprit, de cette manière ineffable, qui fait tout le bonheur des saints dans le ciel, certainement toutes les glaces de notre cœur seroient fondues sur-le-champ; nous serions, à l'instant, embrasés de l'amour le plus pur, le plus vif, le plus universel pour cet aimable objet; toutes nos autres affections, tous nos attachemens, toutes nos misères disparoîtroient en un clin d'œil : nous ne verrions que Dieu, nous ne penserions qu'à Dieu, nous ne respirerions que Dieu.

Que manque-t-il donc à la sainte eucharistie pour opérer en nous cet heureux effet? Toute la réalité de la cause qui l'opéreroit s'y trouve, nous

le savons, nous le croyons; un voile, un léger voile le couvre : est-il possible qu'un voile si délié puisse arrêter son efficacité! et notre foi ne percera-t-elle pas ce voile? Prions Dieu qu'il augmente de plus en plus notre foi; il ne faut que cela pour nous faire jouir sans mesure du don inestimable que Jésus-Christ nous a préparé dans la sainte eucharistie.

LETTRES DE MADAME LOUISE.

A M. L'ABBÉ BERTIN,

SUPÉRIEUR DES CARMÉLITES DE SAINT-DENIS.

J. M. Ce 5 août 1770.

Je tâche, monsieur, de me mettre au fait de tout ce qui concerne mon emploi depuis que je suis en troisième à la sacristie, et je vois qu'en cela vous m'approuvez. On nous a apporté à notre office tout ce qui étoit dans l'église du dehors, qu'on a démeublée. Ce ne sont que des horreurs. Les tableaux, qui sont tout déchirés, et ressemblent à des enseignes de cabarets à bière, seront sûrement compris dans les réparations à faire dans notre église. Quant aux rideaux des fenêtres, ou à ceux qui voilent les tableaux, il y en a de cramoisis, c'est-à-dire, qui l'ont été; il y en a de serge verte mangés de vermine, il y en a d'indienne, il y en a de toile à torchons. Nous désirerions que vous envoyassiez un tapissier prendre les mesures; que les rideaux des fenêtres fussent de toiles blanches, et ceux des tableaux cramoisis, tels que ceux que j'ai vus à l'é-

glise des Carmelites de Compiègne. Comme ce sont mes sœurs et moi qui donnâmes ceux des tableaux, et une dame de la cour ceux des fenêtres, je sais que ce ne sera pas une dépense considérable à comprendre dans celle de l'arrangement de l'église, dont le roi vous a laissé maître. Nous sommes très-pressées; car il faut que tout soit fini pour le jour de ma prise d'habit qui, grâces à Dieu, est de demain en cinq semaines. Je crois que vous êtes bien persuadé, mon père, de tous les sentimens que je vous ai voués.

Sœur Thérèse-de-Saint-Augustin. S. I.

P. S. Le roi vient mardi entendre la messe; vous devriez bien venir ici la veille.

AU MÊME.

J. M. Ce 24 octobre 1770.

Vous vous trompez, mon père, si vous croyez passer tout le voyage (de Fontainebleau) sans entendre parler de moi. Je vous dirai pour premières nouvelles que je porte la tunique, que je ne m'en aperçois point; que dès le premier jour, je n'ai pas perdu une minute de mon sommeil, et que ma santé est toujours très-bonne.

On travaille ici à force pour achever les réparations que vous avez arrêtées; mais il y en a une

qui me paroît bien essentielle, c'est de faire faire la cheminée dans le grand parloir pour le retour de mes sœurs, car leurs dames géleroient de froid. Mais, j'ai beau parler cheminée, on me répond qu'il n'y a point d'ordre; et, si vous n'ordonnez pas, on ne fera rien. Voilà que la messe sonne : Adieu, mon père.

Sœur Thérèse-de-Saint-Augustin. R. C. I.

AU MÊME.

J. M. Ce 2 septembre 1771.

Vous imaginez aisément, mon père, la joie que votre lettre nous a causée à toutes. Les bontés du roi me pénètrent : je l'en remercierai, dès que j'aurai reçu le *bon* qu'il m'envoie. Je vous prie, mon père, de dire au ministre des finances combien je suis touchée de la manière prompte et gracieuse dont il a terminé cette affaire, et que, si je n'étois dans ma retraite de profession, je l'en remercierois d'abord. Enfin, mon père, voici donc les carmelites de Saint-Denis, tirées, par les bontés du roi, de la misère où elles étoient réduites. Que de prières on va faire pour lui, si tant est qu'on puisse ajouter à celles qui s'y font déjà; car je puis vous assurer qu'il ne se fait ici ni prières, ni bonnes œuvres, auxquelles le roi n'ait part; et ce n'est pas seulement depuis que je suis ici : j'ai trouvé tout cela établi.

Je suis en retraite d'hier au soir. Le bon Dieu récompense de bonne heure le sacrifice que je me prépare à lui faire. Mais j'espère qu'il ne bornera pas ses dons à la graisse de la terre, et qu'il y joindra la rosée du ciel; surtout, mon père, si vous voulez bien unir vos prières aux miennes. Je vous en supplie, comme aussi d'être bien convaincu de tous les sentimens du plus tendre attachement qu'a pour vous votre fille,

Sœur Thérèse-de-Saint-Augustin, R. C. I.

AU MÊME.

J. M. Le 9 octobre 1771.

Cette lettre, mon père, vous sera remise par l'abbé de Soutlanges. Je vous en annonce une de ma sœur Julie, qui n'est pas contente de vous, sauf le respect qu'elle vous doit, parce qu'il y a un an que vous ne l'avez vue. Moi, de mon côté, je suis très-mécontente de notre mère, qui m'installa avant-hier maîtresse des novices. Je ne puis vous dire l'embarras dans lequel je me suis trouvée hier, entourée de dix novices, à genoux, pour écouter l'instruction que j'allois leur faire sur la communion. J'ai cru que je ne proférerois pas une parole.

L'abbé de Soutlanges, en vous portant nos lettres, se charge de vous *ordonner* de répondre à toutes,

sous peine d'*inobédience* à vos filles, et pourtant aussi de vous assurer qu'aucune ne vous est plus sincèrement attachée que la

Sœur Thérèse-de-Saint-Augustin, R. C. I.

AU MÊME.

J. M. Ce 26 octobre 1771.

Comme maîtresse des novices, mon père, je dois vous mander que ma chère camarade (celle qui étoit entrée au couvent le même jour que madame Louise) fera ses vœux de demain en huit. Elle attendra vos ordres pour prendre le voile noir; espérant que vous voudrez bien le lui donner vous-même, et fixer le jour. J'aurois cent choses à vous dire, qu'il seroit trop long d'écrire.

Voulez-vous bien, mon père, recevoir les assurances de respect de tout mon petit troupeau? J'en suis très-contente, et souhaite qu'il le soit autant de moi. Je dois lui paroître un peu sévère après ma *prédécessrice;* mais je tâche de n'y mettre que de la fermeté, ce qui est un peu difficile à une *Capet*. Bon soir, mon père. Portez-vous donc mieux, et venez nous voir.

Sœur Thérèse-de-Saint-Augustin. R. C. I.

AU MÊME.

J. M. Ce 4 novembre 1771.

Est-ce que vous prétendez, mon père, être les trois semaines de la petite-vérole de madame de Mellet sans nous venir voir? Pour moi, je compte bien voir, sous quinze jours, la comtesse de P*** en personne, et de l'aveu de ma famille; par où vous voyez que je ne crains pas que vous nous apportiez la petite-vérole. Ne voyez pas les poltronnes, à la bonne heure, et remettez la cérémonie de ma sœur Marie-Adélaïde au 24 ou 25, ce sera bien fait. Quand cette maladie a été dans ma famille, nous avons toujours vu les garde-malades, et vous pouvez vous rappeler que, quatre jours après la mort de la pauvre madame de Soutlanges, j'ai vu son oncle, de l'aveu du roi. Je suis fort aise que madame de Mellet ait mieux fait que la reine à ma naissance. On dit que le petit a déjà la petite-vérole. Adieu, mon père, je cours à la récréation; mais ce ne sera pourtant pas sans vous avoir demandé votre bénédiction.

Sœur Thérèse-de-Saint-Augustin. R. C. I.

AU MÊME.

J. M. Ce 19 juillet 1772.

J'ai reçu réponse du roi, mon père, qui m'a mandé que nous aurions nos vingt-cinq mille livres de rente en blé. Notre mère me charge de vous dire que la mère Eléonore est très-bien; il faut avouer que toute autre ne s'en seroit pas si bien tirée. Il ne faut cependant pas encore chanter victoire; ses anciens maux subsistent toujours. Le P. Lucien, procureur des carmes de Paris est entré à Charenton, et persévère avec grande ferveur. Adieu, mon père; personne ne vous est plus attaché que votre fille,

Sœur Thérèse-de-Saint-Augustin. R. C. I.

AU MÊME.

J. M. Ce 25 juillet 1772.

Je reçois, mon père, votre lettre du 21, qui m'a fait grand plaisir. Le roi m'a écrit hier, et me mande qu'il a chargé le contrôleur général de terminer notre affaire avec vous. J'ai toute confiance que tout ira bien, puisque c'est à vous qu'on renvoie l'affaire: mais tenez bon pour la quantité conve-

nue de blé-froment ; nous voulons bien en courir les risques.

Je sors d'avec Gingot. Nous avons examiné l'escalier. Nous avons de belles actions de grâces à rendre à Dieu. Outre les poutres qui avoient pris feu l'année dernière à la buanderie, trois autres étoient vermoulues à l'étage supérieur, et le mur de la cheminée sur lequel est appuyé cet escalier, calciné de façon qu'il n'a plus que quatre doigts d'épaisseur. Cela fait trembler à voir. Gingot m'a dit que sa dépense iroit à quatorze cents livres, et promis qu'elle ne passeroit pas. La rampe de l'escalier sera de bois. Il n'y a que pour celui qui est destiné au roi que des carmelites puissent se permettre des rampes de fer. Je vous envoie cette lettre par le courrier du roi, afin que vous l'ayez plutôt. Il arrivera demain matin à Compiègne, et en repartira à midi et demi. Je vous prie de me répondre à cet article, et ensuite sur une grâce que j'ai à vous demander. Vous vous rappelez qu'en vous parlant dortoirs, je vous ai proposé, à l'insu de notre mère, de faire faire pour elle une petite chambre vis-à-vis l'oratoire du sacré-cœur, où elle pût recevoir les novices, et se trouver à portée du chœur lorsqu'elle est malade ; et que vous y avez consenti. Je joins ici le devis ; et, quoique la dépositaire craigne d'augmenter la dépense, et que notre mère dise qu'elle n'a pas besoin de cet arrangement, qui pourtant lui seroit si utile, j'espère que vous ne tiendrez

pas à une si petite somme, qui achevera le dortoir pour jamais. Adieu, mon père; n'oubliez pas dans vos prières

Sœur Thérèse-de-Saint-Augustin. R. C. I.

AU MÊME.

J. M. Ce 25 juillet 1772.

Je vous envoie, mon très-honoré père, copie de ma lettre au roi, que l'on me transcrit en ce moment, pour ne pas perdre un seul instant, parce qu'il est neuf heures, et qu'on attend pour fermer le tour du couvent. Vous recevrez celle-ci demain à midi. Je ne voudrois pas être le courrier qui vous la portera, par la raison qu'il aura sûrement du tonnerre en route, mais bien cependant parce que je serois à portée de vous réitérer de vive voix toutes les assurances de mon sincère attachement.

Je crois, mon père, que c'est le moment de votre audience du roi, sans attendre que vous ayez vu le contrôleur-général, ni que vous m'ayez communiqué vos mémoires. Je m'en fie bien à vous. Pour ce qui est du jour, il est inutile que j'en parle : c'est à vous à le faire demander au roi; soit par le premier gentilhomme de la chambre, soit par le valet de chambre. Cela est très-permis. Si les mémoires n'étoient pas prêts, faites-y passer le jour et la nuit. Vous me direz que je suis bien vive; mais le temps

presse, parce que je sens le roi dans l'inquiétude de savoir ce qu'il fera pour moi et pour les gens que je laisse. Adieu, mon père.

Sœur Thérèse-de-Saint-Augustin. R. C. I.

AU MÊME.

J. M. Ce 1er août 1772.

Mon père, après le départ de la lettre que vous devez recevoir par le courrier du roi, je reçois la vôtre du 31 du passé. Je suis ravie et comblée des bontés du roi. Je reconnois bien là toute la tendresse de ce père incomparable; car, quelque chose qu'il eût faite, c'est toujours une grande grâce qu'il accordoit à cette maison.

Il n'est pas douteux que nous n'acceptions cette exemption de toutes charges, à laquelle souscrit M. le cardinal, parce qu'il croit que telle est l'intention du roi. Nous vous prions même de vouloir bien, en remerciant M. le contrôleur général du zèle qu'il a apporté à cette affaire, lui demander, de ma part, qu'en rédigeant l'acte de dotation, il ait soin d'insérer, suivant les nouveaux ordres du roi, cette clause d'*exemption de toutes charges et décimes imposés et à imposer*. Vous sentez, mon père, l'importance de la chose; et il est si essentiel que la décision du roi, qui doit faire le titre de notre maison à perpétuité, ne laisse rien à désirer,

que nous demandons que la minute finale nous soit communiquée avant la clôture de l'acte, afin que nous puissions nous consulter, et nous assurer qu'il ne s'y trouve aucune omission préjudiciable à l'intérêt de la maison.

Je suis fort aise de ce que vous me marquez sur ce projet de garder notre blé dans des greniers; je ne trouve pas non plus que cela soit convenable pour une maison religieuse. Je n'en ai rien caché à notre mère; car je lui ai fait lire votre lettre toute entière, et je compte bien la garder, pour le cas où l'envie des greniers reprendroit d'ici à quelques années. Adieu, mon père; je vois approcher la fin du voyage avec bien du plaisir. J'espère que vous précéderez le roi de quelques jours, que vous les passerez ici, et que vous verrez nos bâtimens finis.

Sœur Thérèse-de-Saint-Augustin. R. C. I.

AU MÊME.

J. M. Ce 23 août 1772.

Vous trouverez ci-joint, mon père, le modèle du brevet du roi, tel qu'il faut qu'il soit. Il est très-essentiel de mettre le terme *perpétuelle*, de nommer l'abbaye *de Saint-Germain-des-Prés*, et d'ajouter *quitte de toutes charges, redevances, etc., soit envers ladite abbaye, ou envers le clergé, etc.*, comme vous le verrez énoncé. Ce sont gens ex-

perts et connoisseurs dans ces sortes d'affaires, qui nous ont donné cet avis; et, pour vous le dire, c'est Vulpian lui-même, l'avocat de M. le cardinal.

Soyez tranquille, mon père, sur mon rhume qui n'est rien, qui ne sera rien. Il vient bien du chaud; mais du chaud de la saison, et non pas d'échauffement. J'ai suggéré à notre dépositaire des moyens d'économie qu'elle a fort bien reçus. Adieu, mon père. Laval attend ma lettre.

Sœur Thérèse-de-Saint-Augustin. R. C. I.

AU MÊME.

J. M. Ce 26 décembre 1772.

Toute autre que votre fille Thérèse-de-Saint-Augustin, mon père, seroit bien embarrassée de vous produire un remercîment, y ayant si long-temps que j'aurois dû vous le faire, pour le superbe et charmant crucifix que vous nous avez envoyé; mais je suis si accoutumée à votre condescendance pour moi, qu'avec pleine confiance, et *tout bellement*, comme dit saint François de Sales, je viens vous dire qu'il m'a fait le plus grand plaisir, et que je le trouve si beau, qu'il ne sera pas dans notre cellule, mais dans notre ermitage, exposé à la vénération de nos sœurs, dont les prières serviront de passe-port aux miennes. — Je vous prie, mon père, de venir nous voir un jour de cette octave; passé

l'octave, cela ne seroit plus si bon. Une autre grâce que j'ai à vous demander, mais qui me tient bien au cœur, c'est de ne plus m'écrire avec du *respect ;* ce respect me désole, et vous ne sauriez croire combien il me fait de peine. Je vous prie de me traiter, non en fille de roi, mais comme votre fille : ce titre m'est bien plus doux que le premier.

Sœur Thérèse-de-Saint-Augustin. R. C. I., de la famille spirituelle de M. l'abbé Bertin.

AU MÊME.

J. M. Ce 3 janvier 1773.

Vos conseils d'état, mon père, sont insupportables. Que n'en mettez-vous quelques-uns de côté, comme bien d'autres de vos confrères, pour venir vous réjouir avec vos enfans sur la naissance du messie; le roi le sauroit, qu'assurément il ne le trouveroit pas mauvais. La pauvre Raphaël se meurt de ne pas achever son sacrifice. Nous voici déjà au mois de janvier; un peu de retard encore, le carême nous prendra; et puis Dieu sait où cela ira; car il faut compter sur les difficultés de la mère.

Nous avons un carme de plus à Charenton; c'est un jeune novice, profès de Paris. Notre colonie augmente : ils sont dix à présent, et le nombre en seroit bien plus considérable, si le père Hi-

laire vouloit recevoir tous ceux qui se présentent; mais il a raison d'user de discrétion et de bien choisir. Adieu, mon père; ne doutez jamais de mon sincère attachement.

Sœur Thérèse-de-Saint-Augustin. R. C. I.

AU MÊME.

J. M. Ce 6 décembre 1773.

Je comptois, mon père, attendre, pour vous écrire, la visite de M. de Sartine, dont je vous aurois rendu compte; mais il y a une autre affaire qui me presse, et vous serez importuné deux fois de votre fille. C'est au sujet du bon évêque d'Amiens, qui vend sa chapelle (pour les pauvres). La chape est très-belle, et vaut bien, à elle seule, quinze cents livres. Le fond de la chasuble est un peu passé; mais en transportant la broderie sur un velours couleur de feu, cela fera un très-bel effet; cette translation, au reste, n'a rien de pressé, quoique nous n'ayons qu'une assez belle chasuble en rouge. M. Seigneur a dit à M. Consolin, que non-seulement vous consentiez à l'achat, mais que vous le trouviez convenable, tant à cause des grandes obligations que nous avons à l'évêque d'Amiens qui vend, qu'à raison du motif qui le porte à vendre. L'affaire ayant passé par vos mains, nous avons délivré l'argent. On nous offre aussi de

prendre, et au poids seulement, l'argenterie, qui consiste en un calice, les burettes et le bassin, l'aiguière et sa jatte, avec une crosse, le tout, je crois en vermeil. Ce seroit un bon marché, et une occasion unique; mais nous ne ferons rien sans votre approbation. Le saint évêque me mande qu'en effet il vend sa chapelle; mais que c'est plutôt un soulagement pour lui qu'une peine; parce que, n'officiant plus, elle lui devenoit inutile, son successeur étant muni de tout. On ne peut voir une belle action faite avec plus de grâce et de vertu. J'en ai appris une autre du même genre. Il s'est aussi déterminé à vendre sa bibliothèque qu'il aimoit par-dessus tout; la ville d'Amiens, l'ayant su, l'a achetée, pour participer à la bonne œuvre, et veut la lui laisser sa vie durant.

Adieu, mon saint père. Je vous dirai que le cœur me bat déjà terriblement du chapitre que j'ai à tenir dimanche prochain, et de l'intention de la sainte communion qu'il faut que j'indique à toute la communauté assemblée à l'avant-chœur. Priez Dieu pour votre fille aînée, mon père; elle est bien embarrassée de sa nouvelle dignité. Mais ce qui la soutient, c'est qu'elle prend tout cela en esprit de pénitence : c'est son unique remède et sa consolation. Cela, j'espère, suppléera un peu à ce qu'elle ne fait pas d'ailleurs.

Sœur Thérèse-de-Saint-Augustin. R. C I.

AU MÊME.

J. M. Ce 30 avril 1774.

Je vous remercie, mon père, des nouvelles que vous me mandez de l'état actuel du roi. Mais l'arrivée du confesseur ne suffit pas, il faut qu'il le voie. Nous ferons de grand cœur la communion que vous nous proposez le jour de Sainte-Marie-Egyptienne, et j'ai à vous soumettre de plus l'engagement que nous voudrions prendre, dans cette circonstance, de payer trois mille livres pour une dot dans une de nos pauvres maisons. Je me porte bien; mais je ne vis pas, comme vous pouvez l'imaginer. Adieu, mon père; prions, et prions sans cesse.

Sœur Thérèse-de-Saint-Augustin. R. C. I.

AU MÊME.

J. M.

Ce 4, jour de Sainte-Monique, mère de saint Augustin mon patron. Demain est le jour de sa conversion; et j'espère que je me verrai, sous ce rapport, la fille d'un autre Augustin. Je suis ravie, en considérant que ce qui peut assurer mon bonheur ne dépend que de la miséricorde de Dieu, et

elle est inépuisable ; au lieu que ce retour à Dieu, dont vous me parlez, dépendoit tout à la fois de Dieu et du roi. Adieu, mon père ; vous jugez de tous les sentimens qui affectent mon cœur.

Sœur Thérèse-de-Saint-Augustin. R. C. I.

J. M. Ce 7 mai 1774.

Ah ! mon père ! mon père ! le ciel a donc exaucé nos vœux. Quel bonheur ! Ce que vous me mandez des dispositions du roi, ne m'étonne point ; j'ai la confiance que nous le conserverons encore, et parfait chrétien. Ma joie est complète, depuis que le bon Dieu est possesseur du cœur de mon pauvre père. — Quelle consolation dans cette affligeante situation ! Le bon Dieu est le maître ; je suis préparée à tout. Quelque chose qui arrive, je ne veux pas revenir sur le sacrifice que je lui ai fait. Je ne désespère pas, je ne désespérerai jamais en rien des miséricordes de Dieu ; mais le *fiat voluntas* par-dessus tout.

J. M. Ce 9, à 9 heures.

Je ne sais pas si j'existe, mon père. Les nouvelles de ce matin sont accablantes ! Je n'ai pas la force de vous en dire davantage. Priez bien le Seigneur que je porte cette croix comme il veut que je la porte, résignée à sa sainte volonté.

Sœur Thérèse de Saint-Augustin. R. C. I.

J. M. Ce 16 mai 1774.

C'est demain, mon père, le premier grand service. J'espère que vous ne manquerez pas de venir coucher ici ce soir; car ce seroit un peu tard que de n'arriver que demain. Adélaïde a eu quelque ressentiment de sa colique hier le soir; elle devoit venir aujourd'hui ou demain, mais je pense que cette indisposition retardera son voyage. Je n'ose vous avouer que je l'espère : ces entrevues me désolent. Je voudrois rester tranquille dans mon coin, n'entendre jamais parler de personne, et qu'on m'oubliât aussi. Pour comble, mes neveux désirent de venir, j'ignore quand; si je puis le savoir, je vous en préviendrai, afin que vous puissiez vous y trouver. Je n'avois hier ni force, ni courage; c'étoit l'orage. Je suis mieux aujourd'hui. Ce n'est pas que mon courage soit brillant, mais je me sens plus forte; et, quelle que soit ma douleur, la volonté de Dieu sera ma règle. Adieu, mon père.

Sœur Thérèse-de-Saint-Augustin. R. C. I.

Je vous envoie notre lettre circulaire. J'y joins mon jugement ostensible, qui est qu'on y ment que sur moi, qui suis bien loin d'avoir du courage.

J. M. Ce 18 mai 1774.

Mon neveu (Louis XVI) vient de me mander qu'il

a séparé Victoire avant de partir; qu'elle est au grand château : c'est toujours quelque chose. Lui-même est arrivé à la Muette. J'ai prié la reine de venir demain, ou d'envoyer la comtesse de Provence, parce qu'il y auroit bien des mesures à prendre pour Victoire, si l'une des deux autres venoit à mourir. *Fiat voluntas*, il n'y a que cela qui soutienne.

Je continue à ne recevoir personne. Je fais dire que je ne puis voir que ma famille; que j'ai renvoyé le chancelier et M. de la Vrillière. Adieu, mon père.

Sœur Thérèse-de-Saint-Augustin. R. C. I.

J. M. Ce 6 juin 1774.

Ma sœur Eugénie a fait profession mercredi. J'ai cru qu'elle ne prononceroit pas ses vœux; elle étouffoit de joie. J'ai pris un rhume de cerveau à sa profession; mais les larmes que j'ai répandues hier pendant la pompe funèbre qui se fit dans notre voisinage ont opéré ma guérison : c'est un cruel remède. Je vous avoue que j'ai plus souffert que la nuit qu'on le conduisit ici; alors j'étois plus accablée : mais hier je sentois plus ma douleur. Nous avons achevé hier nos quarante services. Aujourd'hui, nous faisons celui qui a été ordonné par MM. les visiteurs.

J'ai vu le roi; il n'a que deux marques de petite-vérole sur le visage; Monsieur et le Comte encore

moins : ils seront fort heureux, s'ils peuvent se persuader que cela les préservera. Mes yeux m'ont plus convaincue que jamais, que les marques qui restent de l'inoculation n'ont pas la même forme que celles qui résultent de la petite-vérole naturelle; c'est ce que j'ai toujours observé. Je vous avoue, mon père, toute ma foiblesse. Je ne m'accoutume pas à ne voir que cette petite famille : mais cela me fait de plus en plus sentir mon bonheur, même humainement parlant, d'être sortie de ce pays-là avant le roi.

L'oraison funèbre étoit très-belle; mais elle ne plaira pas à tout le monde. La division étoit : « Je »louerai le roi, sans offenser la vérité; je dirai la »vérité, sans offenser la mémoire du roi. » Il a parlé de tout, de la société des jésuites, de l'ébranlement causé à la religion par les incrédules, de la cabale opposée à ce qu'il reçut les sacremens. Il l'a loué sans adulation; il a fait pleurer sur mes sœurs et sur la carmelite : c'est le témoignage que m'en a rendu M. l'évêque de Senlis. Adieu, mon père.

Sœur Thérèse-de-Saint-Augustin. R. C. I.

J. M. Ce 24 août 1774.

Point de confusion, je vous prie, mon père, dans nos idées. Il faut nous dire bonnement, et en détail, comment vous vous trouvez; il n'y a pas de nouvelles plus intéressantes pour nous. Je pense

aussi qu'on juge mieux de la souffrance, après qu'elle est passée. Cela m'est arrivé, il n'y a pas long-temps. Ce n'est pas dans la violence du mal, qu'on peut juger du point où il est, soit à cause de l'accablement, ou parce qu'on ramasse alors tout son courage.

J'ai lu l'oraison funèbre de M. de Senez qui est fort belle, et surtout bien touchante. Mais il ne dit rien de trop.

J'ai vu notre saint archevêque, qui se porte à ravir. Nous devons bien en rendre grâces à Dieu.

J'ai mandé, mot pour mot, votre réponse négative à la mère prieure de Compiègne. Mais je pense qu'elle pourra bien, malgré cela, aller en avant; pourvu, dit-elle, qu'elle vous voie pendant les voyages de la cour et au temps des élections, elle sera contente : elle meurt d'envie de voir son monastère sous votre direction, et elle a bien raison.

Je ne sais pas, mon père, quand cette lettre finira; mais voilà trois jours qu'elle est commencée. Je répondrai à madame Smith selon que vous me le marquez. Vous prétendez que je parle bien cavalièrement de ma santé; mais que voulez-vous que j'en dise, lorsqu'elle est meilleure qu'elle n'a jamais été depuis que j'ai le malheur d'être prieure? Il n'y a que le cœur qui soit toujours malade. Mais le seul remède à cela est dans la soumission à la volonté de Dieu.

Je pense, mon père, que vous ne nous oubliez

pas dans vos montagnes, et que vous ne doutez pas de la sincérité des vœux que font pour vous toutes vos filles par l'entremise de saint Augustin. Mais, à la tête de toutes, je le dispute, à toutes et à chacune en particulier.

Sœur Thérèse-de-Saint-Augustin. R. C. I.

J. M. Ce 2 octobre 1774.

Me permettrez-vous de vous le dire, mon père : je crois que vous n'accordez pas assez aux mouvemens naturels de votre douleur? Elle est si juste que la contrainte que vous lui opposez augmentera l'état de foiblesse où vous vous trouvez. J'ai malheureusement la pratique de la manière dont il faut se conduire en pareille circonstance. Quelque sujet d'affliction que j'aie eu, ma santé n'en a jamais souffert à un certain point, parce que je n'ai pas forcé la nature, comme vous en avez été témoin. Le bon Dieu, qui nous afflige, ne veut pas nous tuer. Laissons donc couler nos larmes, sans avoir pour nous-mêmes une sévérité que Dieu n'a pas. Vous nous prêchez très-bien dans votre lettre. Mais la morale, j'ose le dire, en est trop austère. Le bon Dieu ne nous a pas créés pour être indifférens. Les sacrifices mêmes ne seroient plus sacrifices, si nous ne les sentions pas, et il ne faut pas refuser à Dieu de souffrir ce qu'il veut que nous souffrions. Mais en vérité, mon père, les consolations que vous

offre la sainte vie de ce cher frère, sont bien capables d'adoucir l'amertume du sacrifice. Il est allé nous attendre où nous désirons d'aller, mais où nous ne devons aller que quand il plaira à Dieu, sans vouloir hâter ses momens par un courage au-dessus de nature. Sur toutes choses, ne vous livrez pas à une diète trop sévère, elle ôte au corps la force de pâtir. Je ne l'ai jamais vue réussir en pareil cas. L'on n'a pas d'appétit; mais il faut pourtant se soutenir. Tous ces rafraîchissans, ces boissons, ces liquides ne valent rien; il faut un peu se fortifier; l'esprit suit le corps. Je n'oublierai pas qu'à la mort de mon frère, les médecins ne vouloient pas, dans l'accablement où nous étions, nous laisser manger. Pour moi, il n'y eut qu'à force de rapprocher les bouillons qu'on nous permettoit, que je pus y résister. Mais depuis, en ces sortes de circonstances, j'ai mangé, et ce n'a été que par-là que mon corps a pu supporter ce que mon cœur lui faisoit souffrir. Je vous demande pardon et de mon sermon et de mon ordonnance de médecine; mais je suis bien occupée de votre état. Je m'acquitterai de vos commissions pour la mère Saint-Alexis et pour vos filles. Nous unirons bien, je vous assure, nos prières aux vôtres.

Adélaïde devoit venir aujourd'hui pour vêpres, avec mes sœurs, et j'ai appris ce soir qu'elle s'étoit trouvée mal ce matin après avoir communié. Personne ne m'a écrit, et je suis d'autant plus in-

quiète qu'elle n'est pas sujette à ces accidens. Ne me répondez pas, mon père, faites-moi seulement dire de vos nouvelles.

Sœur Thérèse-de-Saint-Augustin. R. C. I.

J. M. Ce 24 février 1775.

J'ai une kirielle de choses à vous dire, mon père, que je crains d'oublier. 1° Je suis fort aise de l'élection d'un pape. 2° Madame Bertin m'a fait promettre, par l'abbé de Soutlanges, qu'elle viendroit lundi. Je crains que la mort de l'archevêque d'Arles ne l'en empêche; et nous sommes à la veille du carême qui ferme les parloirs. 3° Je suis fort aise que vous vous soyez mieux trouvé de votre seconde sortie que de la première. 4° J'espère que si vous avez à retrancher quelque fatigue de vos occupations, ce ne sera pas celle de faire paître vos brebis du Mont-Carmel. 5° Notre petite Amable est partie ce matin, bien reconnoissante, bien touchée de nous quitter. Elle m'a demandé la permission de s'appeler Louise-Marie. 6° La mère Saint-Alexis est infiniment mieux, et nous espérons toutes qu'elle pourra faire le carême. 7° M. Gingot a envoyé ses commis vérifier nos ouvrages : ainsi nous espérons avoir bientôt les mémoires bien en règle, et nous allons payer à force.

L'examen sonne, mon père, je n'ai pas encore

commencé le mien, et je vais demain à confesse; c'est pourquoi je vous quitte.

Sœur Thérèse-de-Saint-Augustin, R. C. I.

J. M. Ce 5 mai 1775.

Je vous remercie, mon père, des nouvelles que vous me mandez et que je suis bien aise de savoir de vous. Mademoiselle de Montfaucon est entrée hier au soir, et nous l'avons nommée *Sœur Thérèse-Sophie-de-Sainte-Cécile*. Mais mademoiselle de Montméa qui l'avoit accompagnée, et que je voulois empêcher de se trouver à la porte pour lui épargner la peine de la séparation, est aussi entrée malgré moi. Je l'ai tenue un demi-quart d'heure à la porte pour l'en empêcher; je n'ai jamais pu en venir à bout. Quand elle fut entrée, je ne savois plus qu'en faire, n'ayant ni cellule, ni paillasse à lui donner. Nous l'avons couchée chez une sœur du voile blanc. Je vais écrire à sa mère, lui faire part de ce qui est arrivé, et lui dire que sa fille, ici comme à l'Enfant-Jésus, est à ses ordres. Je crains que vous ne soyez fâché de l'aventure; mais je vous prie de croire que je n'y ai nulle part. Madame de Montfaucon et mademoiselle de Pujols, qui étoient à la porte, ont pensé s'en trouver mal; et moi je me suis vue dans le plus grand embarras du monde. J'espère que vous ne me saurez pas mauvais gré de ce dont je suis désolée. Adieu, mon père.

La mère Saint-Alexis vous envoie le devis de M. Soufflot. Je vous prie de remarquer que, de huit mille et tant de cents livres, il est réduit à cinq mille et quelques cents; ainsi nous épargnons un millier d'écus.

Sœur Thérèse-de-Saint-Augustin. R. C. I.

J. M. Ce 15 mai 1775.

Je me sens saisie, mon père, du plus grand scrupule. Vous savez que l'année dernière je vous parlai de madame N., et que vous me dites de faire venir un mémoire. Eh bien, je le demande, elle me l'envoie, ce mémoire; je l'oublie d'abord; vient ensuite votre maladie; bref, le voilà tel que je l'ai reçu. J'y joins ses lettres qui fendent le cœur, la dernière surtout. Seroit-il possible qu'il n'y eût pas de moyen de tirer une femme si bien née de la misère où elle est, ou du moins de l'en soulager efficacement? Nous cachons tout cela à la sensibilité de N.

Notre vieille sœur retrouvée, que je n'appelle plus que *mon Benjamin*, nom dont elle est ravie, paroît revenir de la meilleure foi du monde. On voit qu'elle sent qu'elle a été trompée en tout. Elle paroît fort touchée et fort reconnoissante des attentions qu'on a pour elle et de l'amitié qu'on lui témoigne. Nous croyions qu'il n'y avoit que sept de nos sœurs sorties, parce que le procès verbal n'en

portoit pas davantage; notre vieille nous en a nommé neuf, dont cinq encore en vie, en comptant *mon Benjamin :* la mère Pasquier, qui s'appeloit Catherine de la Miséricorde, les sœurs Victoire, Madeleine et de l'Incarnation : ces deux dernières du voile blanc. La plus jeune a soixante-dix-sept ans : la mère de la Miséricorde en a quatre-vingts, et a conservé toute sa tête, ses yeux, ses oreilles et ses jambes. N'ayant auprès de moi ni supérieur, ni visiteur, et ne voulant rien prendre sur moi dans cette affaire, j'en ai écrit à M. de Brassac et à M. Rigaud, en même temps qu'à vous. Je vous envoie ma prose sur ce sujet, et bien ma prose, parce que c'est moi qui l'ai faite (une formule d'abjuration). Vous me direz si vous la trouvez bien. J'ai tâché de faire un récit succinct de ses fautes, de son égarement et de son retour. J'aurois pu en dire plus, je ne pouvois en dire moins. Mais les maux cathégoriques y sont *erreur* et *apostasie ;* j'ai évité de nommer ni *jansénisme* ni *foi.*

Il y avoit quinze jours que j'avois mis ma sœur Louise-Marie seconde infirmière. Elle a des soins étonnans de cette pauvre vieille. Rien ne paroît lui répugner ni la rebuter; et c'est de la meilleure grâce du monde qu'elle lui rend les services les plus dégoûtans. Il faut l'avoir vue comme moi pour le croire. J'ai pensé, mon père, que vous seriez bien aise de savoir ces détails consolans.

SŒUR THÉRÈSE-DE-SAINT-AUGUSTIN, R. C. I.

J. M. Ce 7 octobre 1779.

Où en sont nos affaires, mon père? M. Micque a eu tous les plans : que dit-il? qu'attend-il? Avez-vous vu M. de Marville? Je vous renvoie la lettre de la supérieure de l'Annonciade céleste. Les quatre cents francs que nous aurions donnés pour mademoiselle N. peuvent être appliqués à un autre sujet du choix de ces dames, et, si elles le veulent, à cette sœur converse. Tout ce que j'ai à vous observer, c'est que nous ne pourrons les payer que dans le cours de 1780.

Je suis bien touchée de l'attention que vous faites à ma santé. On ne peut pas appeler, ce que j'éprouve de temps en temps, infirmités; ce ne sont que des indispositions, que toute autre que moi porteroit plus courageusement. J'ai consulté M. O-Relly, en qui j'ai beaucoup plus de confiance qu'en aucun des médecins de la cour, sans en excepter le mien. M. O-Relly a le coup d'œil bon, beaucoup de prudence, et de la fermeté quand il en faut. Joignez à cela qu'avant d'être notre médecin il avoit été celui de nos sœurs de Guingamp en Bretagne. Il a par conséquent l'expérience pour traiter des carmelites, remonter aux causes ordinaires de leurs maladies, et savoir quels remèdes peuvent porter des corps assujettis à l'austérité. Par-dessus tout, il a bien de la religion, et même de la piété, en sorte qu'il n'y

a pas à se batailler avec lui, et que quand il ordonne le gras, c'est que cela est nécessaire ; car il sait bien dire aussi : *Vous pouvez continuer le maigre*. Je vous ai fait son éloge, voici son ordonnance : Saignée samedi, médecine lundi : ensuite les eaux de Passy pour me rafraîchir le sang, et l'empêcher de se porter à la tête; par conséquent le gras, et j'obéis quoique tout cela me contrarie. Mais je crois que ce qui me fera plus de bien que tout le reste, ce sera de n'être plus prieure, et je vois arriver le mois prochain avec grand plaisir. Bonsoir, mon saint père.

Sœur Thérèse-de-Saint-Augustin. R. C. I.

J. M. Ce 29 octobre 1779.

J'ai écrit à M. l'archevêque, mon père, pour lui demander la permission que madame Saint-Gabriel de l'Hôtel-Dieu de Paris, vienne voir la mère Eléonore. Cette religieuse a eu pendant vingt ans la même maladie qu'elle, et pis encore. Un M. de la Véronière du Temple, qui l'a traitée et guérie, désire qu'elle ait une conférence avec la mère Eléonore, soit pour constater la parité de maladie, soit pour lui expliquer au long la manière du traitement. S'il est nécessaire qu'elle entre, je vous prie de le permettre; et alors vous sentez bien qu'elle voudra tout voir, et qu'on sera bien aise de lui tout montrer, jusqu'à notre cellule. Mais je garderai

cette permission secrète, en cas que je n'en aie pas besoin.

Sœur Thérèse-de-Saint-Augustin, R. C. I.

J. M. Ce 8 mars 1780.

Je vous envoie ci-joint les papiers de madame de Saint-Maur pour M. de Marville. C'est une si bonne œuvre de venir au secours des nouveaux convertis, surtout quand ils ne sont dans le besoin que pour avoir sacrifié à la foi, que je ne doute pas qu'il ne lui procure une pension, d'autant plus qu'il ne les donne pas fortes.

Tout s'est assez bien passé entre les concurrens pour la bâtisse de notre église. J'ai usé de la permission que vous m'avez donnée de vous mettre tout sur le dos. J'ai enfin vu M. Micque et son église qui est jolie. Mais je crois qu'il se repent de n'avoir pas fait une visite sur les lieux avant de prendre ses dimensions, parce qu'il aura plusieurs choses à rectifier pour ce qui concerne le dedans. La grille de communion, par exemple, n'y est pas, et se trouvera à gauche au lieu que nous l'avions à droite : ce qui sera égal pour la distance du tabernacle; mais il raccourcit notre chœur, de peu à la vérité, mais il étoit déjà si court! Cependant je suis contente. Pour ce qui est de la tribune, nous l'avons renvoyé à Victoire. Il viendra travailler le lendemain de la Quasimodo, et nous ne serons obligées de faire

notre office dans nos parloirs et d'y placer le Saint-Sacrement, qu'autant de temps qu'il en faudra pour nous arranger un petit chœur dans notre avant-chœur. M. Mioque a-t-il remis ses plans à M. N? Je désire bien que vous et lui vous chargiez de toute iniquité vis-à-vis de lui, à cause de l'abbé Du Terney que je voudrois rendre étranger à cet embarras.

Nos malades vont assez bien leur petit chemin. Bonsoir, mon père, je suis enchantée de pouvoir actuellement garder le silence. N'étant plus prieure, je serai plus intérieure et moins peinée.

Sœur Thérèse-de-Saint-Augustin. R. C. I.

J. M. Ce 20 mars 1780.

Selon votre désir, mon père, notre mère a consulté nos mères, et non-seulement nos mères, mais toutes les capitulantes, et toutes ont été d'un commun avis, que ce que M. de Rasac demande est sans exemple : que la novice étant reçue, elle ne doit plus sortir, à moins qu'elle ne se soumette à recommencer son noviciat. Lorsque la novice sort un instant du monastère pour son examen, c'est une épreuve de sa vocation, et sa mise en liberté, si elle veut en profiter et rester dans le monde. Mais a-t-elle demandé à être reçue à la profession, et le chapitre l'y a-t-il admise, par-là même, et suivant nos usages qui lui sont connus, elle ne doit

plus sortir du monastère; elle le peut encore néan moins; mais si elle le fait, par-là même qu'elle déroge à son engagement avec nous, elle nous délie de notre engagement envers elle; et toute la grâce que nous pourrions faire en pareil cas, ce seroit d'admettre le sujet aux épreuves d'une seconde année de noviciat, au bout de laquelle nous délibérerions sur son admission aux vœux religieux. M. de Rasac doit sentir aussi-bien que nous la sagesse de cette conduite. Il est bien dit dans l'Évangile, qu'un jeune homme demanda à Notre-Seigneur, qui l'appeloit, d'aller rendre les derniers devoirs à son père; mais il n'est pas dit qu'il soit revenu. Je souhaite qu'il n'en soit pas de même de mademoiselle de Rasac; et je doute même que M. de Rasac exige sa sortie. Je regarde ceci comme une simple épreuve de la tendresse paternelle; mais tendresse bien cruelle, par l'état violent où il met le sujet. Hélas! en eût-on tant fait pour connoître sa vocation si elle eût dû se fixer dans le monde? Tout cela me fait sentir de plus en plus le bonheur de mon état, bonheur si grand à mes yeux, que le Seigneur ne sauroit le mettre à trop haut prix pour ceux qu'il y appelle. Ce sont là, mon père, mes sentimens; notre mère vous mande les siens; M. Rigaud vous répondra aujourd'hui.

Sœur Thérèse-de-Saint-Augustin. R. C. I.

J. M. Ce 16 avril 1780.

J'ai écrit, mon père, à l'abbé de Brassac et non au P. de Maisons, parce que, n'ayant reçu votre lettre que ce matin 16, quoique par un courrier, je pense que j'arriverois trop tard à Rouen. Mais j'ai écrit une lettre tout ostensible, pour qu'elle soit portée à l'abbé de Maisons. Je vous prie de faire tous mes remercimens à M. de Montholon, et de l'assurer que je ne l'ai pas pris pour un affronteur; que j'ai bien vu que sa chute avoit été cause qu'on ne l'avoit pas attendu. Et je dis à cela que le démon aura sans doute renversé son carrosse, mais que Dieu renversera les batteries du démon.

J'ai bien à vous remercier, mon père, de ce qu'enfin tout est arrangé pour notre église. Mais ne nous dites pas que vous devriez être traité en frère quêteur. Est-ce ainsi qu'on pourroit traiter à la cour M. l'abbé Bertin, conseiller d'état, camarade de M. de Marville, et supérieur de madame Louise. Car enfin à Versailles vous êtes le supérieur de ladite dame Louise, quoiqu'ici vous ne le soyez que de la pauvre sœur *Thérèse-de-Saint-Augustin*. Ce titre pourtant, grâces à Dieu, est le plus cher de mes titres. Oui, mon bonheur est d'être sous votre conduite, et j'ai la confiance qu'il me sera glorieux, même dans le ciel, d'avoir été votre fille aînée.

Sœur Thérèse-de-Saint-Augustin. R. C. I.

J. M. | Ce 4 août 1780.

Notre mère n'arrivera pas seule avec son gros troupeau pour vous souhaiter de bonnes fêtes ; vous permettrez, mon père, que votre filleule se présente aussi avec ses petits anges du noviciat, pour vous dire combien elles prient le bon saint Louis et saint Augustin de protéger leur père. (Le supérieur s'appeloit Louis-Augustin.)

J'aurai la semaine prochaine et après, bien des visites. Lundi, mes sœurs qui vont à Louvois ; le 1er septembre, le roi et Monsieur ; le 10, la reine et sa fille, qu'elle fera inoculer le lendemain à la Muette.

Mais ne voilà-t-il pas un compliment de bonne fête, destiné à être adressé à un supérieur, bien placé sur un simple carré de papier? Je m'en aperçois seulement; et Martin voulant partir, je n'ai pas le temps de recommencer. Mais comme vous regardez moins à la cérémonie qu'aux sentimens du cœur, je vous assure que les miens sont ce qu'ils doivent être, respectueux comme pour mon supérieur, affectueux comme pour un bon père, et j'ose ajouter les plus sincères comme pour le meilleur ami. Cela ne pouvoit-il pas s'appeler finir impertinemment une lettre commencée cavalièrement? Cependant c'est en effet à un supérieur, à un père et à un ami que je l'écris; j'aime à me

le rappeler sous tous ces titres, et il me le pardonnera.

Sœur Thérèse-de-Saint-Augustin. R. C. I.

J. M. Ce 18 février 1782.

Je pense comme vous, mon père, et notre mère aussi, qu'il vaut mieux payer huit cents livres pendant dix ans que pendant vingt-cinq, et peut-être plus; ainsi vous pouvez terminer cette affaire quand bon vous semblera.

Il vient de s'élever un différend entre notre mère et moi. Elle doit proposer nos deux postulantes au chapitre pour les faire recevoir dimanche. Or, elle craint de ne pas vous en avoir demandé la permission; et moi je prétends qu'elle la fait; et la preuve en est que vous avez vous-même arrangé avec elle, qu'elle ne les avanceroit pas, et qu'elle ne les feroit passer aux voix qu'après les deux mois révolus depuis leur entrée, ce qui a eu lieu le 10 du courant.

Notre malade vit toujours, et c'est tout ce qu'on en peut dire, car elle est dans un délire continuel, et il est heureux qu'elle ait reçu tous ses sacremens, parce qu'elle seroit hors d'état de les recevoir. Adieu, mon saint père, je vous quitte, car voilà matines.

Sœur Thérèse-de-Saint-Augustin. R. C. I.

J. M. Ce 3 mars 1782.

Je ne sais que vous dire, mon père. La maladie de Sophie m'avoit déjà un peu troublée, sans pourtant rien diminuer de la ferme résolution où je suis intérieurement d'acquiescer toujours à la volonté de Dieu. Je crois que je suis soumise, on le dit : je voudrois savoir si elle a reçu l'extrême-onction, et si elle avoit encore sa tête. Votre lettre semble le dire, mais cela n'est pas clair ; et je n'ai eu d'autre nouvelle de Versailles, sinon qu'elle est morte à une heure, et qu'on se disposoit à partir pour Marly. Réfugions-nous en Dieu.

Sœur Thérèse-de-Saint-Augustin. R. C. I.

J. M. Ce 15 mars 1782.

Vous serez peut-être surpris, mon père, d'apprendre que la pauvre mère Thérèse vit toujours. Elle a eu plusieurs foiblesses hier et avant-hier, mais se trouve un peu moins accablée ce matin. J'espère qu'elle nous laissera faire tranquillement la cérémonie de demain. Elle n'a sa tête que comme vous la lui avez vue, pour prier le bon Dieu, se figurant toujours qu'elle a communié et qu'elle communiera encore le lendemain. Elle est d'une douceur, d'une patience, d'une tranquillité qui prouvent bien ce que c'est qu'une habitude de cinquante-quatre ans de vertu. Notre mère m'a

défendu d'aller chez elle, parce qu'elle s'est aperçue hier de l'impression que faisoit sur moi cet objet qui m'en rappeloit un autre qui est encore bien présent à mon cœur. Adieu, mon père, vous connoissez tout mon attachement pour vous. Je vous prie de présenter toutes mes misères au bon Dieu.

Sœur Thérèse-de-Saint-Augustin, R. C. I.

J. M. Ce 17 juillet 1782.

J'ai de bonnes nouvelles à vous dire, mon père; c'est que notre mère se trouve mieux, commence à marcher, peut se tenir à genoux; ce que nous ne lui laissons encore faire que pour la communion. Cependant j'ai lieu de croire que, sous le prétexte des infirmités de notre mère, quelques-unes de nos sœurs songeroient à me mettre à sa place. Je vous prie, mon père, de mettre tellement ordre à cela, que la chose tourne selon mes désirs, puisque vous jugez vous-même qu'à cet égard je puis en avoir. J'ai examiné ma conscience, et je ne crois pas agir en cela par l'ambition de vouloir influer dans les élections, ni par l'orgueil de me soustraire aux volontés des autres, ni par paresse et dans la crainte du travail, ni même par fausse humilité, puisque je resterois toujours chargée du grand fardeau des novices; mais j'envisage uniquement le bien de la maison. Il est très-clair que notre mère

a fait le bien dans son premier triennal, malgré ses infirmités, et que par conséquent elle le feroit toujours, restât-elle dans le même état de souffrances. Pourroit-on imaginer que mes sœurs me revissent prieure avec plaisir? Elles me sont venues voir hier, et m'ont dit au contraire, qu'elles seroient fort aises qu'on ne songeât pas à moi, et que, si je voulois, elles me l'écriroient, afin que vous pussiez le montrer aux incrédules : ce que j'ai accepté. Je vous avoue franchement que les trois ans passés ont fait grand bien à mon intérieur, et que je sens le grand besoin que j'ai de m'affermir moi-même dans les devoirs auxquels je me suis vouée pour la vie, avant de travailler à y soutenir les autres.

Mes sœurs ont bien considéré notre église qui commence à prendre figure. On monte aujourd'hui la plus grosse pierre. Nous sommes toutes en prières pour les ouvriers. Il y a eu l'autre jour un doigt d'écrasé : cela fait grand'pitié. Je n'ai pas le temps, mon père, de répliquer à votre réponse : je vous dirai seulement que je suis sûre des dispositions du roi pour l'achèvement de notre église. Je lui disois, en lui en parlant, que je n'étois pas inquiète, parce qu'il s'y étoit engagé, et il m'a répondu: « Pour cela oui, ma tante, j'y compte. »

Sœur Thérèse-de-Saint-Augustin. R. C. I.

LETTRES

A DIVERSES PERSONNES.

AU GARDE DES SCEAUX, M. DE MIROMESNIL.

J. M. Ce 28 avril 1777.

Il y a plus d'un an, monsieur, que la Vie de feu mon frère, par l'abbé Proyart, m'a été communiquée en manuscrit, et que j'en désire la publication. Je ne puis comprendre pourquoi on l'empêche, surtout quand j'entends parler de tant d'autres ouvrages, d'un genre bien différent, qui se répandent sans opposition. Il me semble, monsieur, que pour interdire à l'auteur la circulation de son livre, il faudroit qu'il fût véritablement pernicieux; qu'il attaquât ou la religion ou les mœurs, ou le gouvernement, ou la réputation des personnes dont il parle; or c'est ce dont personne, assurément, ne l'accusera.

Enfin, faut-il quelque chose de plus? faites-le pour moi, monsieur, et soyez persuadé de la re-

connoissance que j'en aurai, ainsi que de tous mes autres sentimens pour vous.

Sœur Thérèse-de-Saint-Augustin. R. C. I.

A UNE PRIEURE NOUVELLEMENT ÉLUE.

J. M. Ce 17 juin 1779.

Vous croyez peut-être, ma révérende mère, que je vais purement et simplement vous dire combien je prends part à votre peine. Oui certes, je vous plains, connoissant tout ce qu'on éprouve en pareil cas. Mais en même temps, je viens m'avouer coupable à vos yeux, si c'est l'être en effet, de vous avoir portée, non pas de ma voix, parce qu'elle est nulle dans votre chapitre, mais de mes désirs, au gouvernement de votre maison. Si c'est de là besogne pour vous, ma révérende mère, ce sont aussi de grands mérites que le bon Dieu vous met à portée d'acquérir. Je serois bien fâchée que M. votre supérieur vous abandonnât, dans ce premier moment-ci surtout. Cela ne seroit pas charitable; et je vous promets de faire tout ce que je pourrai pour l'engager à n'en rien faire. Adieu, ma révérende mère, accordez-nous le secours de vos prières, et ne doutez pas de tous vos droits aux nôtres, ainsi qu'aux plus tendres sentimens, avec lesquels je serai toute ma vie.

Sœur Thérèse-de-Saint-Augustin. R. C. I.

A LA MÊME.

J. M. Ce 31 août 1779.

Je viens vous remercier, ma révérende mère, du présent que vous nous avez envoyé. Il est bien cher à mon cœur par les saints qu'il représente (sainte Thérèse et saint Jean de la Croix). L'image est aussi charmante. Je vous envoie en échange, de la part de M. le nonce, six exemplaires du bref, qui vous fera plaisir, et sera bien propre à vous réconforter dans vos sollicitudes pastorales. Agréez, ma révérende mère, l'assurance des plus tendres sentimens de ma part; mais à condition que vous ne me donnerez plus dans vos lettres le titre de *madame*, mais tout simplement celui de *mère*.

Sœur Thérèse-de-Saint-Augustin. R. C. I.

A UNE PRIEURE CARMÉLITE.

J. M.

Apprenez-moi, ma chère mère, l'entrée qu'a faite chez vous la petite que nous vous avons envoyée. C'est réellement une bonne enfant : elle promet d'avoir de l'esprit et bien de l'amour de Dieu. Mandez-m'en, je vous prie, de temps en temps des nouvelles, car je m'y intéresse toujours. Puisque

vous voulez que je sois sa marraine, nommez la *Louise* ou *Louis de Gonzague*. Nous venons de lire au réfectoire la vie de ce saint, et nous sommes tout embaumées de ses vertus. Je sais qu'on y a aussi beaucoup de dévotion chez vous. S'il vient en France des carmélites flamandes, pourriez-vous en prendre une ou deux? Comme elles n'ont pas de pension, ce sera faire la bonne œuvre entièrement. Nous sommes bien fâchées de n'avoir pas ici de place pour en recevoir autant que nous voudrions. Adieu, ma chère mère, soyez bien persuadée de tous mes tendres sentimens pour vous.

Sœur Thérèse-de-Saint-Augustin. R. C. I.

A LA MÊME.

J. M. Ce 7 septembre 1782.

Personne, ma révérende mère, ne prend plus de part que moi à la peine où vous êtes.

Ce 12.

Vous verrez, par cette seconde date, ma révérende mère, le peu de temps que j'ai pour écrire. Encore faut-il que je prenne sur ma retraite annuelle de profession pour m'acquitter envers vous de ce que je vous dois. Comment vous trouvez-vous, ma chère mère? Le bon Dieu vous afflige bien sensiblement. Outre l'état de la mère N. vous perdrez une fille

chérie, et par-dessus cela M. l'abbé Rigaud est toujours bien mal, et dans son vingt-cinquième jour sans aucun mieux qui puisse faire espérer. Notre pauvre Clotilde a soutenu bien religieusement la perte de sa sœur. Adieu, ma chère mère, comptez toujours sur notre amitié pour vous.

Sœur Thérèse-de-Saint-Augustin. R. C. I.

A LA MÊME.

J. M. Ce 28 juin 1784.

Je suis bien fâchée, ma révérende mère, de vous savoir malade. Je viens vous proposer une sœur du voile blanc, dont je vous réponds que vous serez contente. Elle est forte, sans être de taille de géant. Elle sait bien soigner les malades. Elle a une vertu d'ange et une vocation de fer. Nous l'aurions bien prise; mais nous en avons dix avec celle de Bruxelles. Répondez-moi ou me faites répondre promptement si vous l'acceptez, car elle languit d'être carmelite. Bien des complimens à votre nouvelle venue de la part de ses compagnes de voyage. Ne vous inquiétez pas si vous la voyez pleurer : les nôtres en font de même, quoique bien contentes de se retrouver toutes ensemble; nous les portons nous-mêmes à pleurer de temps en temps pour soulager leur cœur qui a été si serré et si déchiré. Adieu, ma chère mère, ne doutez jamais de toute mon amitié.

Sœur Thérèse-de-Saint-Augustin. R. C. I.

A LA MÊME.

J. M.

Je vous apporte, ma chère mère, une postulante en poste. M. l'abbé de Floirac m'en parla l'autre jour, et je lui indiquai votre maison. Cette demoiselle a été guérie miraculeusement, il y a trois ans, par l'intercession de notre vénérable mère, sœur *Marie-de-l'Incarnation;* et depuis ce temps-là elle se porte très-bien. J'espère que vous l'accepterez, et qu'elle réussira. J'ai écrit pour votre bois, ma chère mère, mais je n'ai point encore de réponse. M. l'abbé de Floirac est au grand zèle pour cette affaire, comme pour tout ce qui peut intéresser notre saint ordre. C'est un ange. Dieu le préserve d'une croix d'or, car je crois qu'il sera un excellent visiteur. Adieu, ma chère mère, j'aime mieux vous faire payer ce port de lettre que de différer à vous apprendre de bonnes nouvelles.

Sœur Thérèse-de-Saint-Augustin. R. C. I.

LETTRE D'EXCUSE A UNE DE SES CONSŒURS.

Je vous demande pardon, ma sœur Raphaël, de ma petite vivacité. C'est un défaut qui me suit depuis l'enfance. Ce n'est pas que je ne me sois éveillée pour l'heure; mais votre précaution ne m'avoit pas

moins fait courir le risque de dormir le quart d'heure au delà. J'ai oublié de plus, en rompant le silence, que je n'étois plus prieure, et en tout j'ai agi en mondaine : je vous en demande pardon.

A L'ABBÉ PROYART.

J. M. A Saint-Denis, ce 6 avril 1786.

Les éclaircissemens, monsieur, que vous demandez à la prieure du monastère sur l'abbé Du Terney, c'est moi qui vais vous les donner, parce que c'est moi malheureusement qui suis prieure, et deux fois malheureusement, parce que c'est par la mort de notre mère Julie qui l'étoit, et que je recommande à vos prières et saints sacrifices. L'abbé Du Terney a été obligé de déloger de chez nous, parce qu'on va réparer notre maison. Il est allé se loger à Chaillot, et tous ses livres sont sens dessus dessous. Il a reçu au milieu de tout cela votre paquet, mais lequel s'est confondu avec tous ses ballots de livres; et de long-temps il ne pourra le démêler, parce que pour surcroît, ses yeux sont pis que jamais, et au point qu'il ne peut plus dire la messe ni écrire à personne. Je me suis chargée de vous répondre pour lui, afin de vous tirer d'inquiétude. Vous pouvez, monsieur, mettre à mon adresse le paquet dont vous me parlez pour ma sœur Sophie-de-Sainte-Anne, de la rue Saint-Jacques. J'ai bien

de l'impatience que la Vie de la feue reine soit imprimée. Je me recommande, monsieur, à vos prières.

Sœur Thérèse-de-Saint-Augustin. R. C. I.

AU MÊME.

J. M. Ce 13 juin 1786.

Je vous renvoie, monsieur, la lettre dédicatoire de la Vie de la feue reine : elle est parfaitement bien, et m'a été jusqu'au fond de l'âme. L'abbé Du Terney, à qui je l'ai lue, en est aussi enchanté que moi. Ses yeux vont plutôt en empirant qu'en mieux. Il fait ranger sa bibliothèque pour la vendre de son vivant. Jugez combien il désespère d'y jamais voir. Priez, monsieur, pour lui et pour moi ; car je suis non-seulement inquiète de ses yeux, mais de sa santé : il dépérit tous les jours.

Sœur Thérèse-de-Saint-Augustin. R. C. I.

A UNE PRIEURE NOUVELLEMENT ÉLUE, ET D'UNE GRANDE TIMIDITÉ.

J. M. Ce 29 mai 1787.

Je vous avoue, ma révérende mère, que, quoique je ne tremble plus comme vous à la bénédiction de prime, pas même à celle de complies, de-

puis que je les ai apprises par cœur, je ne m'accoutume point à tenir le chapitre; et si on me donnoit l'option entre sonner le timbre pour l'assembler ou prendre une médecine, j'avalerois de grand cœur la médecine à la cuiller, je baiserois le timbre, et me trouverois quitte à bon marché. Il y avoit deux ou trois ans, au moins deux, que j'étois prieure, et l'ancienne prieure, la mère Saint-Alexis, qui n'entendoit pas raillerie, me poursuivoit pour que je tinsse régulièrement tous les chapitres. Enfin, un jour le cœur me manque au *Magnificat*. Je sors, j'appelle la mère Julie, alors maîtresse des novices, et lui dis : « Ma peur est telle aujourd'hui que je ne » puis sonner le chapitre; je suis prête à me trouver » mal : allez chercher la mère Saint-Alexis, elle ju» gera de mon état. » J'étois en effet fort pâle. Pendant ce temps-là l'heure du chapitre passe : elles reviennent, me trouvent en larmes de scrupule de ma foiblesse. Et les voilà toutes deux à me gronder de la belle façon. Enfin huit jours furent bientôt passés, et me voilà encore plus palpitante. Mais, me dis-je, il le faut, c'est mon devoir. En prenant le timbre, je me vois dans la vitre les lèvres plus pâles que notre toque. Mais je songe que si je succombe encore à la tentation, il ne me sera plus possible de me vaincre; je ferme les yeux et sonne le timbre. Le chapitre commencé, je me remis un peu, et je vous avoue que la dernière fois encore que je le tins, mon cœur palpitoit bien fort. Mais

qu'y faire? C'est comme pour la discipline ; s'il falloit s'en croire, la prendroit-on? Il faut toujours aller son train, *et ce jusqu'à la mort.* Je suis enchantée de ce que vous me mandez de vos enfans. J'espère que l'une, au milieu de ses combats, se fortifiera par ses victoires, et que l'autre persévérera. Je me sais bon gré de vous avoir procuré notre P. Rigaud. C'est réellement un excellent prêtre, et d'une sainteté éminente. Adieu, ma chère mère ; priez pour moi, particulièrement cette sainte octave, et aussi pour mon pauvre abbé Du Terney, malade au point que je ne sais s'il en reviendra.

Sœur Thérèse-de-Saint-Augustin. R. C. I.

En 1783, plusieurs carmelites, obligées de quitter la Flandre autrichienne pour conserver leur sainte profession, trouvèrent un asile dans divers monastères de France, où elles furent reçues à bras ouverts. Une d'entre elles ne tarda pas d'éprouver un dégoût violent pour la maison où depuis deux ans elle goûtoit le bonheur. Une maladie de langueur s'empara d'elle : le moral fut bientôt affecté. Elle crut ne pouvoir recouvrer la santé qu'en allant respirer l'air natal, et prendre les eaux d'Aix-la-Chapelle. Cependant ses compagnes lui représentoient que la règle s'opposoit à ce qu'une carmelite sortît du monastère, même pour raison de santé ; mais les angoisses de cette malheureuse Flamande ne firent que redoubler, surtout quand on lui exposa que si

elle retournoit dans sa patrie, il falloit qu'elle dît un éternel adieu à ses sœurs. Enfin, persuadée que la révérende mère Thérèse-de-Saint-Augustin (madame Louise) pourroit, par son crédit, lui obtenir la dispense qu'elle désiroit si ardemment, elle en fit la confidence à son supérieur et à la mère prieure, qui l'autorisèrent à écrire elle-même à la princesse, pensant bien que la réponse de cette vénérable mère tourneroit au bien de la religion et de la malheureuse sœur dont la candeur et la piété avoient jusqu'à ce moment été l'exemple et la consolation de la maison. Voici cette réponse :

J. M. Ce 9 juin 1785.

La lettre que vous m'avez écrite, ma très-honorée sœur, est une trop grande marque de confiance que vous me donnez, pour que je n'y réponde pas avec toute la franchise que la situation de votre âme demande. D'abord, pour commencer, je vous dirai que tout ce que vous éprouvez est une pure tentation, ou une épreuve de l'époux de votre âme. Si c'est tentation, il faut y résister; si c'est épreuve, il faut la supporter. En ce cas, vous n'avez d'autre parti à prendre qu'à vous soumettre aux décisions qu'on vous donne.

Vous sentez bien que si votre conscience vous a obligée à chercher un asile pour suivre votre saint état, elle ne pourroit être en sûreté en retournant

dans le pays d'où vous avez fui pour sauver votre âme; il n'en est pas de même que d'une novice, qui, avant de s'engager, peut renoncer à la règle, si elle la trouve trop forte, pouvant avoir d'autres moyens de sanctification; mais, une fois qu'on est engagé, il n'y en a pas d'autres que de suivre jusqu'à la mort ce que l'on a promis. Nous en avons la preuve dans celles de nos sœurs qui sont restées en Flandre, s'appuyant sur les décisions de leurs casuistes tolérans: elles sont infiniment à plaindre, et pour le corps et pour l'esprit. Elles se disent tranquilles; mais on sait, à n'en pouvoir douter, qu'elles sont dévorées de peines, d'inquiétudes et de chagrins.

Outre cela, ma très-honorée sœur, quel tort feriez-vous à la religion, et quel triomphe pour les mécréans! D'ailleurs, vous savez qu'en France, les carmelites ne sortent jamais de leur monastère pour raison de santé, et moins encore pour aller prendre les eaux. Voudriez-vous donner un pareil exemple à toutes nos sœurs de France, que votre sacrifice a tant édifié! Dans la circonstance où vous êtes, je regarde la généreuse résolution des carmelites de Flandre qui, comme vous, se sont expatriées pour suivre Jésus-Christ, comme égale au martyre.

En effet, ma très-honorée sœur, si l'empereur, au lieu de prendre le prétexte de contribuer au bonheur et à la liberté des religieuses, n'eût mon-

tré que des échafauds à celles qui n'auroient pas voulu renoncer à notre saint état, auriez-vous hésité à y monter? Auriez-vous voulu en descendre à la première douleur, ou à la suite des supplices qu'on vous y auroit fait endurer? Non, j'en suis sûre, et vous vous seriez fait une gloire et un triomphe de répandre jusqu'à la dernière goutte de votre sang pour une si belle cause.

Croyez-vous que si vous fussiez restée tranquille dans votre maison, qu'elle n'eût pas été détruite, vous y eussiez vécu sans souffrances et sans croix? Pesez tout cela, ma très-chère sœur, au pied de votre crucifix, et dites à Notre-Seigneur : *Ecce nos reliquimus omnia ;* et vous ne tarderez pas à entendre, au fond de votre cœur, la même réponse qu'il fit à ses apôtres. Puis, ma chère sœur, avec tranquillité, ferveur, courage et confiance, nous unirons nos prières aux vôtres, et au nom de Jésus-Christ, auquel le Père céleste ne refuse rien, nous obtiendrons votre persévérance; et je pourrai dire alors, avec ce divin Sauveur : Je n'ai perdu aucune de celles que vous m'aviez données.

Ma lettre vous paroîtra peut-être un peu forte; mais je suis si pénétrée de votre état, et je crains tant que vous ne perdiez la couronne qui vous est réservée, et le salut de votre âme pour cette action, que, quoique j'aie bien envie et bien besoin de vivre pour avoir le temps de faire pénitence, s'il ne falloit que le sacrifice de ma vie pour le salut de

votre âme, je le ferois tout à l'heure. Assurément, je n'y ai nul intérêt personnel ni humain. Cette faute, non plus que votre perte, ne retomberoient pas sur moi. Mais que ne ferois-je pas pour sauver une âme qui a tant coûté à Jésus-Christ, trente-trois ans de travaux et la mort sur la croix ?

Au nom de Dieu, ma très-chère sœur, ne consultez pas tant de directeurs et de casuistes, ni de médecins : notre vrai médecin, notre modèle est Jésus en croix, Jésus au très-saint Sacrement de l'autel. Il y est aussi puissant, pour guérir votre âme et votre corps, qu'il l'étoit lorsqu'il vivoit parmi les hommes, à qui il disoit : *Votre foi vous a guéri; allez en paix.* C'est cette paix que je vous souhaite de tout mon cœur.

Sœur Thérèse-de-Saint-Augustin. R. C. I.

Cette lettre eut le plus heureux succès; elle fit une espèce de miracle. La chère sœur la lut au pied de son crucifix : elle n'en eut pas plutôt achevé la lecture, qu'elle se sentit changée tout à coup. Ses peines intérieures furent entièrement dissipées. Elle connut clairement que Dieu la vouloit dans la retraite où il l'avoit conduite ; que son projet de sortie momentanée lui avoit été suggéré par l'esprit de mensonge, et qu'elle n'avoit d'autre parti à prendre que celui de l'obéissance. Elle s'y soumit sur-le-champ, et dès lors elle oublia toutes les idées qui avoient jeté son âme dans le trouble et la

plus grande agitation. Sa santé se rétablit à vue d'œil, et en peu de jours elle parut dans le même état où elle étoit avant cette terrible tempête. Pénétrée de la plus vive reconnoissance envers son illustre bienfaitrice, elle ne tarda pas à la lui témoigner par une nouvelle lettre. Madame Louise l'honora encore de la réponse suivante, digne de sa profonde humilité.

J. M. Ce 1er juillet 1785.

Je suis enchantée, ma très-honorée sœur, que notre lettre vous ait apporté la tranquillité que je désirois ; cela prouve bien que l'espèce de tourment que vous éprouviez dans l'intérieur, et qui agissoit dans le physique en augmentant vos souffrances, n'étoit qu'un pur jeu du démon, puisqu'un raisonnement si simple vous a aidé à vous en délivrer. Je ne doute pas que le Dieu de toute miséricorde, qui voyoit la droiture de votre cœur, et mon tendre zèle pour votre sanctification, ne l'ait accompagné de l'onction de sa grâce, qui lui a donné une toute autre force à vos yeux. Grâces lui en soient à jamais rendues, à ce Dieu de toute bonté. Accordez moi, ma très-honorée sœur, la continuation de vos prières; comptez sur les miennes pour vous, ainsi que sur toute notre affection.

Sœur Thérèse-de-Saint-Augustin, R. C. I.

RÉSOLUTIONS

ÉCRITES PAR MADAME LOUISE

DANS UNE DE SES RETRAITES.

Faire toutes mes actions en esprit de pénitence de mes péchés, et pour réparer le temps perdu depuis quatorze ans que je suis ici.

Attachement inviolable à toutes mes règles; plutôt mourir que d'en violer la plus petite de propos délibéré, assurée que l'exactitude à les suivre conduit au ciel.

En conséquence, silence exact aux heures précises, même vis-à-vis de mes novices, à moins que des choses essentielles ne m'obligent de le rompre.

Dans le cas de maladie, le pur nécessaire en paroles; mais pour chiffons, ermitage, propre satisfaction, rien.

Fidélité à la mortification, en toute occasion.

M'étudier à la pratique de la présence habituelle,

de Dieu; aviser à des moyens de m'y maintenir, même pendant les récréations.

Méditer fréquemment les grandes vérités de la foi et de la passion de Notre Seigneur.

Faire ma pénitence habituelle de toute espèce de contradictions, peines corporelles ou spirituelles, et la pénitence du moment de toute action qui me déplairoit dans une autre.

Me confesser de tout manquement d'exactitude aux heures de communauté ou à garder le silence.

Me proposer toujours Dieu pour fin de mes actions : songer si celle que je fais ou que je vais faire mène à lui; m'en abstenir si elle peut m'en éloigner; la rectifier, si elle est indifférente.

Haïr le péché comme le plus grand de tous les maux, parce qu'il est l'offense de Dieu.

Aimer Dieu pour lui-même, sans néanmoins perdre de vue ses récompenses et ses punitions, pour m'aiguillonner à son service et dans le sentier de la pénitence.

Ne point m'épargner dès qu'il s'agira de la gloire de Dieu ou de l'accomplissement de ma règle.

Ne jamais m'écarter de la bonté et de la charité chrétienne que je dois à mon prochain, comme prochain, comme sœur, ou comme chargée d'office de pourvoir à ses besoins temporels ou spirituels.

Me pénétrer d'une grande résignation à la mort, l'envisageant comme peine du péché en général, et

l'acceptant comme pénitence de mes péchés particuliers.

Mourir chaque jour à moi-même, comme apprentissage de ce qu'il me faudra faire au moment de ma mort réelle.

Me dépouiller de moi-même, et ne pas envisager seulement la mort comme la fin de mes maux, mais comme moyen néccessaire pour entrer en jouissance de la récompense céleste promise au travail de la vie présente.

RELATION

DE LA SUPPRESSION

DES CARMELITES

DANS LES PAYS-BAS,

ET DE LEUR TRANSLATION AU MONASTÈRE DE SAINT DENIS EN FRANCE.

Dans le courant de l'année 1783, l'Europe catholique vit avec étonnement la suppression d'un grand nombre de communautés de filles dans les états de l'empereur Joseph II. Si les ennemis de la religion en triomphèrent, les gens de bien en gémirent, et leur âme sensible déplora les malheurs d'une foule de vierges qui se voyoient errantes dans les villes, et alloient se trouver exposées à tous les dangers du monde qu'elles avoient voulu éviter en se renfermant dans le cloître.

La Providence ne pouvoit pas manquer de tendre une main secourable à tant d'infortunées. Madame

Louise de France fut l'instrument qu'elle se choisit pour leur donner quelque consolation. Cette auguste princesse, religieuse carmelite depuis treize ans, estimoit et aimoit tendrement son état. Dès lors elle pouvoit, mieux que personne, apprécier la peine amère que devoient éprouver des religieuses, arrachées par l'autorité et par violence, des saints asiles qui faisoient leur bonheur.

Témoins des vives sollicitudes de cette compatissante princesse, pénétrées d'admiration pour son tendre zèle à adoucir le sort de tant de cœurs affligés, nous devons à nos maisons de France, nous devons à des amis respectables, une relation circonstanciée de tout ce qu'elle entreprit et exécuta pour sauver du naufrage des sœurs qui lui étoient chères.

Les premières annonces de la révolution, qui menaçoit les ordres religieux dans les états autrichiens, étoient parvenues à madame Louise, dès l'année 1781, par une lettre de la mère prieure des carmelites de Prague. Cette supérieure, prévoyant une destruction prochaine, imploroit la protection de la princesse pour la conservation, non-seulement de sa maison, mais encore des autres monastères existans sous la domination de l'empereur; savoir: Vienne, Gratz, Saint-Hippolyte, Neustadt, Lintz, et celui de Léopol, dans la Pologne autrichienne.

Pénétrées de douleur à ces tristes nouvelles,

nous essayâmes de fléchir le ciel par des neuvaines, des pénitences, des vœux de toute espèce : nous ne fûmes point exaucées.

L'orage gronda bientôt dans les Pays-Bas. La consternation y fut générale dans toutes les maisons religieuses, alarmées des édits qui commençoient à paroître. Un intérêt, aussi naturel que louable, à la conservation des ordres religieux dans l'église, ne nous permettoit pas de voir avec indifférence les malheurs qui les menaçoient; mais nos maisons de carmelites avoient un droit particulier à notre sensibilité.

Nos frayeurs sur leur sort n'étoient que trop bien fondées. La mère prieure du couvent de Bruxelles ne tarda pas à confier les siennes à notre auguste mère. Cette princesse ne put donc, dans le premier moment, que lui témoigner les dispositions de son cœur, en attendant que la suite des événemens qu'on redoutoit, apprit ce qu'il y avoit à faire; elle répondit, dans les termes les plus touchans, à la prieure de Bruxelles : « Notre attachement, lui di» soit-elle, pour notre saint ordre et pour vous, ma » révérende mère, nous fait partager bien sensi» blement vos croix. » Notre maison de Paris, rue de Grenelle, instruite presque aussitôt que nous des malheurs qui menaçoient les carmelites de Bruxelles, fut la première à offrir un asile à cette communauté.

Ce fut dans cette circonstance que le souverain

pontife Pie VII, prévoyant le coup fatal qu'on alloit porter à la religion, se rendit à Vienne. Alors les espérances de ces religieuses se ranimèrent pour un temps. Mais, malgré tous ses efforts, S. S. ne put réussir.

Les carmélites, toujours incertaines de leur sort, ne savoient quel parti prendre, lorsqu'une nouvelle professe du couvent d'Alost, la sœur Thérèse de Jésus, écrivit à madame Louise pour la supplier de lui accorder la dernière place dans son monastère. Comme elle n'en recevoit pas de réponse, elle engagea la mère Caroline, prieure, à solliciter pour elle cette faveur auprès de celle de Saint-Denis; c'est ce qu'elle fit aussitôt, en rendant les plus honorables témoignages aux vertus de cette religieuse, et à son attachement à son état.

Après avoir consulté nos supérieures, madame Louise et révérende mère Julie, notre prieure, se décidèrent à recevoir parmi nous la sœur Thérèse de Jésus, et la princesse se fit un plaisir de le lui annoncer elle-même. Elle fit plus; elle engagea la mère prieure d'Alost, par la lettre la plus affectueuse, à accepter aussi une place dans sa communauté; ce qu'elle ne put obtenir.

On parloit alors différemment du système qui seroit adopté pour la suppression des couvens. L'empereur ayant consulté sur cet objet le gouvernement de Bruxelles, les opinions avoient été partagées. Le conseil privé opinoit pour une ex-

tinction successive, en laissant mourir les religieuses dans leurs cloîtres, et en les réunissant en congrégation.

Cependant on avoit déjà dressé l'inventaire de tous les couvens qu'on projetoit de détruire, et les carmélites se trouvoient à la tête de la liste. On peut dire qu'elles goûtèrent, dès ce moment, toute l'amertume du calice qui leur étoit préparé. Les mains élevées au ciel, elles sollicitoient nuit et jour la force et les grâces dont elles avoient besoin pour soutenir ce cruel événement. Elles virent saisir et inscrire tous les effets de leur sacristie, leurs papiers, leurs biens, et les pauvres meubles de leurs couvens. On leur demanda leur vaisselle de table; elles produisirent leurs cuillers de bois, leurs plats de terre, quelques chaudrons et casseroles de cuivre. Les commissaires, surpris d'une si étrange pauvreté, trouvoient souvent que les objets inventoriés ne valoient ni le temps ni la peine employés à l'opération.

Malgré tant de sinistres présages de destruction, celles de Bruxelles, plongées dans la plus vive douleur, n'étoient cependant pas encore sans quelque espérance d'être privilégiées: elles se flattoient que la tête auguste qui les avoit fondées seroit respectée. L'archiduchesse Isabelle-Claire-Eugénie, infante d'Espagne, n'avoit omis dans l'acte de leur fondation, aucune des précautions, des formalités, des clauses propres à mettre cet établissement à l'abri de

toute espèce de révolutions, ainsi que le prince Albert, son époux; et ces dispositions avoient été approuvées par le souverain pontife Paul V. Mais leurs espérances furent vaines. Comme elles étoient déterminées à tout sacrifier pour conserver leur état, et à aller au bout du monde, s'il le falloit, pour trouver une maison de carmelites, ces sentimens généreux touchèrent notre auguste mère : elle écrivit à la mère prieure de Bruxelles, pour lui inspirer le désir de passer en France, l'assurant que MM. nos visiteurs recevroient avec grand plaisir sa communauté. Elle témoignoit, en finissant sa lettre, la plus grande envie de posséder le corps de la vénérable mère Anne de Jésus, fondatrice des couvens de France comme de ceux de Flandre.

Les favorables dispositions de madame Louise comblèrent de joie nos infortunées sœurs de Bruxelles; elles éclatèrent en sentimens de reconnoissance, et leur résolution fut aussi prompte que l'invitation avoit été touchante. La mère prieure de Bruxelles écrivit aussitôt à M l'abbé Rigaud, notre premier visiteur, pour lui demander un asile dans nos maisons de France. Ce digne supérieur lui répondit pour l'assurer de son consentement et de celui de ses collègues, et lui fit espérer d'obtenir l'agrément du roi, par le crédit de son auguste tante, pour elle et ses compagnes. Les carmelites de France marquoient, de leur côté, le plus vif empressement de leur donner asile. Mais ces offres, aussi sincères

que généreuses, étoient encore vagues, et il n'y avoit rien de décidé à cet égard.

La Providence donna à cette maison affligée un ange consolateur dans la personne de M. de Villegas d'Esteimbourg, conseiller du conseil supérieur de Bruxelles, voué à la plus haute piété, inaccessible au respect humain. Il rendit aux carmelites des Pays-Bas, dans les jours de leur douleur, les plus importans services, comme la suite de cette relation le fera voir. La mère prieure de Bruxelles crut pouvoir confier à un tel ami diverses reliques qui avoient échappé à la recherche du procureur général, lors de l'inventaire des effets de ces religieuses.

La première qui lui fut remise, fut un doigt de notre sainte mère Thérèse, dont l'infante Claire-Eugénie avoit enrichi ce monastère. La mère prieure déposa encore entre ses mains un fragment de la colonne à laquelle N. S. J. C. fut attaché, une très-grande épine de la couronne, une partie du cou de sainte Elisabeth de Thuringe, et un reliquaire de sainte Anne. M. de Villegas s'engagea à les garder jusqu'à ce qu'on pût les faire parvenir sûrement en France, si la destruction avoit lieu.

Sur ces entrefaites, une demoiselle de qualité, sur le point de partir pour Paris, s'offrit de se charger de la boîte de reliques, avec promesse de la remettre d'abord entre les mains de madame de Flavigny, supérieure des dames de Fontevrault, qui

la devoit faire passer à Saint-Denis; la commission fut fidèlement exécutée. Madame de Flavigny, pendant le peu de jours qu'elle posséda le doigt de notre sainte réformatrice, voulut lui rendre, avec sa communauté, tous les égards que pouvoient permettre les circonstances. Des cierges brûlèrent sans cesse devant la relique; le jour de la fête de Sainte-Thérèse, elle fut portée en procession, et une messe solennelle fut chantée. Enfin, après avoir satisfait à sa dévotion, madame de Flavigny confia la boîte des reliques à madame sa nièce, chanoinesse d'Epinal; et ce fut de sa main que madame Louise reçut le dépôt attendu depuis si longtemps. Il arriva précisément à l'heure de la récréation. Notre révérende mère, madame Louise et une autre religieuse, revêtues de leurs manteaux, et un flambeau à la main, transportèrent ce doigt de notre séraphique mère dans la salle où la communauté étoit assemblée. Rien ne sauroit peindre la surprise, la consolation, le religieux saisissement des carmelites, à la vue de la sainte relique : des larmes de joie et de reconnoissance coulèrent en abondance de tous les yeux.

Ce fut alors que madame Louise écrivit, pour la première fois, à M. de Villegas, aux soins de qui elle devoit un dépôt si précieux : « Nous avons reçu, » monsieur, votre lettre, et ce qui l'accompagnoit, » par la mère de Flavigny, supérieure des Filles-» Dieu de Paris : vous pouvez juger du plaisir que

» notre sensible cœur en a ressenti. Je vous remer-» cie, monsieur, des soins que vous prenez de nos » pauvres carmelites. Je vous demande pour elles la » continuation de vos bontés. Soyez persuadé, mon-» sieur, que j'en suis aussi reconnoissante que si » c'étoit pour nous-mêmes. Soyez bien assuré, mon-» sieur, de nos sentimens et de nos prières pour » vous. »

Sœur Thérèse-de-Saint-Augustin.

Cette lettre fut accompagnée d'une autre pour la mère prieure de Bruxelles.

« Nous avons reçu, ma révérende mère, ce que » M. de Villegas nous a envoyé, avec une grande » joie et dévotion, non sans pleurer sur vous; mais » nous ne le recevons qu'en dépôt. Car, qui sait si » Dieu ne se laissera pas toucher? Mais j'ai bien en-» vie que la chose se décide, car votre situation est » trop pénible..... Si vous ne pouvez nous apporter » autrement notre vénérable mère Anne de Jésus, » vous direz que je la désire. Dans ma réponse à » votre père général, je la lui ai demandée, pour » ma récompense de recevoir en France tout ce qui » voudra venir de carmelites flamandes. Mandez-moi » si vous espérez que vos affaires finiront bientôt. »

Les carmelites de Bruxelles étoient malheureuses, elles méritoient donc notre compassion; aussi, ne désirions-nous rien tant que de les voir toutes réunies à nous. Nous pûmes nous flatter d'avoir bien-

tôt cette consolation, lorsque le roi étant venu assister au salut à Saint-Denis, madame Louise lui parla des carmelites de Bruxelles, et obtint son consentement pour qu'elles pussent passer en France : elle s'empressa d'en informer la mère prieure.

« J'ai vu le roi hier, ma très-révérende mère ; il » a entendu le salut dans notre petit chœur avec » Monsieur. Je lui ai parlé de vous et de vos filles. » Il consent bien volontiers que vous veniez vous » réfugier dans son royaume, et je me hâte de vous » le mander, afin qu'il ne vous reste aucune in» quiétude. »

A cette lettre, madame Louise en joignit une autre.

« Nous attendons, ma révérende mère, de vos » nouvelles avec impatience : vous devez avoir reçu » celle par laquelle je vous marque que le roi, mon » neveu, permet que vous et toutes les carmelites » de Flandre viennent en France; MM. nos supé» rieurs les distribueront dans les maisons les moins » pauvres. Ils savent bien que, sortant de Flandre, » elles n'ont point de pension à attendre de l'empe» reur. Celles qui en ont de leurs familles les sui» vront; mais nous n'y tenons pas, nous sommes » bien aisés de faire cette bonne œuvre. Pour moi, » j'espère, ma révérende mère, que nous en au» rons notre bonne part, et que vous serez dans » notre lot. Tout ce que nous désirons pour notre

» récompense, c'est le corps de notre vénérable mère » Anne-de-Jésus, qui a été notre fondatrice en France » avant d'être la vôtre ; ainsi que la mère Anne-de-» Saint-Barthélemy, et vos reliques. Si ceux qui font » votre inventaire veulent les reliquaires, laissez les-» leur ; mais apportez-nous les reliques ; nous nous » trouverons trop heureuses d'avoir ces précieux dé-» pôts, et de vous rendre service en bonnes sœurs » qui vous sont tendrement attachées en notre sainte » mère. »

Madame Louise avoit encore fait plus qu'elle n'espéroit. La seule difficulté pour elle, étoit de loger toute la colonie : les cellules étoient occupées ; il falloit donc bâtir un nouveau dortoir ; c'est ce qui fut exécuté, avec l'approbation du roi, qui consentit à en faire les frais.

Cependant, rien ne se décidoit dans les Pays-Bas. Les opinions sur ce que se proposoit le gouvernement varioient d'un jour à l'autre. On parloit tantôt de réforme dans les ordres religieux, tantôt de changement dans leurs règles. C'est à ce sujet que madame Louise écrivit la lettre suivante à la mère prieure de Bruxelles :

« Au nom de Dieu, ma révérende mère, ne le » souffrez pas ; tant que vous n'y consentirez pas, » on ne peut vous y forcer : venez plutôt en France » pratiquer ce que vous avez voué, et ne craignez » pas les menaces. Quelle violence peut-on vous » faire ? Nous sommes toutes en prières pour vous,

» comme les premiers fidèles dans la primitive église,
» du temps des persécutions : écrivez-nous, je vous
» le demande en grâce, ce qui se passe et ce que
» vous ferez. Nous prenons un vif intérêt à tout ce
» qui vous regarde. Vous n'avez qu'à dire : *Je ne
» consens pas au changement que l'on veut faire,
» et je me retire en France, où on nous prépare
» un asile dans l'ordre, parce que nous voulons
» vivre et mourir carmelites, comme nous l'avons
» promis ;* et à tout ce qu'on vous proposera : *Je
» ne puis ; nous ne demandons rien à l'empereur,
» nous nous en allons....* Et donnez bien du cou-
» rage aux autres communautés. Enfin, ma révé-
» rende mère, ne vous découragez pas. Si j'osois
» vous prêcher, je vous dirois de penser au courage
» qu'a eu notre sainte mère pour établir la réforme,
» et à tout ce qu'elle a subi, presque la prison ; et
» cela, sous un roi bien pieux. Elle tint tête à son
» provincial par l'ordre de Dieu, et même à son
» évêque : c'est un bel exemple à suivre.... De vos
» nouvelles, ma révérende mère, au plus tôt, et ne
» vous scandalisez pas de mon zèle amer. »

Les bontés de madame Louise et sa tendre sollicitude, ne se bornèrent pas aux carmelites de Bruxelles, ni même à celles des Pays-Bas; nos maisons d'Allemagne et d'Italie en ressentirent les effets. Inquiète de leur sort, notre auguste mère fit faire à ce sujet des informations à Rome, auprès du révérend père général des carmes. Celui-ci,

touché de l'intérêt que madame Louise prenoit à tout ce qui faisoit partie du Carmel, lui rendit le compte suivant :

« M. Fontaine, procureur général des missions, » m'ayant fait part, madame, que, par une suite de » l'intérêt que vous voulez bien prendre à nos pauvres » religieuses, chassées de leur monastère, vous dé» sireriez savoir ce qu'elles sont devenues, je m'em» presse de vous présenter ce tableau affligeant. Les » six monastères d'Allemagne, Vienne, Prague, » Gratz, Saint-Hippolyte, Lintz, et celui de Léo» pol dans la Pologne autrichienne, ont été les » premiers supprimés. Nos religieuses de Léopol, » ayant eu la ressource de nos monastères de Po» logne, y ont toutes passé, excepté une. Les autres » ne trouvant pas de ressources dans les diffé» rentes provinces d'Allemagne, ont été obligées de » se disperser dans des monastères d'un autre ordre. » Celles de Prague et de Gratz se sont déterminées à » se retirer toutes ensemble dans une même mai» son, pour y continuer tout ce qu'elles pourront de » leurs obligations.

» En Italie, il n'y a que huit couvens compris » dans la suppression, Milan, Crémone et Mantoue. » Sa Sainteté m'ayant accordé toute son autorité » pour pouvoir transférer toutes celles qui voudroient » persévérer dans leur vocation; celles de Mantoue » en ont donné un bel exemple. Ayant toutes voulu » persévérer, elles ont été transférées à Parme,

»Plaisance, Reggio et Bologne. Celles de Crémone »et de Milan n'ont pas été aussi uniformes; quel- »ques-unes ont passé dans nos monastères; mais »quelques vieilles et infirmes, n'osant pas s'exposer »aux fatigues du voyage, se sont retirées pour finir »leurs jours dans des couvens d'un autre ordre; »même, quelques jeunes, séduites par leurs parens »qui ne vouloient pas les voir s'expatrier, ont suivi »l'exemple des vieilles. Aujourd'hui elles s'en re- »pentent, et demandent à rentrer dans quelques- »uns de nos monastères; je tâche de leur procurer »cette consolation. Il y en a une qui est venue, de »Milan à Rome, au couvent de *Regina Cœli;* et, »sous peu, j'en attends une autre de la même ville. »La difficulté est que toutes celles qui veulent per- »sévérer dans leur vocation, si elles s'expatrient, »on ne leur donne ni dot, ni pension, mais seule- »ment ce qui est nécessaire pour le voyage.

»La Flandre sera la partie la plus à plaindre, y »ayant une vingtaine de monastères de carmelites »déchaussées où on a déjà fait inventaire, et qui »attendent en tremblant l'arrêt de leur suppression, »sans avoir dans leur voisinage aucune ressource à »pouvoir se placer. Les trois couvens de la Flandre »française auroient pu en prendre quelques-unes; »mais le provincial de Lille m'écrit qu'il a défense »de M. le procureur général du parlement de la »province, d'en recevoir aucune. M. Fontaine »m'apprend que nos religieuses de Bruxelles ont

» la permission de passer dans les divers couvens » des carmelites de France. Je pense qu'elles ne » doivent ce bienfait qu'à l'honneur de votre protec- » tion. Si j'osois vous prier, madame, de l'étendre » cette protection bienfaisante sur le plus grand » nombre qu'il sera possible de ces pauvres reli- » gieuses injustement persécutées : du moins, en » perdant des filles confiées à mes soins, et qu'on » me ravit sans qu'il me soit possible de les défendre, » j'aurois la consolation de les savoir encore mes » sœurs en notre sainte mère commune, et rien » n'égaleroit, madame, les sentimens de ma recon- » noissance, ni le respect le plus profond..... »

Frère Hilarion-de-tous-les-Saints.

Notre auguste mère, aussi empressée de recueillir les carmelites supprimées, que l'étoit le père général à les lui recommander, n'eut pas plutôt reçu sa lettre, qu'elle l'envoya à la mère prieure de Bruxelles.

« Voici, ma révérende mère, la lettre que m'écrit » votre révérend père général ; elle est bien tou- » chante ; je pense que si vous en envoyez quelques » copies dans vos maisons, cela ne feroit pas mal » pour les encourager ; car vous voyez qu'il blâme » les jeunes que leurs parens retiennent dans leur » voisinage..... M. l'abbé Rigaud est tiré d'affaire ; » c'est un grand bonheur pour nous ; je suis bien

»sûre que vous l'aimerez quand vous le connoî-»trez.»

Après des vœux si bien marqués du père général, ne pouvoit-on pas se flatter que toutes les carmelites des Pays-Bas s'y conformeroient, et donneroient au premier supérieur de l'ordre ce dernier témoignage de leur obéissance? Celles de Bruxelles n'avoient pas attendu qu'il parlât; la voix du devoir et de la conscience s'étoit fait entendre; et, indépendamment de toute autre considération, elles étoient bien déterminées à la suivre.

Elles méritoient que Dieu les consolât, et il le fit; une lettre de notre révérende mère à M. de Villegas, lui laissa entrevoir assez clairement que toute la communauté de Bruxelles pourroit être admise dans celle de Saint-Denis.

«Nos sœurs, écrivoit-elle, sont pénétrées de »douleur de la situation de nos sœurs des Pays-Bas, »et en particulier de celles de Bruxelles, qui pa-»roissent véritablement de dignes filles de notre »sainte mère Thérèse. Si le malheur tant craint de »leur destruction arrive, je ne sais pas, monsieur, »si nous pourrions les voir se séparer. Aujourd'hui, »à notre récréation, toutes nos sœurs se sont mises »à mes genoux; chacune m'offroit sa cellule et tous »ses petits meubles. Le bon Dieu nous a donné du »bien, disoient-elles, pour le leur partager. Enfin, »monsieur, c'étoit une émulation entre elles qui »m'enchantoit, m'attendrissoit, et me faisoit dési-

» rer de voir déjà parmi nous vos infortunées car- » melites. Nous mêlerions nos larmes avec les leurs; » larmes de douleur sur les sacrifices qu'elles au- » roient faits; larmes de consolation et de recon- » noissance, de ce que Dieu nous auroit accordé la » faveur de les posséder. Elles trouveront ici la » règle dans toute sa vigueur et sa perfection; et, » quoique notre communauté soit nombreuse par » la volonté du feu roi, et que nous soyons riches, » nous nous étudions, chacune en particulier, d'être » plus pauvres que les plus pauvres maisons. Tous » nos couvens de France demandent de nos sœurs » flamandes avec une ardeur et un empressement » qui nous enchantent. Elles écrivent pour cela sans » cesse à notre auguste mère, qui est la Thérèse de » la France par son humilité, son obéissance, sa » pauvreté, sa douceur, sa piété éminente, et par » toutes les autres vertus religieuses qu'elle porte à » un degré héroïque. Comptez sur nos prières, » monsieur; vous les méritez bien. »

D'après des dispositions si généreuses, et des offres si cordialement énoncées, nous le répétons, ne devoit-on pas se flatter que les carmelites des Pays-Bas, à qui on présentoit une planche après leur naufrage, se seroient toutes empressées à la saisir? Nous apprîmes cependant avec douleur par la révérende mère prieure de Bruxelles, que, quoiqu'on n'ignorât pas, dans aucun couvent, les charitables invitations des carmelites de France, et que la

lettre du père général y eût circulé, plusieurs communautés n'y avoient pas répondu; que d'autres balançoient toujours à prendre une résolution décisive; qu'ici, on se faisoit des prétextes pour reculer; que là on adoptoit les subterfuges que la chair et le sang suggéroient à la dangereuse tendresse des parens.

M. de Villegas ne vit qu'avec une extrême douleur tant de maisons de Flandre se refuser aux sollicitations de madame Louise; mais son zèle ne se ralentit pas, et, quoiqu'on ne fît presque toujours que des réponses vagues à toutes ses lettres, il continua d'exhorter, de solliciter, dans l'espérance que tôt ou tard on se rendroit à ses instances.

Ce fut dans ces circonstances que notre auguste mère écrivit de nouveau au père général, pour lui notifier la permission du roi, et l'agrément de MM. nos visiteurs, pour recevoir dans nos maisons de ce royaume toutes les carmelites des Pays-Bas qui voudroient y passer, sans exclure aucune de celles qui pourroient soutenir le voyage. Elle le pressa d'employer toute son autorité sur les carmelites, pour les déterminer à profiter des offres avantageuses qu'elle leur faisoit. Le père général lui répondit :

Le 29 novembre 1782.

« Je ne saurois, madame, vous exprimer la con-»solation que j'ai ressentie en recevant la lettre que

» vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. J'y ai vu » que notre sainte mère vous a communiqué son » double esprit de zèle et de charité, pour être, » dans les circonstances critiques où nous nous trou- » vons, le refuge et l'asile de ces pauvres filles persé- » cutées. Je me suis empressé de leur en faire sentir » les avantages, et de leur prouver avec quel zèle » elles doivent correspondre à une grâce aussi si- » gnalée; j'ai réfuté leurs objections, aplani leurs » difficultés; j'ai tâché de leur persuader que toutes » celles à qui l'âge et la santé le permettent, sont » obligées de suivre cette voie que le ciel leur offre, » pour persévérer dans leur sainte vocation. J'espère » que mes lettres auront tout l'effet que j'en désire, » pour le salut et la tranquillité de ces chères filles, » et pour la mienne. J'ai déjà écrit dans son temps » au père provincial de Bruxelles, aussi-bien qu'à » la mère prieure d'Anvers, leur prouvant que, » dans les circonstances présentes, le dépôt et la » cause de notre vénérable mère Anne-de-Saint- » Barthélemy, ne pouvoient être en meilleures mains » que dans les vôtres, madame; qu'en conséquence, » en cas de suppression, le parti le plus sage étoit » de faire transporter à Saint-Denis, dans votre mo- » nastère, tout ce qui pourroit concerner cette vé- » nérable mère; et craignant que nos pères de » Flandre ne me fissent l'objection qu'en cas de » suppression, ils pensoient à s'approprier ce sacré » dépôt, je leur fais sentir l'inutilité de cette dé-

»marche, puisque, d'une part, leur sort n'est guère »plus assuré que celui de nos religieuses, et qu'en »supposant qu'ils leur survécussent, il seroit inutile »en leurs mains, puisqu'on ne leur permettroit ja»mais de poursuivre cette cause, comme nous en »avons l'exemple dans celle de notre vénérable »père Dominique, que la *feue* impératrice-reine »poussoit avec vigueur, et qu'il a fallu inter»rompre, le gouvernement présent n'ayant pas »voulu qu'elle fût continuée : dans les secousses »malheureuses que j'essuie dans mon généralat, ce »sera pour moi une grande consolation, si je puis »réussir dans le double objet de mettre en sûreté »un dépôt qui nous est cher, et de sauver du nau»frage de pauvres filles confiées à mes soins; ce sera »à vous, madame, que j'aurai cette double obli»gation. »

Frère Hilarion-de-tous-les-Saints.

Le 4 janvier 1783, madame Louise reçut du même père général une lettre qui l'informoit des sentimens du souverain pontife, sur le zèle dont elle étoit animée.

« Ayant eu aujourd'hui, madame, une audience »de sa sainteté, je n'ai eu rien de plus pressé que »de lui apprendre avec quel zèle vous travailliez à »secourir nos pauvres carmélites de Flandre, en leur »procurant, du consentement de sa majesté, un »asile dans les communautés de France. Sa sain-

»teté a été on ne peut pas plus sensible à cette »marque d'attachement pour vos sœurs, et elle m'a »dit qu'elle donnoit de tout son cœur sa bénédic»tion apostolique pour que nos religieuses de »Flandre puissent profiter de cette grâce. Je lui ai »ajouté le désir que vous aviez, madame, qu'en »cas de suppression, les corps et les papiers de la »cause de notre vénérable mère Anne-de-Jésus, et »Anne-de-Saint-Barthélemy, fussent transportés à »votre monastère de Saint-Denis; sa sainteté a ap»prouvé très-fort ce projet, ajoutant que ces deux »vénérables mères ne pouvoient point être placées »plus avantageusement que sous vos auspices à »Saint-Denis. J'ai cru devoir, madame, vous faire »part de l'intention de sa sainteté, qui se trouve »très-conforme à vos pieux désirs. Je vais aussi en »donner part au père provincial du Brabant.»

Ces deux lettres furent encore communiquées aux carmelites de Flandre, et elles n'eurent pas plus d'effet que les autres.

M. l'abbé Bertin, conseiller d'état, et notre supérieur immédiat, ayant enfin décidé que toute la communauté de Bruxelles seroit admise dans celle de Saint-Denis, madame Louise se hâta d'en informer la mère prieure.

«Je vous envoie, ma révérende mère, la lettre que j'ai reçue de M. l'abbé Bertin, pour vous assurer combien lui et nos autres supérieurs sont disposés à vous recevoir. Ce n'est pas d'aujourd'hui que

M. l'abbé Bertin m'a témoigné sa bonté paternelle pour vous. Il nous a souvent dit : Qu'assurément nous devions recevoir nos pauvres sœurs, dussions-nous ne manger que du pain, pour pouvoir le partager avec elles. Notre mère mettra plusieurs de nos sœurs deux à deux dans une cellule. J'éspère que tout ira bien. J'écris à M. de Villegas, qu'il me mande à peu près le jour que vous arriverez. O ma révérende mère, que je suis occupée de vous! Dans quel état sont vos cœurs? Nous ne songeons qu'à vous apporter quelque consolation. En quittant la Flandre, vous quittez patrie, parens, amis, directeurs, enfin généralement tout. A propos de directeurs, j'espère que vous serez contente de ceux de notre maison. Ce sont deux jésuites de beaucoup d'esprit et de mérite. La maison est fervente, fort unie, un peu stricte pour la dureté de la vie; mais il y a une charité inexprimable, non-seulement en maladie, mais en état de souffrance. Mon noviciat est très-fervent, même trop; ma peine est d'arrêter son zèle. J'espère, ma révérende mère, que vous serez heureuse dans votre exil; vous êtes toutes déjà dans nos cœurs. »

La reconnoissance de la mère prieure de Bruxelles s'exprima en des termes dignes de la tendre effusion de cœur de l'*auguste bienfaitrice*.

Le 24 novembre.

« Madame, ma plume ne sauroit exprimer l'éten-

due de la reconnoissance que ressentent nos cœurs, pour la grâce signalée que Madame vient de nous accorder, en nous permettant de trouver un asile dans votre fortunée retraite. Vous mettez le comble, madame, à la faveur et au désir que nous avions d'avoir l'honneur de nous voir, quoique très-indignes, sous vos ordres; mais nous nous trouverions dans la dernière confusion, si nous allions déranger nos chères et charitables sœurs. Nous nous contenterons de moins qu'une cellule à chacune; nous porterons tout ce qui sera nécessaire. Toute ma communauté se fera une étude particulière de maintenir toutes les pratiques usitées à Saint-Denis. Ce nous a été une grande consolation de savoir que MM. vos confesseurs étoient de la compagnie de Jésus. Nous avons toujours eu pour ces saints religieux une vénération distinguée, à l'exemple de notre sainte mère qui les estimoit tant; et nous nous soumettrons de tous nos cœurs aux commandemens des nouveaux supérieurs. Nous sommes très-sensibles aux bontés qu'ils nous témoignent, et nous espérons les mériter par une profonde humilité et obéissance. Nous n'avons encore jusqu'à présent aucune insinuation. Nous nous ennuyons, madame, dans cette longue attente. Il est vrai que les commissaires sont nommés, ainsi que l'endroit où l'on traite nos affaires; mais ce qui s'y passe, Dieu le sait; ceux qui s'en mêlent n'en laissent rien transpirer, et l'on débite mille mensonges qui se

contrarient. Nous espérons, étant parvenues à notre heureux refuge, recouvrer la paix; car nos santés en souffrent. Puissions-nous les conserver pour être utiles à nos chères sœurs les carmelites de Saint-Denis, où nous nous flattons qu'en personne nous vous convaincrons, madame, de notre soumission, de notre respectueux hommage, ainsi que de notre sincère et singulière reconnoissance.

Sœur Thérèse-de-Sainte-Marie. »

Pour adoucir l'amertume d'une situation qui devenoit de jour en jour plus difficile à supporter, notre révérende mère prieure et madame Louise, pensèrent à envoyer à Bruxelles quelqu'un de confiance qui pût et soutenir le courage des carmelites, et se mettre par lui-même bien au fait de l'état des choses. M. l'abbé Consolin, d'abord notre confesseur, ensuite chanoine de Sainte-Opportune de Paris, leur parut plus propre que personne à remplir ce double objet. Aussi, madame Louise ne lui eut-elle pas plutôt communiqué son dessein, qu'il se pressa de l'exécuter. Malgré la rigueur de la saison, c'étoit en février, il partit en poste pour se rendre à Bruxelles. La joie des carmelites fut inexprimable, en voyant le consolateur que leur envoyoit la princesse : et ce nouveau trait de sa bonté porta véritablement la consolation dans leurs âmes.

De Bruxelles, M. l'abbé Consolin se transporta à

Alost, pour y voir la mère prieure des carmelites, et la sœur Thérèse-de-Jésus déjà admise dans notre maison. Il régnoit dans cette communauté une opinion aussi bizarre, que propre à favoriser la répugnance qu'on y témoignoit à passer en France. On leur avoit persuadé que toutes les carmelites de Saint-Denis étoient *marquises*, titre que le roi leur avoit accordé depuis l'entrée de madame Louise. C'étoit, disoient-elles, la raison qui les empêchoit de proposer, pour le monastère de Saint-Denis, une de leurs jeunes religieuses qui désiroit y accompagner la sœur Thérèse-de-Jésus. M. l'abbé Consolin n'eut pas de peine à détruire cette ridicule opinion; et, dès ce moment, on le pria d'obtenir de madame Louise que la sœur Ferdinande fût reçue à Saint-Denis.

Dans le courant du mois de mars, notre auguste mère reçut enfin, de Bruxelles, des nouvelles positives que l'édit pour l'abolition des couvens de filles y étoit arrivé, et qu'il y avoit paru imprimé, avant même d'avoir été porté au conseil pour acquérir force de loi.

M. de Villegas s'occupa alors, avec un redoublement de zèle, des carmelites qui devoient passer en France; et sa correspondance avec madame Louise devint si suivie, qu'il lui écrivoit à toutes les postes. M. l'abbé Rigaud assigna aussitôt définitivement des monastères, dans le royaume, à toutes les carmelites qui n'en avoient point encore. M. de Villegas se

chargea de régler leur voyage, et leur procurer des conducteurs.

Les momens pressoient, et il ne restoit presque plus de temps aux carmelites des Pays-Bas, pour se décider sur le parti qu'elles avoient à prendre. Les seules communautés de Bruxelles et de Termonde, avec deux jeunes religieuses d'Alost, avoient irrévocablement pris le leur de se retirer dans le royaume. Dans les autres maisons, les sentimens étoient partagés; et le plus grand nombre se réunit enfin partout pour refuser l'asile qu'on leur offroit.

Au commencement du mois d'avril, l'édit de suppression fut proposé au conseil supérieur de Bruxelles, qui devoit le promulguer. Le public avoit les yeux ouverts sur la résolution qu'on alloit y prendre; d'autant plus qu'on n'ignoroit pas que les états du Brabant avoient déjà fait jusqu'à trois fois de fortes représentations à l'empereur.

Cet édit fut promulgué à Bruxelles, le 8 d'avril: il portoit suppression des religieuses appelées *contemplatives:* les carmelites étoient à la tête, et on se pressa de les en instruire; la mère prieure, de son côté, se hâta d'en informer madame Louise.

« Voici, madame, le temps si désiré de la décision de notre sort...... Nous nous attendons à cette annonce le mardi de Pâques; nous recevrons sans doute pour lors un décret particulier qui nous fera souffrir. Daignez, madame, nous accorder, ainsi

que notre révérende mère, une part dans vos saintes prières.»

13 avril.

A la veille de voir arriver l'infortunée colonie, notre révérende mère prieure s'occupa du soin de la loger; mais notre maison entière n'offroit pas une seule cellule vide, parce que celles du nouveau dortoir n'étoient pas encore habitables. En peu d'heures, on en offrit quinze de libres à notre révérende mère.

Nous l'avons déjà dit : le roi avoit donné à son auguste tante son agrément pour la transmigration des carmelites des Pays Bas dans son royaume; le 27 avril, M. le comte de Vergennes, ministre et secrétaire d'état pour les affaires étrangères, confirma, par une lettre à madame Louise, les favorables dispositions de notre bienfaisant monarque.

« J'ai rendu compte au roi de la lettre dont Madame a daigné m'honorer. Sa majesté m'autorise à dire à Madame, qu'elle consent à ce qu'elle fasse venir en France, et donne asile dans les monastères des carmelites, à celles des religieuses de cet ordre qui, ayant été sécularisées dans les Pays-Bas, désirent de vivre et de mourir dans la règle qu'elles ont embrassée. Sa majesté s'en remet entièrement à Madame, touchant le nombre qu'elle voudra en admettre, et la distribution qu'elle trouvera bon d'en faire. J'ai déjà prévenu M. de Villegas d'Esteim-

bourg, que c'étoit de Madame uniquement qu'il devoit recevoir des ordres; à sa satisfaction, je me féliciterai d'avoir pu seconder ses pieuses intentions. »

En conséquence de cette nouvelle autorisation du roi, madame Louise ne s'occupa plus que de l'émigration des carmelites, et des moyens de s'assurer la possession du corps de saint Albert, cardinal, évêque et prince de Liége.

La piété de notre auguste mère l'avoit engagée, comme on l'a vu, à demander aussi le corps de la vénérable mère Anne-de-Saint-Barthélemy, qui reposoit chez les carmelites d'Anvers. Elle écrivit donc sur ces importans objets, le 27 avril, à M. de Villegas.

« J'ai reçu, monsieur, une lettre de M. de Vergennes pareille à la vôtre; ainsi, vous voilà absolument établi, par le roi mon neveu, mon correspondant dans la bonne œuvre; car c'en est une que de recevoir dans notre congrégation de France les carmelites de Flandre qui voudront persévérer dans les engagemens sacrés qu'elles ont jurés à la face des autels. Il n'y a pas une de nos maisons qui n'en demande, ni aucun des individus qui les habitent, qui ne préférât le salut de ces âmes à tous les intérêts de ce monde. Mais, puisque vous avez mon plein-pouvoir, je vais vous donner mes commissions. J'ai déjà écrit à la mère prieure des carmelites de Bruxelles, pour avoir le corps de la vé-

nérable mère Anne-de-Jésus, compagne de sainte Thérèse, et ainsi qu'elle, notre fondatrice. Il n'y a pas d'autres formalités à observer, que de le demander de ma part à l'archiduc et à l'archiduchesse, et qu'on y joigne toutes les attestations nécessaires en pareil cas.... Je voudrois bien aussi avoir le corps de la mère prieure d'Anvers. Je voudrois avoir encore tous les papiers, car il nous les faut pour poursuivre leur canonisation, à laquelle feu l'impératrice s'intéressoit tant; car elle m'en a écrit depuis que je suis ici. D'ailleurs, monsieur, je suis en règle, puisque avant d'écrire aux deux prieures, j'ai eu la permission du père général, qui a dû même le mander au père provincial de Flandre. Voilà donc d'abord une de mes commissions. Ensuite, je vous charge de demander le corps de saint Albert, qui a été tiré de Reims. Il est juste qu'il r vienne en France. S'il le faut, je vous prie de payer ce à quoi sera évaluée la châsse.... Vous renfermerez cette châsse munie de son authentique, et scellée du sceau de M. l'archevêque de Malines, dans une caisse de bois sur laquelle vous ferez aussi apposer le même sceau.... Ceci n'est pas une translation triomphante, mais un simple envoi. Je voudrois bien pouvoir en faire autant pour tout ce qui a servi à l'autel des carmelites; mais cela ne nous est pas possible; car je ne puis penser, sans douleur, que tous les vases sacrés vont être vendus à l'encan... Mais il faut se taire, adorer les jugemens de

Dieu, se soumettre à sa volonté, ou du moins aux événemens qu'il permet, et qui arrivent sûrement pour la sanctification de ses fidèles serviteurs, et ne pas cesser de prier pour ceux qui sont les instrumens de ses desseins... Adieu, monsieur; j'espère bientôt vous voir avec le corps de saint Albert, et nos mères.

THÉRÈSE-DE-SAINT-AUGUSTIN. »

Madame Louise ignoroit encore alors que l'empereur eût refusé à M. de Villegas la permission de conduire en France les carmelites de Bruxelles; en conséquence de ce refus, M. de Villegas ne crut pas devoir demander audience à LL. AA. pour leur présenter la lettre de madame Louise, et il la leur fit remettre par un secrétaire d'état. Ce ministre répondit au pieux conseiller que le gouvernement disposeroit des objets demandés par madame Louise sur les requêtes qui seroient présentées par les carmelites, suivant les circonstances.

La mère prieure de Bruxelles, au nom de sa communauté, adressa donc au gouvernement une supplique, par laquelle elle demandoit le corps de saint Albert, et ceux des deux vénérables mères. Elle demanda de nouveau qu'il leur fût permis de racheter leurs vases sacrés, avec l'argent qu'on devoit leur donner pour viatique : le conseil accorda les corps des deux vénérables mères, mais refusa saint Albert et l'argenterie.

Le 10 mai fut le jour fatal où on annonça officiellement aux carmelites de Bruxelles l'arrêt de leur suppression. Cet événement, quoique prévu depuis long-temps, n'en fut pas moins accablant pour elles.

M. le conseiller fiscal se présenta d'abord au parloir : il entra ensuite dans la clôture, et on le conduisit dans une chambre où la communauté étoit assemblée avec les grands voiles. Après avoir lu sa commission, qui n'étoit qu'une ample explication de l'édit, il déclara aux religieuses qu'elles avoient huit jours pour se décider sur le choix d'un des quatre partis qu'on alloit leur proposer :

1° De se séculariser pour vivre dans leurs familles, ou ailleurs ;

2° De passer dans d'autres couvens non supprimés ;

3° De vivre ensemble dans une maison de religieuses supprimées ;

4° De passer en pays étrangers pour y entrer dans un couvent de leur ordre.

Les carmelites répondirent toutes d'une voix à monsieur le fiscal : « Qu'elles n'avoient besoin d'aucun délai pour déclarer leur choix ; que depuis long-temps elles étoient toutes décidées à passer en France, pour finir leur vie dans leur première vocation. »

L'archiprêtre de monseigneur le cardinal archevêque de Malines, avoit prié les carmelites de le faire avertir aussitôt qu'on leur auroit signifié l'édit

de destruction. Elles ne manquèrent pas de l'informer des ordres de l'empereur, qui venoient de leur être intimés par le conseiller fiscal. Cet ecclésiastique se rendit sur-le-champ au monastère, et demanda, de la part de son éminence, que la communauté se rendît au parloir. Quand elle fut assemblée, il lui fit une courte exhortation pour les animer à sanctifier leurs peines par leur soumission aux décrets rigoureux de la Providence, et il finit par la lecture de cette lettre circulaire, adressée par monseigneur le cardinal archevêque à toutes les religieuses de son diocèse, qui éprouvoient ce même malheur.

« Mes très-chères filles en Dieu, quelque affligeant que soit le coup qui vous frappe, ne vous laissez point abattre dans ce moment douloureux, où il a plu à la divine Providence de mettre à de rudes épreuves votre résignation et votre vertu.

» Plongé moi-même dans une profonde tristesse, je sens parfaitement, en partageant la vôtre, combien il doit vous en coûter de vous arracher à un état qui a fait jusqu'à cette heure votre bonheur, et dans lequel Dieu avoit répandu si abondamment sur vous ses grâces et ses bénédictions. Mais c'est dans ce grand Dieu même et dans l'accomplissement de sa sainte volonté, sans laquelle rien ne se fait dans ce monde, que vous devez chercher, et que vous trouverez infailliblement de quoi adoucir vos justes peines. Songez que personne ne pourra

jamais vous séparer de l'époux céleste que vous avez choisi aux pieds des autels. Il résidera toujours au milieu de votre cœur, partout où vous serez; il y sera le témoin fidèle de la sincérité de vos regrets de ne pouvoir plus remplir dans toute leur étendue les engagemens solennels que vous prîtes avec lui à la face de l'église. Il connaît toute la grandeur et le prix de votre sacrifice, qui sera d'autant plus méritoire, qu'il vous aura coûté plus de larmes et de soupirs. Il se contentera de ces règles de l'observance, et de la pratique de votre règle que les circonstances vous permettront, et il saura bien suppléer par lui-même, et par des grâces spéciales aux avantages de la vie commune, de l'obéissance, et de tant de bons exemples de vertu dont on vous prive malgré vous.

» Jetez-vous donc avec la plus vive confiance dans ses bras; remettez votre sort dans ses mains; ressouvenez-vous, surtout, que tout passe dans le monde, que le temps est court, que votre récompense approche, et qu'une céleste patrie vous attend, où de pareilles vicissitudes n'auront pas lieu, mais où tout sera stable, permanent, éternel. Ne perdez jamais de vue l'heureux terme de nos espérances, et soyez bien assurées que la voie la plus certaine pour y parvenir, est celle des afflictions, des pleurs, des adversités, des souffrances, puisque Jésus-Christ, notre divin chef et modèle, l'a lui-même choisie, préférablement à toute autre,

pour entrer dans sa propre gloire. C'est tout ce que l'affliction me permet de vous dire, mes très-chères filles en Dieu; vous offrant, au reste, mes foibles prières, mes conseils, et tous les secours qui pourront dépendre de moi. »

Nos révérendes mères, avant d'être informées des ordres de leur départ, dont elles attendoient de jour en jour la nouvelle, avoient pris d'avance leurs mesures pour que les carmelites de Bruxelles pussent, au moment où les dernières volontés du souverain leur seroient signifiées, en faire les préparatifs : elles avoient donc engagé M. l'abbé Consolin à retourner aux Pays-Bas. Cet ami, aussi infatigable que zélé, partit de Saint-Denis le 20 mai, et se rendit en deux jours auprès de nos infortunées sœurs, qui, cette fois, le reçurent, non plus seulement comme leur consolateur, mais comme leur libérateur.

Parmi les services que M. l'abbé Consolin rendit à cette communauté désolée, il faut compter le courage qu'elle puisa dans ses conseils et ses entretiens. Il fut forcé d'attendre, pendant trois semaines, la réponse du gouvernement à une nouvelle requête qui lui avoit été présentée pour obtenir le corps de saint Albert. Persuadées que nos chères sœurs de Flandre avoient besoin de tous les secours du ciel pour se soutenir dans des circonstances si critiques, nous redoublâmes nos prières à la sainte Vierge, comme à la souveraine du Car-

mel; saint Michel fut aussi invoqué comme chef de la milice céleste. Nous le priâmes de s'opposer aux efforts de l'ange de ténèbres, et de se montrer le protecteur de la France, en y conduisant saines et sauves ces dignes filles de notre sainte mère Thérèse.

Les lettres de M. Consolin, celles de M. de Villegas, qui annonçoient comme prochain le départ des mères de Bruxelles, déterminèrent madame Louise à faire partir des voitures de Paris. Elle écrivit, à cet effet, à M. le comte de Vergennes et à M. le baron d'Ogny, intendant général des postes. Le premier fit expédier des passe-ports : le second donna deux diligences chacune de huit places, attelées l'une de six chevaux de poste, et l'autre de quatre; avec ordre à toutes les postes de fournir au retour huit chevaux pour chaque voiture. Notre première tourière, fille de confiance, partit avec les diligences, accompagnée d'une femme et d'un homme, qu'on crut pouvoir être utiles aux religieuses. Les deux grandes voitures restèrent à Valenciennes, et la tourière, avec les deux autres personnes, se rendirent à Bruxelles. Cette nouvelle attention de madame Louise combla de joie les carmelites; elles profitèrent du secours qu'on leur envoyoit pour accélérer et perfectionner leurs emballages.

Dans ces jours d'afflictions, nos sœurs de Bruxelles eurent la consolation de voir leur premier pasteur

mêler ses larmes avec les leurs. Monseigneur l'archevêque de Malines alla leur dire la messe, et elles reçurent la communion de sa main. Il voulut ensuite leur faire une exhortation au parloir ; mais à peine eut-il commencé son discours, qu'il s'attendrit au point de ne pouvoir continuer. Il bénit, pour la dernière fois, des brebis qui alloient être arrachées de son troupeau ; et si sa tendresse vraiment paternelle excita leur reconnoissance, leur résignation et leur courage le pénétrèrent aussi des sentimens d'une sainte admiration.

Les commissaires de l'empereur avoient signifié aux carmelites d'Alost, comme à tous leurs monastères des Pays-Bas, les derniers ordres pour leur suppression. La sœur Thérèse-de-Jésus n'attendoit que cette mortification pour se rendre à Saint-Denis. Dans l'intervalle qui s'étoit écoulé depuis son admission dans notre communauté, la mère Caroline, prieure, que nous avions aussi acceptée, avoit changé de sentiment, et s'étoit décidée à se fixer au béguinage de Gand. On admit à sa place la sœur Ferdinande. M. le baron de Meer, frère de la seconde, se chargea de les conduire toutes deux.

Elles arrivèrent le 7 juin à Saint-Denis, où M. l'abbé Rigaud les attendoit. A la nouvelle de leur arrivée, madame Louise, transportée de joie, fit assembler la communauté, et descendit, avec notre révérende mère prieure, à la porte de clôture, pour recevoir les prémices du Carmel de Flandre. M. notre visi-

teur voulut les présenter lui-même ; elles se précipitèrent aux genoux de notre auguste mère, qui les releva avec bonté, et les embrassa avec tendresse. Nous leur donnâmes aussi successivement toutes les marques d'affection et d'estime que méritoit leur courage : on les coiffa à la française, c'est-à-dire on leur donna le petit voile qui ne se porte qu'en France, d'après l'institution de monseigneur le cardinal de Bérulle. Du reste, leur habillement étoit parfaitement semblable au nôtre, à la couleur près, la leur tirant un peu sur le noir Du tour, elles furent conduites au chœur, et de là à l'infirmerie de notre révérende mère prieure, qui nomma *Louise-Thérèse*, la sœur Thérèse-de-Jésus, parce qu'une de nos sœurs de Saint-Denis portoit déjà ce dernier nom. Celui de *Louise-de-Gonzague* fut donné à la sœur Ferdinande, parce qu'elle avoit reçu une grâce singulière de ce saint.

Ces deux chères sœurs nous trouvèrent dans la retraite des dix jours qui précèdent la fête de la Pentecôte ; cependant, en faveur de leur arrivée, événement si intéressant pour nous, notre révérende mère permit qu'on s'assemblât en récréation, et nous y commençâmes, avec nos nouvelles compagnes, une connoissance que l'estime pour leur vertu, et que leurs aimables qualités devoient rendre dans la suite si douce et si agréable.

Les carmelites de Bruxelles étoient à la veille de

leur départ, et elles ne savoient pas encore si on leur accorderoit le corps de saint Albert. Le gouvernement l'avoit déjà refusé deux fois, mais elles espéroient qu'une troisième tentative pourroit avoir plus de succès; elles y employèrent la médiation de madame la duchesse d'Aremberg, qui avoit toujours honoré leur communauté d'une bienveillance particulière. Cette dame employa en effet son crédit auprès de leurs altesses royales, et elle obtint enfin, au grand contentement des deux communautés de Bruxelles et de Saint-Denis, le corps du saint martyr, qu'elles avoient jusqu'alors inutilement sollicité. On jugea à propos de joindre aux mères de Bruxelles une carmelite de Vilvorde, appelée sœur Caroline, qui étoit destinée pour notre maison de Compiègne. Déjà toutes avoient reçu leur viatique, et le receveur avoit compté à chacune deux cent dix florins, en exigeant des quittances de ces sommes, et il sembloit qu'il ne restât plus à la colonie voyageuse qu'à monter en voiture, en disant un dernier adieu à leur patrie; mais elle n'étoit pas encore au bout de ses traverses. Le receveur exigea des carmelites qu'elles lui remissent l'acte original de leur fondation, et toutes les lettres qu'elles avoient reçues de madame Louise. Elles refusèrent ces papiers, et on s'opposa à leur départ. On revint à la charge, et la mère prieure persistant dans son refus, on se mit en devoir d'arrêter les ballots, et de les ouvrir de force. Quel contre-

temps pour des religieuses qui devoient partir le lendemain! On déclara à la prieure, qu'encore que le corps de saint Albert lui eût été accordé par le gouvernement, on le retiendroit. Rien n'auroit pu affliger plus sensiblement les carmelites de Bruxelles. La mère prieure, poussée à bout, avoua qu'elle avoit envoyé à madame Louise l'acte original de leur fondation. Quant aux lettres de cette princesse, elle déclara qu'elle mourroit plutôt que de les livrer. On exigea alors de toutes les religieuses qu'elles fissent serment qu'avant deux mois elles renverroient à Bruxelles l'acte de leur fondation; car on n'osa pas insister davantage sur la tradition des lettres de madame Louise. Nouveau et constant refus de la part de la prieure et de toutes ses filles. Le receveur manda alors le père provincial des carmes, pour faire, disoit-il, obéir ces religieuses; mais ce supérieur ne parut pas. Toutes ces difficultés durèrent jusqu'à dix heures du soir, et il falloit partir le lendemain à la pointe du jour. Les carmelites se déterminèrent donc enfin à faire ce serment tant demandé; mais elles firent en même temps observer, que, rendues à Saint-Denis, elles ne seroient plus maîtresses de décider sur ce point; on exigea qu'elles promissent au moins de faire tout ce qui dépendroit d'elles pour que l'acte fût renvoyé.

Pour l'édification de quiconque lira cette relation, nous ne devons pas omettre de consigner ici un

des traits les plus honorables des carmelites de Bruxelles : c'est qu'au sein de la douleur, environnées d'embarras, accablées d'affaires, elles ne manquèrent, jusqu'au dernier moment de leur existence en communauté, elle ne manquèrent ni jour ni nuit à aucun de leurs exercices, à l'observation d'aucune de leurs règles compatibles avec l'étrange chaos au milieu duquel elles vivoient. La veille même de leur départ, elles récitèrent encore matines en chœur, et elles se proposèrent de sortir le lendemain avant l'heure de l'oraison, afin que la cloche qui l'annonce ne se faisant plus entendre, on jugeât qu'elles avoient quitté la maison, et qu'il fût dit que la règle n'y avoit cessé que lorsqu'il n'y restoit plus personne pour l'observer.

Afin d'éviter l'affluence du peuple, qu'un événement si extraordinaire devoit nécessairement attirer, on avoit prémédité de partir à deux heures après minuit. Le père provincial des carmes monta à l'autel à l'heure marquée, et toutes les voyageuses communièrent à sa messe. Elles avoient besoin de tous les secours du ciel, pour se soutenir dans une si cruelle position. Les âmes sensibles, les religieuses, surtout, qui aiment leur état, comprendront, mieux que nous ne pouvons l'exprimer, les diverses et douloureuses sensations qu'éprouvoient les carmelites de Bruxelles.

Le 10 juin, après la messe, M. de Villegas entra avec M. l'abbé Consolin et le père provincial des

carmes dans le monastère ; les carmelites s'assemblèrent au chapitre, où elles récitèrent l'itinéraire et les litanies de la sainte Vierge. La mère prieure se transporta ensuite, à la tête de sa communauté, dans le caveau sépulcral, et y récita un *De profundis*, pour dernier adieu à des mères et sœurs qu'elles vénéroient encore après leur trépas, comme elles les avoient aimées pendant leur vie. Elles baisèrent plusieurs fois cette terre sainte, désolées de laisser des cendres si chères dans un lieu qui alloit être profané.

Les quatre voitures étoient déjà entrées dans la cour intérieure du monastère. On plaça dans l'une le corps de saint Albert, et ceux de nos deux vénérables mères Anne-de-Saint-Barthélemy et Anne-de-Jésus ; les trois autres furent occupées par les treize religieuses de Bruxelles, et par celle de Vilvorde. Elles sortirent de leur clôture vers cinq heures du matin ; et, malgré la précaution qu'on avoit prise pour se dérober à la foule, elles trouvèrent à leur porte un monde prodigieux, dont le morne silence annonçoit la consternation. Leurs tourières, leurs ouvriers, leurs marchands, les pauvres surtout, ne pouvoient contenir leur douleur. M. l'abbé Consolin et le père provincial des carmes, en chaise de poste, fermoient la marche de cette sainte colonie. M. de Villegas, madame la douairière, sa cousine, M. le baron de Peuthy, et madame son épouse, avoient pris les devans pour aller l'attendre à Ghi-

lenghin, abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, située à dix lieues de Bruxelles, où M. de Peuthy avoit assuré aux voyageuses le premier logement. Ce respectable ami des carmelites leur avoit donné, surtout depuis leurs malheurs, les preuves les plus marquées d'un sincère attachement; le sacristain, qui ne pouvoit les perdre de vue, les suivit à pied jusqu'à Hal. La colonie s'y arrêta un instant pour se mettre sous la protection de la sainte Vierge miraculeuse honorée dans cet endroit; et, arrivée à son terme, elle se crut avec raison redevable à cette mère de miséricorde, de n'avoir éprouvé aucun accident pendant le voyage; aucune d'elles ne fut le plus légèrement incommodée, quoiqu'il y en eût d'infirmes et d'âgées de soixante-douze à soixante-quinze ans.

Hal, qui avoit été témoin de leur piété, le fut encore d'un trait de courage de la part d'une des plus jeunes religieuses de la troupe. Sa sœur voulut à toute force l'emmener dans sa famille qui habitoit cette ville. La jeune carmelite lui refusa, et se refusa à elle-même cette espèce de consolation; au reste, un détachement si héroïque lui étoit commun avec toutes ses compagnes, déterminées, comme elle, à ne s'arrêter chez aucun de leurs parens qui se trouveroient sur leur route. Le parent d'une autre jeune sœur s'approcha de la portière du carrosse où elle étoit, et, avec un air effaré, il lui annonce que son père venoit d'être frappé d'apo-

plexie; que le seul moyen de le rappeler à la vie étoit qu'elle rentrât dans la maison paternelle. La religieuse fut saisie, à une si funeste nouvelle: mais son courage ne se démentit pas. Elle continua sa route, malgré le trait qui avoit percé son cœur. Elle donna à la nature ce qu'elle ne pouvoit légitimement lui refuser; mais son devoir l'appeloit à Saint-Denis, et elle n'écouta que lui. Elle apprit ensuite ici que l'événement tragique, imaginé pour l'arrêter, n'étoit qu'un piége tendu à sa généreuse résolution.

Madame l'abbesse de Ghilenghin et sa communauté, qui attendoient avec impatience l'arrivée des voyageuses, les reçurent avec la plus grande consolation. On les conduisit d'abord à l'église, où on donna la bénédiction du très-saint Sacrement. On y exécuta ensuite un beau motet, après lequel on donna une seconde bénédiction. Tous les assistans pleurèrent amèrement sur la perte qu'alloit faire la Flandre. Un superbe dîner succéda aux actes de religion; madame l'abbesse, et quelques-unes des religieuses de sa maison, se mirent à table avec les carmelites et les personnes qui les accompagnoient; et, selon l'usage du pays, il fut porté beaucoup de santés très-affectueuses à madame Louise, et à tout le Carmel de Saint-Denis. Sur la fin du jour, les carmelites eurent la douleur de voir partir MM. de Villegas et de Peuthy.

Le lendemain 11, elles partirent elles-mêmes de

Ghilenghin pour se rendre à Valenciennes. Il leur tardoit d'arriver à cette première ville de France, parce qu'elles se rappeloient les menaces qu'on leur avoit faites la veille de leur départ; et chaque fois qu'elles voyoient un homme à cheval, elles croyoient que c'étoit quelque émissaire dépêché par le gouvernement pour les arrêter.

Lorsqu'elles furent à Bonsecours, hors des frontières de la Belgique, M. l'abbé Consolin s'approcha de leurs voitures pour leur apprendre qu'elles étoient sur les terres de France. Ce ne fut alors qu'un cri général de joie: mille fois on répéta dans les voitures, *Vive le Roi* et *Madame Louise*, au risque d'être entendu des cochers de Bruxelles. Mais l'allégresse, inspirée par la reconnoissance, fut le seul sentiment qui occupoit dans ce moment les carmelites flamandes, et elles ne voyoient plus rien à craindre autour d'elles. L'oncle de deux religieuses de la troupe avoit arrêté une hôtellerie à Valenciennes pour les recevoir.

Le 12, le révérend père provincial des carmes devoit les y laisser pour retourner à Bruxelles. Le départ de ce supérieur qui, par la sagesse et la douceur de son gouvernement, avoit gagné depuis long-temps l'estime et la confiance de ses filles, fut pour elles le moment d'une douleur amère; car, dans le nombre des sacrifices qu'eurent à faire ces respectables religieuses, celui de se voir privées de sa conduite, fut sans doute le plus rigoureux. At-

tendri lui-même, le père provincial, après les avoir toutes confessées, partit de Valenciennes, en assurant son ancien troupeau qu'il iroit le voir à Saint-Denis.

Le 13, les voyageuses, après avoir communié, partirent de grand matin dans les deux diligences qu'on leur avoit envoyées de Paris, et qui les attendoient depuis trois semaines à Valenciennes. M. Consolin les suivoit en chaise; son domestique à cheval couroit toujours en avant, pour faire préparer les relais, et pour prévenir les bureaux de douane qu'on ne fouillât point les voitures, conformément aux ordres de M. le baron d'Ogny.

On alla coucher à Saint-Quentin. Les carmelites de Compiègne attendoient leurs sœurs de Bruxelles pour dîner; elles arrivèrent en effet d'assez bonne heure; mais leur empressement de se rendre à leur destination, les détermina à ne prendre, à Compiègne, qu'une collation pour se rendre le même jour à Senlis. La sœur Caroline fut laissée à notre maison de Compiègne, qui lui étoit destinée.

A Senlis, M. l'abbé Consolin dépêcha son domestique avec une lettre qui annonçoit qu'il ne tarderoit pas à arriver avec sa colonie. Elle arriva en effet, le 14 juin 1783, à neuf heures et un quart du matin. Dès que notre communauté en fut avertie, la plus vive allégresse se peignit sur tous les visages, et pénétra tous les cœurs. Afin que les corps saints fussent reçus avec plus de recueillement et de dé-

cence, notre révérende mère avoit réglé que la communauté de Bruxelles entreroit d'abord par la porte conventuelle, et que le corps de saint Albert, avec ceux de nos vénérables mères, seroient introduits par la porte dite *du roi,* qui donnoit alors entrée dans notre chœur, et qu'ils y seroient reçus par les deux communautés réunies. La nôtre se rendit en manteaux et en grand voile à la porte de clôture, où M. l'abbé Consolin présenta toutes les carmelites l'une après l'autre à notre révérende mère.

Ces treize expatriées aux pieds de madame Louise, leur libératrice, furent, pour les carmelites de Saint-Denis, le spectacle le plus édifiant et le plus attendrissant dont on puisse se former l'idée. Aussi, ne pûmes-nous le soutenir sans une vive émotion.

Notre auguste mère les attendoit avec trop d'impatience, pour ne pas les accueillir avec la plus tendre bonté. Après les avoir relevées, elle les serra affectueusement dans ses bras; les paroles accompagnèrent l'action, et les expressions les plus touchantes apprirent à nos sœurs de Bruxelles que leurs sacrifices étoient estimés tout ce qu'ils valoient, qu'elles recouvroient une nouvelle patrie, et qu'à nos yeux elles cessoient d'être étrangères.

Le temps de la récréation, quoique prolongé au delà des bornes ordinaires, ne suffisoit pas à nos désirs de communiquer avec nos chères sœurs fla-

mandes. On nous accorda huit jours pour les voir chacune en particulier. Dès le jour de leur entrée dans notre maison, on leur donna, au chœur et au réfectoire, leur rang de profession. Peu de jours après, elles furent placées en offices, et mises du chapitre.

M. le nonce, M. l'archevêque de Paris, MM. nos visiteurs et supérieurs s'empressèrent de venir donner des marques de bonté aux carmelites flamandes. Elles eurent même l'honneur d'être présentées à Mesdames, qui dans leur premier voyage à Saint-Denis, demandèrent à les voir. Ces princesses les félicitèrent sur le courage qu'elles avoient fait paroître dans leurs malheurs, et les assurèrent qu'elles n'avoient pas à craindre en France une pareille révolution.

Le roi, dans une de ses visites, parut voir avec plaisir la communauté de Bruxelles réunie à la nôtre. Madame Louise voulut bien faire agréer, à sa majesté, l'honneur de leur reconnoissance de l'insigne faveur qu'elle leur avoit accordée en les admettant dans son royaume. Elles oublièrent toutes leurs infortunes, en voyant dans leur nouveau souverain le meilleur des maîtres. Ce bienfaisant monarque mit bientôt après le comble à sa munificence, en accordant gratis des lettres de naturalité, non-seulement aux carmelites des Pays-Bas, mais encore à toutes les religieuses de différens ordres, qui passeroient en France.

Deux mois après l'arrivée des carmelites de Bruxelles à Saint-Denis, M. de Villegas, leur ancien ami, et qui étoit devenu le nôtre, vint passer auprès d'elles ses vacances, invité par madame Louise, qui voulut le rendre témoin du bonheur de ses chères carmelites. Ce pieux magistrat eut tout lieu de se féliciter du succès de ses tendres sollicitudes pour elles. Il les vit comblées de joie de la félicité dont elles jouissoient dans leur nouvelle maison, et pénétrées de reconnoissance envers l'auguste princesse à qui elles en étoient redevables. Notre révérende mère, persuadée que M. de Villegas seroit flatté d'avoir le portrait de madame Louise, lui en fit présent, et il le reçut, en effet, comme le don le plus précieux, et se crut trop récompensé des peines qu'il avoit essuyées dans son espèce d'apostolat.

Dans l'été de 1784, le père provincial des carmes du Brabant vint aussi voir son ancien troupeau, qui n'avoit pas cessé de lui être cher.

Dès que le père général des carmes eut appris l'arrivée des carmelites de Bruxelles à Saint-Denis, il leur adressa la lettre suivante :

« Ma révérende mère et très-chères sœurs, après avoir pleuré avec vous les persécutions qu'on vous a fait souffrir, je viens me consoler avec vous de vous en voir sortir victorieuses. Vous avez franchi courageusement tous les obstacles qu'on avoit mis à votre départ; ainsi, vous vous trouvez heureusement arrivées au port, et à l'abri de toute tempête.

Quelles actions de grâces ne devez-vous pas à la Providence! L'exemple de celles qui n'ont osé s'expatrier, doit nous faire trembler pour elles, et vous remplir d'une plus vive reconnoissance envers Dieu, qui, par un effet de sa pure miséricorde, vous a donné la grâce de la persévérance. Vous devez la considérer comme une seconde vocation, qui, par conséquent, doit redoubler votre reconnoissance et votre ferveur. Je ne pense point qu'il soit nécessaire de vous faire sentir tout ce que vous devez au zèle de l'auguste princesse qui s'est donné tant de peines pour vous recueillir du naufrage. Quoique nous paroissions de différentes congrégations actuellement avec vous, soyez sûres que nos cœurs seront toujours unis, aussi-bien que la communication de nos prières; et vous me trouverez toujours prêt à vous prouver le sincère hommage et attachement avec lequel je suis, etc.

Frère Hilarion-de-tous-les-Saints. »

Nous avons dit, au commencement de cette relation, que madame Louise avoit offert un asile en France à toutes les carmelites des Pays-Bas qui voudroient s'y retirer, et nous avons ajouté, avec douleur, qu'on n'y avoit pas répondu à ses offres avec le zèle qu'elle avoit le droit d'attendre. Mais il étoit dans les vues de la Providence de ne pas permettre que la défection fût générale. La communauté entière de Termonde, ainsi que celle de Bruxelles, se

hâta de profiter des bontés de nôtre auguste mère; et nos monastères de Paris, rue Saint-Jacques et rue de Grenelle, désirant ardemment de posséder plusieurs des carmelites supprimées, madame Louise crut favoriser ces deux maisons, en destinant à chacune d'elles une partie de la communauté de Termonde. Cette nouvelle colonie, composée de quatorze religieuses, arriva à Saint-Denis le 18 juin, et d'assez bonne heure pour pouvoir y dîner. Avec les dix professes et deux novices de Termonde, étoient deux sœurs de Vilvorde, destinées pour la rue Chapon. Madame Louise les accueillit avec une tendresse qui répondoit à l'empressement avec lequel elle les avoit sollicitées de se rendre à ses bienfaisantes invitations.

Le souverain pontife, Pie VI, informé de la spéciale protection que madame Louise avoit accordée à toutes les religieuses des Pays-Bas, et de la bonté avec laquelle le roi son neveu avoit secondé ses désirs en leur faveur, adressa à notre vertueuse princesse le bref suivant :

«Notre très-chère fille en Jésus-Christ, salut et bénédiction apostolique.

»Nous n'avons pas besoin de vous dire que le chagrin où notre cœur paternel est plongé, a redoublé, lorsque nous avons vu, même dans la Flandre autrichienne, tant de religieuses forcées de sortir de leurs maisons et de leurs églises, et réduites à l'impossibilité de se conformer désormais aux règles

de leurs instituts. Nous ne pouvons nous empêcher de vous témoigner combien notre chagrin a été adouci en apprenant que plusieurs de ces religieuses, et particulièrement les carmelites vos sœurs en Jésus-Christ, ont, par votre protection, trouvé un asile dans ce royaume très-chrétien, qu'elles y ont été reçues avec affection dans les monastères de leur ordre, et qu'elles ont aussi recouvré le saint état qu'elles avoient embrassé.

» Nous ne saurions trop vous féliciter d'une action si généreuse, et de ses heureux effets. Il n'est pas d'éloge qu'elle ne mérite et que nous ne lui donnions. Nous reconnoissons maintenant plus que jamais les vues de Dieu sur vous; ce n'est pas seulement pour votre sanctification particulière, qu'il vous a conduite dans la sainte retraite où vous vous êtes consacrée à lui; il vous destinoit encore à être le refuge de ces pauvres étrangères, qui, ne trouvant plus dans leur pays le chemin qu'elles avoient pris pour sauver leurs âmes, l'ont retrouvé auprès de vous, et beaucoup plus fréquenté que chez elles.

» Mais, en vous rendant nos actions de grâces du service important que votre piété a rendu à l'église affligée, nous n'oublions pas la part qu'y a notre très-cher fils en Jésus-Christ, le roi très-chrétien; nous l'en remercions de tout notre cœur, ne cessant de nous réjouir de chaque nouveau degré de gloire et de prospérité dont Dieu récompense sa piété, son attachement à l'église, sa magnanimité,

et toutes ses royales vertus. Quelle reconnoissance ne lui doivent pas, ainsi qu'à vous, les religieuses que vous vous êtes associées avec tant de bonté! Nous souhaitons que leurs prières, inspirées par les plus vifs sentimens de gratitude, soient pleinement exaucées.

» C'est dans cette intention que nous leur donnons aussi notre bénédiction apostolique; nous vous la donnons aussi, notre chère fille en Jésus-Christ; nous la donnons au très-bon et très-sage roi, votre neveu, et à tout le royaume; et c'est du fond de notre cœur paternel, et comme le gage le plus ample de tous les biens que nous prions Dieu de verser sur vous.

» Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, sous l'anneau du pêcheur 1783, de notre pontificat le neuvième.

BENOIT STAY. »

Un décret de la grande pénitencerie de Rome, que nous savons avoir été répandu dans les Pays-Bas, est parvenu jusqu'à nous; nous le rapportons ici. Il instruira toutes les religieuses supprimées, des intentions du souverain pontife sur le parti qu'elles ont à prendre dans les tristes circonstances où elles se trouvent.

SUPPLIQUE

AU CARDINAL GRAND PÉNITENCIER.

Eminence,

N..., religieuse de la ville de Gand, chassée de son monastère par autorité légale, a entendu dire que l'intention de sa sainteté étoit que les religieuses ainsi obligées de quitter leurs maisons, doivent en chercher quelqu'autre où elles puissent vivre religieusement; mais ne sachant cette volonté du souverain pontife, que par un bruit répandu sur un extrait de lettre venue de Rome, elle supplie humblement votre éminence de vouloir bien, en vertu de sa charge, répondre : si véritablement il lui étoit commis de notifier que l'intention de sa sainteté pour la religieuse en question, portât la même obligation que celle qu'elle a signifiée à l'évêque de Bruges, à l'occasion des pères chartreux...

RÉPONSE.

La sacrée pénitencerie, de l'autorité apostolique, et par ordre exprès de N. S. P. le pape Pie VI, répond au mémorial de la religieuse suppliante, qu'elle doit, autant qu'elle pourra, persévérer dans sa vocation, et, pour cela, se retirer dans un monastère de son propre ordre, ou de quelqu'autre institut, où elle gardera ses vœux solennels par les-

quels elle s'est consacrée à Dieu. Que si par hasard elle ne trouvoit aucune maison qui la voulût recevoir dans un tel malheur, seulement elle pourroit demeurer dans le siècle, mais autant précisément que la nécessité l'oblige, et elle s'y comportera comme se souvenant de sa vocation, et constante dans la pratique de la vie régulière à laquelle elle s'est engagée, gardant exactement les vœux solennels qui doivent persévérer et demeurer toujours fermes; sachant que ce seroit un sacrilége si on commettoit quelque chose contraire au vœu de chasteté; devant être observatrice de celui de pauvreté, en se conservant exempte du désir des biens terrestres; obéissante à l'évêque dans le diocèse duquel elle demeure; portant sur ses habits quelques marques de sa profession religieuse, afin qu'on sache qu'elle n'y a pas renoncé. Ceci seulement pour le for intérieur.

Donné à Rome, à la sacrée pénitencerie, le 2 décembre 1784.

L. C. cardinal Boschi, grand pénitencier.

Par M. Barth. Bischauli, secrétaire de la sacrée pénitencerie.

E. A. Permanini, écrivain audit tribunal.

FIN.

